

THE

QUEBEC ALMANAC

FOR

THE YEAR 1798.

N: LAT: 46d. 55m: -- W: LONG. 71d: 12m.

RES

AG

60

1798

ES

QUEBEC:

PRINTED BY JOHN NEILSON,
MOUNTAIN STREET.

CLARK

1841

1841

1841

1841

3

ALMANAC

DE

QUEBEC,

POUR

L'ANNEE 1798.

~~AY
414
AY~~
RES 13

RES

AG

60

1798

98635

QUEBEC:

DE L'IMPRIMERIE DE J. NEILSON,

RUE LA MONTAGNE.

TS

EPOCHS AND COMMON NOTES.

The year 1798 is second after Bissextile or Leap Year.

Of the Julian Period	- - -	6511
Of the Mundane Æra	- - -	5801
Since the birth of Christ, according to Chronologers.	.. -	1802
Of the vulgar Christian Æra	- - -	1798
Since Julius Cæsar invaded England	- - -	1850
Since the Discovery of America	- - -	306
Of the reign of His Majesty George III.	- - -	38

CHRONOLOGICAL CYCLES.

Dominical Letter	- - -	G
Lunar Cycle, or Golden Number	- - -	13
Epact	- - -	12
Solar Cycle	- - -	15
Roman Indiction	- - -	1

MOVEABLE FEASTS.

Septuagesima Sunday	- - -	Feb. 4
Quinquagesima, or Shrove Sunday	- - -	Feb. 18
Ash-Wednesday, or first day in Lent	- - -	Feb. 21
Middle Lent Sunday	- - -	Mar. 18
Palm Sunday	- - -	April 1
Easter Sunday	- - -	April 8
Rogation Sunday	- - -	May 13
Ascen. Day, or Holy Thursday	- - -	May 17
Whit Sunday	- - -	May 27
Trinity Sunday	- - -	June 3
Advent Sunday	- - -	Dec. 2

Commencement of the four Seasons of the year.

Spring—sun enters ♈, March 20th day, 49m. past three morning.

Summer—sun enters ♋, June 21st day, 25m. past one morning.

Autum—sun enters ♎, Sep. 22d day, 2m. past three afternoon.

Winter—sun enters ♏, December 21st day, 54m. past seven morning.

EPOQUES ET NOTES COMMUNES.

L'Année 1798 la seconde après la Bissextile.

De la période Julienne,	-	-	6511
De l'Ere du monde,	-	-	5801
Depuis la naissance de notre S. Jesus Christ,	-	-	1802
suivant les Chronologistes.	-	-	1798
De l'Ere vulgaire,	-	-	1850
Depuis l'invasion de Jules Cæsar en Angleterre,	-	-	306
Depuis la découverte de l'Amérique,	-	-	38
Du regne de Sa Majesté GEO. III.	-	-	

CICLES CHRONOLOGIQUES.

Lettre Dominicale	-	-	G
Cycle Lunaire, ou Nombre d'Or,	-	-	13
Epacte,	-	-	12
Cycle solaire,	-	-	15
Indiction Romaine,	-	-	1

FETES MOBILES.

Septuagésime,	-	-	4 Fev.
Quinquagésime, ou dimanche gros,	-	-	18 Fév.
Mercredi des cendres, ou premier jour du carême.	-	-	21 Fev.
Dimanche des Rameaux,	-	-	1 Avril.
Pâques,	-	-	8 Avril.
Dimanche des Rogations,	-	-	13 Mai.
Ascension,	-	-	17 Mai.
Pentecôte,	-	-	27 Mai.
Trinité,	-	-	3 Juin.
Dimanche des Avents,	-	-	2 Dec.

Commencement des quatre saisons de l'Année.

Le Printems—le soleil entre au ♈, le 20^e. jour de Mars à 3h. 49m. matin.

L'Eté—le soleil entre au ♋, le 21^e. jour de Juin à 1h. 25m. matin.

L'Automne—le soleil entre au ♎, le 22^e. jour de Septembre, à 3h. 2m. du soir.

L'Hiver—le soleil entre au ♏, le 21^e. jour de Décembre à 7h. 54m. du matin.

ECLIPSES.

Of four ECLIPSES which will happen this year, viz. two of the Sun and two of the Moon, only that of the Moon on the 23d November, will be visible at Quebec.—It will commence at 6h. 27m. in the morning, and will disappear at the setting of the Moon, at 7h. 34m. about 7 digits of the southern part of the moon will then be eclipsed.

MOON'S ASPECTS.

- | | |
|------------------|-----------------|
| ☾ New Moon. | ☉ Full Moon. |
| ☾ First Quarter. | ☾ Last Quarter. |

THE SIGNS.

- | | |
|-----------|----------------|
| ♈ Aries. | ♎ Libra. |
| ♉ Taurus. | ♏ Scorpio. |
| ♊ Gemini. | ♐ Sagittarius. |
| ♋ Cancer. | ♑ Capricornus. |
| ♌ Leo. | ♒ Aquarius. |
| ♍ Virgo. | ♓ Pisces. |

Explanation of the Calendar.

The first Column contains the days of the Month, the second the Dominical Letters for the days of the Week, the third the Holidays, &c. and the fourth rising and setting of the Sun.

>

ECLIPSES.

De quatre Eclipses, qu'il y aura cette année, savoir, deux de Soleil et deux de Lune; une seulement sera visible à Québec, c'est celle de Lune du 23 Novembre. Elle commencera à 6h. 27m. du matin, et cessera de paroître au coucher de la Lune à 7h. 34m. sa grandeur sera alors d'environ 7 doigts dans la partie Australe de la Lune.

FIGURES DES LUNAISONS:

- | | | |
|--|--|--|
| <p>● Nouvelle Lune.
 ☾ Premier Quartier.</p> | | <p>☉ Pleine Lune.
 ☽ Dernier Quartier.</p> |
|--|--|--|

LES DOUZE SIGNES DU ZODIAQUE.

- | | | |
|--|--|---|
| <p>♈ Le Belier, <i>Aries.</i>
 ♉ Le Taureau, <i>Taurus.</i>
 ♊ Les Gemaux, <i>Gemini.</i>
 ♋ L'Ecrevisse, <i>Cancer.</i>
 ♌ Le Lion, <i>Leo.</i>
 ♍ La Vierge, <i>Virgo.</i></p> | | <p>♎ La Balance, <i>Libra.</i>
 ♏ Le Scorpion, <i>Scorpio.</i>
 ♐ Le Sagitaire, <i>Sagittarius.</i>
 ♑ Le Capricorne, <i>Capricornus.</i>
 ♒ Le Verseau, <i>Aquarius.</i>
 ♓ Les Poissons, <i>Pisces.</i></p> |
|--|--|---|

Explication du Calendrier.

—

La premiere colonne contient les jours du mois; la seconde les jours de la semaine; la troisieme les Fêtes; et la quatrieme le lever et coucher du Soleil:

iz.
the
ue.
ng,
7h.
oon

Month,
s of the
e sou.th

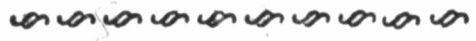
A Tide Table for the Harbour of Quebec.

<i>Age of the Moon.</i>	<i>b. m.</i>	<i>Age of the Moon.</i>
0	6 45	15
1	7 33	16
2	8 21	17
3	9 9	18
4	9 57	19
5	10 45	20
6	11 33	21
7	12 21	22
8	1 9	23
9	1 57	24
10	2 45	25
11	3 33	26
12	4 21	27
13	5 9	28
14	5 57	29

New Moon.

Full Moon.

This Table shews the time of high water ashore, of which circumstance all masters of vessels ought to be well aware when they remove their vessels from one place to another; but the ebbing continues three quarters of an hour in the Channel.



RULE. Having found the age of the moon at the top of each month in the Calendar, look in the left column of the table for the day from new to the full moon, then in the right column the day from the full to the new moon, and in the middle column you will find the time when it is high water ashore.

Times of High Water, on the days of New & Full Moon, at different places of the River St. Lawrence.

At Seven Isles	1h.	Tadouffac	2 $\frac{3}{4}$ h
At Caouy	1 $\frac{1}{4}$	Pot à l'eau de vie	3 $\frac{1}{4}$
Manicouagan	1 $\frac{3}{4}$	Malbaie	4
Bethamites	2	Baie St. Paul.	4 $\frac{3}{4}$
Port Neuf	2 $\frac{1}{4}$	Cap Tourmente	5 $\frac{1}{4}$

Ta

A

Nouvelle Lune.

ch
lo
ju
de
da
H

N

A

A

A

A

A

A

A

9

Table des Marées pour le Havre de Québec.

Age de la Lune.	b. m.	Age de la Lune.
0	6 45	15
1	7 33	16
2	8 21	17
3	9 9	18
4	9 57	19
5	10 45	20
6	11 33	21
7	12 21	22
8	1 9	23
9	1 57	24
10	2 45	25
11	3 33	26
12	4 21	27
13	5 9	28
14	5 57	29

Cette table indique le tems où il paroît que la marée est haute à terre, c'est à quoi tous les navigateurs devoient faire attention lorsqu'ils transfèrent leurs vaisseaux d'un lieu à un autre; mais le flux continue trois quarts d'heure de plus dans le chenail.

at the
est co-
moon,
to the
find the

REGLÉ. Ayant trouvé l'âge de la Lune à la tête de chaque mois sur le Calendrier, cherchez dans la colonne de cette table à gauche le jour depuis la nouvelle jusqu'à la pleine Lune, et dans la colonne à droit le jour depuis la pleine jusqu'à la nouvelle Lune, et vis-à-vis dans la colonne du milieu vous trouverez le tems de la Haute Marée à terre.

*Nouveau
Rivier*

2 $\frac{3}{4}$ h
vie 3 $\frac{1}{4}$
4 $\frac{1}{4}$
4 $\frac{1}{4}$
ite 5 $\frac{1}{4}$

Marées Hautes les jours des Nouvelles ou Pleines Lunes.

	rh.		3 $\frac{1}{8}$
Aux sept Isles,	1 $\frac{1}{4}$	À la Malbaie,	4
Au Caouy,	1 $\frac{3}{4}$	A la Br e St. Paule à	4 $\frac{3}{4}$
A Manicouagan	2	Au Cap Tourmente,	5 $\frac{1}{4}$
Au Belhamites,	2 $\frac{1}{4}$	A Québec,	à 6 $\frac{1}{4}$
A Port Neuf.	2 $\frac{1}{4}$		
A Tadoussiac,	2 $\frac{1}{4}$		

Vers le haut de la riviere la Marée montante dure moins que la descendante.

JANUARY has XXXI DAYS.

Full Moon 2d day, 0h 22m. afternoon.
 Last Quarter 9th, 2h. 52m. morning.
 New Moon 16th, 8h. 5m. evening.
 First Quarter, 25th, 0h. 30m. morning.
 Full moon 31st 10h. 46 m. night.

Ds	ws.	ENGLISH CALENDAR.	R.	O.	S.
1	a	CIRCUMCISION.	7	44	5
2	b		7	44	5
3	c		7	43	5
4	d		7	42	5
5	e		7	42	5
6	f	EPIPHANY.	7	41	5
7	G	1st. Sunday after Epiphany.	7	40	5
8	a		7	40	5
9	b		7	39	5
10	c		7	38	5
11	d		7	37	5
12	e		7	36	5
13	f		7	35	5
14	G	2d Sunday after Epiphany.	7	34	5
15	a	<i>wrote home</i>	7	33	5
16	b		7	32	5
17	c		7	31	5
18	d	Queen Charlotte birth day kept.	7	30	5
19	e		7	29	5
20	f		7	27	5
21	G	Louis XVI. beheaded.	7	26	5
22	a		7	25	5
23	b		7	24	5
24	c		7	23	5
25	d	Conversion St. Paul.	7	21	5
26	e		7	20	5
27	f	Prince Augustus Frederick born.	7	19	5
28	G		7	17	5
29	a		7	16	5
30	b	King Charles Martyr.	7	14	5
31	c		7	13	5

Jo
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31

11

JANVIER a XXXI JOURS.

- ⊙ Le 2 à oh. 22m. Soir.
- ☾ Le 9 à 2h. 52m. Matin.
- Le 16 à 8h. 5m. Soir.
- ☽ Le 25 oh. 30 Matin.
- ⊙ Le 31 à 10h. 46m. Soir.

○ S.

44 5
44 5
43 5
42 5
42 5
41 5
40 5
40 5
39 5
38 5
37 5
36 5
35 5
34 5
33 5
32 5
31 5
30 5
29 5
27 5
26 5
25 5
24 5
23 5
21 5
20 5
19 5
17 5
16 5
14 5
13 5

J ^o	Semaine	F E T E S.	L O C
1	Lundi	CIRCONCISION.	7 44 5
2	Mardi	Octave Etienne. ..2M	7 44 5
3	Mercredi	Octave Jean. ..M	7 43 5
4	Jeudi	Octave Innocens.	7 42 5
5	Vendredi	De la Vigile. ..M	7 42 5
6	Samedi	EPIPHANIE. Octave.	7 41 5
7	DIMAN.	1. ..M	7 40 5
8	Lundi		7 40 5
9	Mardi		7 39 5
10	Mercredi		7 38 5
11	Jeudi	M	7 37 5
12	Vendredi		7 36 5
13	Samedi	Octave. Epiphanie.	7 35 5
14	DIMAN.	2. NOM DE JESUS. ..2M	7 34 5
15	Lundi	Paul Hermite. ..M	7 33 5
16	Mardi	Marcel.	7 32 5
17	Mercredi	Antoine.	7 31 5
18	Jeudi	Chaire s. Pierre à Rome. 2M	7 30 5
19	Vendredi	Canut. ..M	7 29 5
20	Samedi	Fabien, &c.	7 27 5
21	DIMAN.	3. Agnès. M	7 26 5
22	Lundi	Vincent, &c.	7 25 5
23	Mardi	Raimond. ..M	7 24 5
24	Mercredi	Timothee.	7 23 5
25	Jeudi	Conv. St. Paul. ..M	7 21 5
26	Vendredi	Policarpe.	7 20 5
27	Samedi	Jean Chrysoftome.	7 19 5
28	DIMAN.	4.	7 17 5
29	Lundi	François de Sales.	7 16 5
30	Mardi	Martine.	7 14 5
31	Mercredi	Pierre Nolasc.	7 13 5

FEBRUARY has XXVIII. DAYS.

Last Quarter, 7th, 2h. 48m. afternoon.
New Moon, 15th, 2h. 57m. afternoon.
First Quarter, 23d 3h. 48m. afternoon.

D _s	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	○	S.
1	d		7	12	5
2	e	Purification of B. V. Mary.	7	10	5
3	f		7	9	5
4	G	Septuagesima Sunday.	7	7	5
5	a		7	6	5
6	b		7	4	5
7	c		7	3	5
8	d		7	1	5
9	e		7	0	5
10	f		6	58	6
11	G	SEXAGESIMA. Sun.	6	57	6
12	a		6	55	6
13	b		6	53	6
14	c		6	52	6
15	d		6	50	6
16	e		6	48	6
17	f		6	47	6
18	G	Quinqua. of Shrove Sunday.	6	45	6
19	a		6	44	6
20	b		6	42	6
21	c	Ash Wednesday.	6	40	6
22	d	<i>wrote home by Mail</i>	6	39	6
23	e		6	37	6
24	f	St. Mathias. P. Adolp. Fred. born	6	36	6
25	G		6	34	6
26	e		6	32	6
27	b		6	30	6
28	c		6	29	6

FEVRIER a XXVIII. JOURS.

- (Le 7 à 2h. 48m. Soir.
- Le 15 à 2h. 57m. Soir.
-) Le 23 à 3h 48m. Soir.

○ S.

	Jo	Semaine.	F E T E S.	L	○	C
12	5	1	Jeudi	Ignace.	7	12 5
10	5	2	Vendredi	PURIFICATION.	7	10 5
9	5	3	Samedi	Hilaire M	7	9 5
7	5	4	DIMAN.	Septuagesime. Sol. Purif.	7	7 5
6	5	5	Lundi	5. Agathe.	7	6 5
4	5	6	Mardi	André Corin. M	7	4 5
3	5	7	Mercredi	Romualde.	7	3 5
1	5	8	Jeudi	Jean de Matha.	7	1 5
0	5	9	Vendredi	Apolline.	7	0 5
58	6	10	Samedi	Scholastique.	6	58 6
57	6	11	DIMAN.	Sexagesime.	6	57 6
55	6	12	Lundi		6	55 6
53	6	13	Mardi		6	53 6
52	6	14	Mercredi	Valentin.	6	52 6
50	6	15	Jeudi	Faustin, &c.	6	50 6
48	6	16	Vendredi		6	48 6
47	6	17	Samedi	De la Ste. Vierge	6	47 6
45	6	18	DIMAN.	Quinquagesime. ..M	6	45 6
44	6	19	Lundi		6	44 6
42	6	20	Mardi		6	42 6
40	6	21	Mercredi	Les Cendres.	6	40 6
39	6	22	Jeudi	Chaire St. Pierre à Ant. 2M	6	39 6
37	6	23	Vendredi	..M à la Messe.	6	37 6
36	6	24	Samedi	Mathias.	6	36 6
34	6	25	DIMAN.	1. du Careme. Sol. Mathias.	6	34 6
32	6	26	Lundi		6	32 6
30	6	27	Mardi		6	30 6
29	6	28	Mercredi	4. Temps.	6	29 6

MARCH has XXXI Days.

Full Moon 2d. 8h. 27m. morning.
 Last Quarter 9th. 5h. 14m. morning.
 New Moon 17th. 9h. 12m. morning.
 First Quarter 25th. 3h. 7m. morning.
 Full Moon 31st. 3h. 52m. afternoon.

Days	ws	ENGLISH CALEND R.	R	☉	S.
1	d	S. DAVID.	6	24	6
2	e		6	22	6
3	f		6	20	6
4	G	2d sunday in Lent.	5	19	6
5	a		6	17	6
6	b		6	15	6
7	c		6	13	6
8	d		6	12	6
9	e		6	10	6
10	f		6	9	6
11	G	3d Sunday in Lent.	6	7	6
12	a		6	5	6
13	b		6	3	6
14	c		6	2	6
15	d		6	0	6
16	e		6	58	7
17	f	St. Patrick.	5	57	7
18	G	4th or middle Sunday in Lent.	5	55	7
19	a		5	54	7
20	b		5	52	7
21	c	Equal day and night.	5	50	7
22	d		5	48	7
23	e		5	47	7
24	f		5	45	7
25	G	Annun. E. V. 5th Sun. in Lent.	5	43	7
26	a		5	42	7
27	b		5	40	7
28	c		5	38	7
29	d		5	37	7
30	e		5	35	7
31	f		5	34	7

10
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

MARS a XXXI JOURS.

- ☉ Le 2 à 8h. 27m. Matin.
- ☾ Le 9 à 5h. 14m. Matin.
- Le 17 à 9h. 12m. Matin.
- ☽ Le 25 à 2h. 7m. Matin.
- ☉ Le 31 à 3h. 52m. Soir.

S.

10	Semaine.	F E T E S.	L O C
1	Jeudi		6 24 6
2	Vendredi	4 Tens.	6 22 6
3	Samedi	4 T.ms.	6 20 6
4	DIMAN.	2. M	6 19 6
5	Lundi	Casimire. M	6 17 6
6	Mardi		6 15 6
7	Mercredi	Thomas d'Aquin. ..2M	6 13 6
8	Jeudi	Jean de Dieu. ..M	6 12 6
9	Vendredi	Françoise. ..M	6 10 6
10	Samedi	40 Martirs. M	6 9 6
11	DIMAN.	3.	6 7 6
12	Lundi	Grégoire. ..M	6 5 6
13	Mardi		6 3 6
14	Mercredi		6 2 6
15	Jeudi		6 2 6
16	Vendredi		6 2 6
17	Samedi	Patrice. ..M	6 2 6
18	DIMAN.	4. Sol. Joseph. ..M	6 1 6
19	Lundi	Joseph. M.	6 1 6
20	Mardi		6 0 6
21	Mercredi	Benoit. M	6 0 6
22	Jeudi		6 0 6
23	Vendredi		5 57 7
24	Samedi		5 54 7
25	DIMAN.	DE LA PASSION.	5 50 7
26	Lundi	ANNONCIATION. M	5 47 7
27	Mardi		5 43 7
28	Mercredi		5 29 7
29	Jeudi		5 37 7
30	Vendredi	N. D. de Pitié. M.	5 35 7
31	Samedi	B 2	5 32 7

APRIL has XXX DAYS.

Last Quarter 7th. 9h. 47m. night.
 New Moon 16th. 1h. 28m. morning.
 First Quarter 23d. 11h. 6m. morning.
 Full Moon 30th. 3h. 19m. morning.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	☉	S.
1	G	6th Sun. in Lent. Palm Sun.	5	32	7
2	a		5	30	7
3	b		5	28	7
4	c		5	27	7
5	d		5	25	7
6	e	Good Friday	5	24	7
7	f		5	22	7
8	G	EASTER DAY.	5	20	7
9	a	Easter Monday.	5	19	7
10	b	Easter Tuesday.	5	17	7
11	c		5	15	7
12	d		5	14	7
13	e		5	12	7
14	f		5	11	7
15	G	1st Sun. after East. ST. GEORGE	5	9	7
16	a		5	7	7
17	b		5	6	7
18	c		5	4	7
19	d		5	3	7
20	e		5	1	7
21	f		5	0	7
22	G	2d Sun. after Easter.	4	58	8
23	a		4	57	8
24	b		4	55	8
25	c	St. Mark. Princess Mary born.	4	54	8
26	d		4	52	8
27	e		4	51	8
28	f		4	49	8
29	G	3d Sun. after Easter.	4	48	8
30	a		4	46	8

AVRIL a XXX JOURS.

- ☾ Le 7 à 9h. 47m. Soir.
- Le 10 à 1h. 28m. Matin.
- ☽ Le 23 à 11h. 6m. Matin.
- ☉ Le 30 à 3h. 19m. Matin.

Jo	Semaine.	F E T E S.	L	O	8
1	DIMAN.	RAMEAUX.	5	23	7
2	Lundi		5	30	7
3	Mardi		5	28	7
4	Mercredi		5	27	7
5	Jeudi	Jeudi Saint.	5	25	7
6	Vendredi	Vendredi Saint.	5	24	7
7	Samedi	Samedi Saint.	5	22	7
8	DIMAN.	PAQUES. <i>Octave.</i>	5	20	7
9	Lundi		5	19	7
10	Mardi		5	17	7
11	Mercredi		5	15	7
12	Jeudi		5	14	7
13	Vendredi		5	12	7
14	Samedi	M	5	11	7
15	DIMAN.	QUASIMODO.	5	9	7
16	Lundi	François de Paul.	5	7	7
17	Mardi	Isidore. M	5	6	7
18	Mercredi	Vincent Ferrier.	5	4	7
19	Jeudi	Léon.	5	3	7
20	Vendredi	Hermenegilde.	5	1	7
21	Samedi	Anselme,	5	0	7
22	DIMAN.	2.	4	58	8
23	Lundi	George.	4	57	8
24	Mardi	Soter, &c.	4	55	8
25	Mercredi	Marc. Abstinence <i>Process.</i>	4	54	8
26	Jeudi	Clet, et Marcellin.	4	52	8
27	Vendredi		4	51	8
28	Samedi	De la Ste. Vierge. M	4	49	8
29	DIMAN.	3. Ste. Famille. M	4	48	8
30	Lundi	Catherine de Sienne.	4	46	8

MAY has XXXI DAYS.

First Quarter the 3d at 4m. past 1 afternoon.
 Full Moon the 10th, at 56m. past 7 evening.
 Last Quarter the 18th, at 22 n. past 8 night.
 New Moon the 26th at 57m. past 3 morning.

D	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	○	S
1	b	St. Philip and James,	4	45	8
2	c		4	43	8
3	d		4	42	8
4	e		4	41	8
5	f		4	40	8
6	G	4th Sun. after Easter. Siege raised.	4	38	8
7	a		4	37	8
8	b		4	35	8
9	c		4	34	8
10	d		4	33	8
11	e		4	31	8
12	f		4	30	8
13	G	5th Sun. after East. Roga. Sund.	4	29	8
14	a		4	28	8
15	b		4	27	8
16	c		4	25	8
17	d	Holy Thursday. ASCEN.	4	24	8
18	e		4	23	8
19	f	Queen CHAR. born. 1744.	4	22	8
20	G		4	21	8
21	a		4	20	8
22	b	Prs. Eliz. born.	4	19	8
23	c		4	18	8
24	d		4	17	8
25	e		4	16	8
26	f		4	16	8
27	G	WHITSUNDAY.	4	15	8
28	a		4	14	8
29	b	K. Chs. II. restored.	4	13	8
30	c		4	12	8
31	d		8	12	8

Jo
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

M A I a XXXI JOURS.

- C Le 7 à 3h. 23m. Soir.
 ● Le 15 à 3h. 8m. Soir.
 D Le 22 à 4h. 36m. Soir.
 O Le 29 à 1h. 24m. Matin.

J ^o	Semaine.	F E T E S.	L	O	C
1	Mardi	Phillipe et Jacques	4	45	8
2	Mercredi	Athanase.	4	43	8
3	Jeudi	Invent. Ste. Croix. M	4	42	8
4	Vendredi	Monique.	4	41	8
5	Samedi	Pie. V.	4	40	8
6	DIMAN.	J. Porte Latine. Sol. Phil. M	4	38	8
7	Lundi	stanilas.	4	37	8
8	Mardi	Apparition St. Michel.	4	35	8
9	Mercredi	Gregoire Nazianze.	4	34	8
10	Jeudi	Antonin. M	4	33	8
11	Vendredi	Pierre Martyr.	4	31	8
12	Samedi	Nérée, &c.	4	30	8
13	DIMAN.	5.	4	29	8
14	Lundi	Rogations. M	4	28	8
15	Mardi	Rogations.	4	27	8
16	Mercredi	Rogations. Ubalde, M.	4	25	8
17	Jeudi	ASCENSION. <i>Octave.</i>	4	24	8
18	Vendredi	Venant. M	4	23	8
19	Samedi	Pierre Celestin. 2M	4	22	8
20	DIMAN.	..M	4	21	8
21	Lundi	Bernardin. M	4	20	8
22	Mardi		4	19	8
23	Mercredi		4	18	8
24	Jeudi	<i>Octave.</i> Ascension.	4	17	8
25	Vendredi	Gregoire VII. ..M	4	16	8
26	Samedi	<i>Jeune.</i> De la Vigile. M à L.	4	16	8
27	DIMAN.	PENTECOTE. <i>Octave.</i>	4	15	8
28	Lundi		4	14	8
29	Mardi		4	13	8
30	Mercredi	<i>Jeune</i> 4 <i>Tems.</i>	4	12	8
31	Jeudi		4	12	8

20

JUNE has XXX DAYS.

Last Quarter 6th. 8h. 53m. morning.
 New M^o. 14 h. 2h¹⁵m. morning.
 First Quarter 20th. 8h. 41m. night.
 Full Moon 28th. oh. 50m. morning.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O.	S.
1	e		4	11	8
2	f		4	10	8
3	G	TRINITY Sunday.	4	10	8
4	a	King GEO. III. [born 1738	4	9	8
5	b	P. Ernest Aug. born.	4	8	8
6	c		4	8	8
7	d		4	7	8
8	e		4	7	8
9	f		4	7	8
10	G	1st Sun. after Trin.	4	6	8
11	a	St. Barnabas.	4	6	8
12	b		4	6	8
13	c		4	5	8
14	d		4	5	8
15	e		4	5	8
16	f		4	5	8
17	G	2d Sun. after Trin.	4	5	8
18	a		4	5	8
19	b		4	5	8
20	c		4	5	8
21	d	Longest day.	4	5	8
22	e		4	5	8
23	f		4	6	8
24	G	3d Sun. after Trin, St. John Bapt.	4	6	8
25	a		4	6	8
26	b		4	6	8
27	c		4	6	8
28	d	<i>whate ful DB</i>	4	7	8
29	e	St. Peter & Paul,	4	7	8
30	f		4	8	8

Jo
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

JUIN a XXX JOURS.

- ☾ Le 6 à 8h. 53m. Matin.
- ☉ Le 14 à 2h. 15m. Matin.
- ☽ Le 20 à 8h. 41m. Soir.
- ☼ Le 28 à 0h 56m. Matin.

Jo	Semaine.	F E T E S.	L	O	C
1	Vendredi	Jeune. 4 Tems.	4	11	8
2	Samedi	Jeune. 4 Tems. M	4	10	8
3	DIMAN.	TRINITE. ..M	4	10	8
4	Lundi	Philippe de Néri	4	9	8
5	Mardi	Magdeleine de Pazzis.	4	8	8
6	Mercredi	Norbert.	4	8	8
7	Jeudi	FETE-DIEU, Oclave.	4	7	8
8	Vendredi		4	7	8
9	Samedi	..M	4	7	8
10	DIMAN.	2. M	4	6	8
11	Lundi	Barnabé M	4	6	8
12	Mardi	Jean à Facundo. 2M	4	6	8
13	Mercredi	Antoine. M.	4	5	8
14	Jeudi	Oclave. Fete-Dieu.	4	5	8
15	Vendredi	Basile. M	4	5	8
16	Samedi	Marguerite.	4	5	8
17	DIMAN.	3.	4	5	8
18	Lundi	Marc, &	4	5	8
19	Mardi	Julienne. M	4	5	8
20	Mercredi	Silvers.	4	5	8
21	Jeudi		4	5	8
22	Vendredi	Paulin.	4	5	8
23	Samedi	Jeune de la Vigile.	4	6	8
24	DIMAN.	4. Jean. B. Oclave ...M	4	6	8
25	Lundi		4	6	8
26	Mardi	Jean et Paul. M	4	6	8
27	Mercredi		4	6	8
28	Jeudi	Jeune Léon. ..2M	4	7	8
29	Vendredi	Pierre et Paul. Oclave. Ann.	4	7	8
30	Samedi	Commém. Paul. 2M [C. Ev. 4	4	8	8

JULY has XXXI DAYS.

Lair Quarter 6th. 1h. 40m. morning.

New Moon 13th. 1h. 8 m. morning.

First Quarter 20th. 2h. 8m. morning.

Full Moon 27th. 1h. 50m. afternoon.

D.	w	ENGLISH CALENDAR.	R.	O.	S.
1	G	4th Sun. after Trin.	4	8	8
2	a	Visit. V. M.	4	9	8
3	b	Dog Days.	4	9	8
4	c		4	10	8
5	d		4	10	8
6	e		4	11	8
7	f		4	12	8
8	G	5th Sund. after Trin.	4	13	8
9	a		4	13	8
10	b	<i>wrote Percy</i>	4	14	8
11	c		4	15	8
12	d		4	16	8
13	e		4	17	8
14	f		4	18	8
15	G	6th Sun. after Trinity.	4	18	8
16	a		4	20	8
17	b		4	20	8
18	c		4	22	8
19	d		4	23	8
20	e		4	24	8
21	f		4	25	8
22	G	7th Sun. after Trinity.	4	26	8
23	a		4	27	8
24	b		4	28	8
25	c	ST. JAMES.	4	29	8
26	d		4	30	8
27	e		4	32	8
28	f		4	33	8
29	G	8th Sunday after Trin.	4	34	8
30	a		4	36	8
31	b		4	37	8

Jo
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

JULLET a XXXI Jours.

- ☾ Le 6 à 1h. 49m. Matin.
- Le 13 à 1h. 8m. Matin.
- ☽ Le 20 à 2h. 8m. Matin.
- ☉ Le 27 à 1h. 59m. Soir.

S.	Jo	Semaine.	F E T E S.	L	O	C
8	1	DIMAN.	<i>Octave.</i> Jean Baptiste. 2M	4	8	8
8	2	Lundi	Visitation. 2M	4	9	8
8	3	Mardi		4	9	8
8	4	Mercredi		4	10	8
8	5	Jeudi		4	10	8
8	6	Vendredi	<i>Octave.</i> Apôtres.	4	11	8
8	7	Samedi	De la Ste. Vierge.	4	12	8
8	8	DIMAN.	6. Dedicace. <i>Octave.</i> ..M	4	13	8
8	9	Lundi	Elizabeth. M	4	13	8
8	10	Mardi	VII Freres M	4	14	8
8	11	Mercredi	. M	4	15	8
8	12	Jeudi	Jean Gualbert. ..2M	4	16	8
8	13	Vendredi	Anaclet. ..M	4	17	8
8	14	Samedi	Bonaventure. ..M	4	18	8
8	15	DIMAN.	<i>Oct.</i> Dedicace. M	4	18	8
8	16	Lundi	N. D. du M. Carmel.	4	20	8
8	17	Mardi	Alexis.	4	20	8
8	18	Mercredi	Henri. ..M	4	22	8
8	19	Jeudi	Vincent de Paul.	4	23	8
8	20	Vendredi	Marguerite.	4	24	8
8	21	Samedi	De la Ste. Vierge. M.	4	25	8
8	22	DIMAN.	Magdetaine. Sol. Jac. M	4	26	8
8	23	Lundi	Apollinaire. M	4	27	8
8	24	Mardi	De la Vigile. M	4	28	8
8	25	Mercredi	Jacques. ..M	4	29	8
8	26	Jeudi	Anne.	4	30	8
8	27	Vendredi	Pantaléon.	4	32	8
8	28	Samedi	Nazaire, &c.	4	33	8
8	29	DIMAN.	9. Sol. Anne. ..M	4	34	8
8	30	Lundi	Marthe. ..M	4	36	8
8	31	DIMAN.	Ignace.	4	37	8

AUGUST has XXXI DAYS.

East Quarter 4th. 5h. 33m. afternoon.
 New Moon 11 h 7h. 38m. afternoon.
 First Quarter 18th. 9h. 21m. morning.
 Full Moon 26th. 4h. 49. morning.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R	O	S.
1	c	Lammas day.	4	38	8
2	d		4	40	8
3	e		4	41	8
4	f		4	42	8
5	G	9th Sun. aft. Trinity.	4	44	8
6	a	Transfiguration.	4	45	8
7	b	<i>use the same</i>	4	47	8
8	c		4	48	8
9	d		4	49	8
10	e		4	51	8
11	f	Dog days end.	4	52	8
12	G	10th Sun. after Trin. P. of Wales,	4	54	8
13	a	[born. 1762,	4	55	8
14	b		4	57	8
15	c		4	59	8
16	d	Duke of York born.	5	0	7
17	e		5	1	7
18	f		5	3	7
19	G	11th Sun. after Trinity.	5	5	7
20	a		5	5	7
21	b	Duke of Clarence born.	5	8	7
22	c		5	9	7
23	d		5	11	7
24	e	ST. BARTHOLOMEW.	5	12	7
25	f		5	14	7
26	G	12th Sun. after Trinity.	5	16	7
27	a		5	17	7
28	b		5	19	7
29	c	St. John Bapt. beheaded.	5	21	7
30	d		5	22	7
31	e		5	24	7

10
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

A O U S T a XXXI JOURS.

- ☾ Le 4 à 5h. 33m. Soir.
 ● Le 11 à 7h. 38m. Soir.
 ☽ Le 18 à 9h. 21m. Matin.
 ○ Le 26 à 4h. 49m. Matin.

O S.	Semaine.	F E T E S.	L O C
8 8	1 Mercredi	Pierre aux Liens. ..2M	4 38 8
0 8	2 Jeudi	Etienne.	4 40 8
1 8	3 Vendredi	Invention Etienne.	4 41 8
2 8	4 Samedi	Dominique.	4 42 8
4 8	5 DIMAN.	ro. N. D. des Neiges. M.	4 44 8
5 8	6 Lundi	Transfiguration. ..M	4 45 8
7 8	7 Mardi	Cajetan. M.	4 47 8
8 8	8 Mercredi	Cyriac, &c.	4 48 8
9 8	9 Jeudi	De la Vigile. ..M	4 49 8
10 8	10 Vendredi	Laurent. <i>Octave.</i>	4 51 8
11 8	11 Samedi	<i>Jeune</i> ..M	4 52 8
12 8	12 DIMAN.	11. Claire, Sol. Laurent. 2M	4 54 8
14 8	13 Lundi	..M	4 55 8
15 8	14 Mardi	Messe de la Vigile. ..2M	4 57 8
17 8	15 mercredi	ASSOMPTION. <i>Octave</i>	4 59 8
19 8	16 Jeudi	Hiacinthe. ..2M	5 0 7
0 7	17 Vendredi	<i>Oct.</i> Laurent. ..M	5 1 7
1 7	18 Samedi	<i>Jeune.</i> M	5 3 7
3 7	19 DIMAN.	12. Joachim. Sol. Aff, ..2M	5 5 7
5 7	20 Lundi	Bernard. ..M	5 6 7
5 7	21 Mardi		5 8 7
8 7	22 Mercredi	<i>Octave.</i> Assomption. ..M	5 9 7
9 7	23 Jeudi	Philippe de Beniti. ..M	5 11 7
11 7	24 Vendredi	Barthelemi.	5 12 7
12 7	25 Samedi	Louis.	5 14 7
14 7	26 DIMAN.	13 Sol. Louis. M	5 16 7
16 7	27 Lundi.		5 17 7
17 7	28 mardi	Augustin M	5 19 7
19 7	29 mercredi	Decollation. J. B. ..M	5 21 7
11 7	30 Jeudi	FETE DU SACERDOCE.	5 22 7
12 7	31 Vendredi	Raimond Nonnat. C	5 24 7

SEPTEMBER has XXX DAYS.

Last Quarter 3d. 7h. 34^m. morning.
 New Moon, 10th. 1h. 47^m. morning.
 First Quarter 16th. 8h. 20^m. morning.
 Full Moon 24th. 9h. 21^m. night.

Da	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	Sa.
1	f		5	25	7
2	G	13th Sun. after Trinity.	5	27	7
3	a		5	28	7
4	b		5	30	7
5	c		5	32	7
6	d		5	33	7
7	e		5	35	7
8	f	Nativ. B. Vir. Marya.	5	37	7
9	G	14th Sun. after Trinity.	5	38	7
10	a		5	40	7
11	b		5	42	7
12	c		5	43	7
13	d		5	45	7
14	e		5	47	7
15	f		5	48	7
16	G	15th Sun. after Trinity.	5	50	7
17	a		5	52	7
18	b		5	53	7
19	c		5	55	7
20	d		5	57	7
21	e	St. Mathew.	5	58	7
22	f	K. GEO. III. crown'd. 1761.	6	0	6
23	G	16th Sun. after Trinity.	6	2	6
24	a		6	3	6
25	b		6	5	6
26	c		6	7	6
27	d		6	8	6
28	e		6	10	6
29	f	Pts. Royal born.	6	12	6
30	G	17th Sun. after Trinity.	6	13	6

Jo
 I
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30

SEPTEMBRE a XXX JOURS.

- ☾ Le 3 à 7h. 34m. Matin.
 ● Le 10 à 1h. 47m. Matin.
 ☽ Le 16 à 8h. 20m. Matin.
 ○ Le 24 à 9h. 21m. Soir.

Jo	Semaine.	F E T E S.	L O C
1	Samedi	Rose de Lima. 2M	5 25 7
7	DIMAN.	14. } s. s. Flavien et	5 27 7
7	3 Lundi	Etienne. } Felicité.	5 28 7
7	4 mardi		5 30 7
7	5 mercredi	Laurent justinien.	5 32 7
7	6 jeudi		5 33 7
7	7 Vendredi		5 35 7
7	8 Samedi	Nativité. <i>Octave.</i> M	5 37 7
7	9 DIMAN.	15. NOM de MARIE. Sol.	5 38 7
7	10 Lundi	Nich. Tolentin M [Nat. 2M	5 40 7
7	11 mardi		5 42 7
7	12 mercredi		5 43 7
7	13 jeudi		5 45 7
7	14 Vendredi	Exalta. Ste. Croix. ..M	5 47 7
7	15 Samedi	<i>Octave.</i> Nativité. ..M	5 48 7
7	16 DIMAN.	16. ..M	5 50 7
7	17 Lundi	Stigmates St. François.	5 52 7
7	18 mardi	Thomas de Ville-neuve.	5 53 7
7	19 mercredi	<i>Jeu. 4 Tems.</i> janvier, &c. M	5 55 7
7	20 jeudi	Eustache, &c. M	5 57 7
7	21 Vendredi	<i>Jeu. 4 tems.</i> Mathieu. M.	5 58 7
7	22 Samedi	<i>Jeu. 4 Tems.</i> Corneille, &c.	6 0 6
6	23 DIMAN.	17. Sol. Mathieu. M. (2M	6 2 6
6	24 Lundi	D. de la Mer.	6 3 6
6	25 Mardi	Lin.	6 5 6
6	26 Mercredi	Cyrien, &c.	6 7 6
6	27 jeudi	Côme, &c.	6 8 6
6	28 Vendredi	Wancefla.	6 10 6
6	29 Samedi	Michel.	6 12 6
6	30 DIMAN:	Jerôme. sol. Michel. M.	6 14 6

OCTOBER has XXXI DAYS.

Last Quarter 2d. 7h. 23m. night.
 New Moon 9th. 10h. 51m. morning.
 First Quarter 16th. 10h. 26m. morning.
 Full Moon 24th. 2h. 41m. night.

Ds	we	ENGLISH CALENDAR.	R.	O.	S.
1	a		6	15	5
2	b		6	17	6
3	c		6	18	6
4	d		6	20	6
5	e		6	22	6
6	f		6	23	6
7	G	18th Sun. after Trinity.	6	25	6
8	a		6	27	6
9	b		6	28	6
10	c		6	30	6
11	d		6	32	6
12	e		6	33	6
13	f		6	35	6
14	G	19th Sun. after Trinity.	6	36	6
15	a		6	38	6
16	b	Dark Sunday at Quebec, 1785.	6	40	6
17	c		6	41	6
18	d	St. Luke.	6	43	6
19	e		6	44	6
20	f		6	46	6
21	G	20th Sun. after Trinity.	6	48	6
22	a		6	49	6
23	b		6	51	6
24	c		6	52	6
25	d	Geo. III. Accession.	6	54	6
26	e	Geo. III. proclam. 1760.	6	56	6
27	f		6	57	6
28	G	21st Sun. after Trin. Simon & Jude.	6	59	6
29	a		7	0	5
30	b		7	2	5
31	c		7	3	5

OCTOBRE a XXXI Jours.

- (Le 2 à 7h. 23m. Soir.
 ● Le 9 à 10h. 51m. Matin.
) Le 16 à 10h. 26m. Matin.
 ○ Le 24 à 2h. 41m. Soir.

Jo	Semaine.	F E T E S.	L O C
1	Lundi	Remi.	6 15 6
2	Mardi	Anges Gardiens.	6 17 6
3	Mercredi		6 18 6
4	Jeudi	François, d'Assise.	6 20 6
5	Vendredi	Placide, &c.	6 22 6
6	Samedi	Bruno.	6 23 6
7	DIMAN.	19. S.lem. Rosaire.	6 25 6
8	Lundi	Brigitte. M	6 27 6
9	Mardi	Den s, &c.	6 28 6
10	Mercredi	François de Borgias.	6 30 6
11	Jeudi		6 32 6
12	Vendredi		6 33 6
13	Samedi	Edouard.	6 35 6
14	DIMAN.	20.	6 36 6
15	Lundi	Therèse.	6 38 6
16	Mardi	Callixte.	6 40 6
17	Mercredi	Hedwige.	6 41 6
18	Jeudi	Luc.	6 43 6
19	Vendredi	Pierre d'Alcantara.	6 44 6
20	Samedi	De la Ste. Vierge.	6 46 6
21	DIMAN.	21. N. D. de Victoire.	6 48 6
22	Lundi		6 49 6
23	Mardi		6 51 6
24	Mercredi		6 52 6
25	Jeudi	Chrisante, &c.	6 54 6
26	Vendredi	Evariste.	6 56 6
27	Samedi	Jeune. De la Vigile.	6 57 6
28	DIMAN.	22. Simon et Jude. M	6 59 6
29	Lundi		7 0 6
30	Mardi		7 2 6
31	Mercredi	Jeune. De la Vigile. C 3	7 3 6

NOVEMBER has XXX DAYS.

Last Quarter 1st. 5n. 33m. morning.
 New Moon 7th. 9h. 51m. night.
 First Quarter 15th 5h. 30m. morning.
 Full Moon 23d. 8h. 1m. morning.
 Last Quarter 30th. 2h. 10m. afternoon.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.
1	d	All Saints.	7	5	5
2	e	Prince Edward born.	7	6	5
3	f	Prs. Sophia born.	7	8	5
4	G	22d Sund. aft. Trin.	7	9	5
5	a		7	11	5
6	b		7	12	5
7	c	D. of Cumberland born.	7	13	5
8	d	Prs. Augusta Sophia born.	7	15	5
9	e		7	16	5
10	f		7	17	5
11	G	23d Sund. after Trinity.	7	19	5
12	a		7	20	5
13	b		7	21	5
14	c		7	22	5
15	d		7	24	5
16	e		7	25	5
17	f		7	26	5
18	G	24th Sun. after Trinity.	7	27	5
19	a		7	28	5
20	b		7	30	5
21	c		7	30	5
22	d		7	32	5
23	e		7	33	5
24	f		7	34	5
25	G	Duke of Gloucester born.	7	35	5
26	a		7	36	5
27	b		7	36	5
28	c		7	37	5
29	d		7	38	5
30	e	St. Andrew.	7	39	5

Jo
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 2
 2
 2
 2
 2

31

NOVEMBRE a XXX JOURS.

- ☾ Le 1 5h. à 33m. Matin.
- Le 7 à 9h. 51m. Soir.
- ☽ Le 15 à 5h. 30m. Matin.
- Le 23 à 8h. 1m. Matin.
- ☾ Le 30 à 2h. 10 Soir.

Jo	Semaine.	F E T E S.	L O C
1	jeudi	TOUSSAINT. <i>Octave.</i>	7 5 5
2	Vendredi	Trépassés.	7 6 5
3	Samedi		7 8 5
4	DIMAN.	23. Charles. .3M	7 9 5
5	Lundi		7 11 5
6	mardi		7 12 5
7	mercredi		7 13 5
8	jeudi	<i>Octave.</i> Toussaint. ..M	7 15 5
9	Vendredi	Dedic. Basil. Sauveur. ..M	7 16 5
10	samedi	André Avellin. ..M	7 17 5
11	DIMAN.	24. Martin. ..M	7 19 5
12	Lundi	Martin Pape.	7 20 5
13	mardi	Didace.	7 21 5
14	mercredi		7 22 5
15	jeudi	Gertrude.	7 24 5
16	Vendredi		7 25 5
17	samedi	Grégoire Thaumaturge.	7 26 5
18	DIMAN.	25. Dedic. Basil. St. Pier. M	7 27 5
19	Lundi	Elizabeth. M.	7 28 5
20	mardi	Felix de Valois.	7 30 5
21	mercredi	Présentation.	7 30 5
22	jeudi	Cecile.	7 32 5
23	Vendredi	Clement. ..M	7 33 5
24	samedi	<i>Jeune.</i> Jean de la Croix. M	7 34 5
25	DIMAN.	26. Catherine. Spl. André M	7 35 5
26	Lundi	Pierre.	7 36 5
27	mardi		7 36 5
28	mercredi		7 37 5
29	jeudi	De la Vigile. .2M	7 38 5
30	Vendredi	André.	7 39 5

DECEMBER has XXXI DAYS.

New Moon 7th 9h. 6m. morning.
 First Quarter 15th. 2h. 26m. morning.
 Full Moon 22d. 10h. 26m. night.
 Last Quarter 29th. 9h. 55m. night.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.	Jc
1	f		7	40	5	1
2	G	Advent Sunday.	7	40	5	2
3	a		7	41	5	3
4	b		7	42	5	4
5	c		7	42	5	5
6	d		7	43	5	6
7	e		7	43	5	7
8	f	Conception of the V. M:	7	44	5	8
9	G	2d Sun. in Advent.	7	44	5	9
10	a		7	45	5	10
11	b		7	45	5	11
12	c		7	45	5	12
13	d		7	46	5	13
14	e		7	46	5	14
15	f		7	46	5	15
16	G	3d. Sun. in Advent.	7	46	5	16
17	a		7	46	5	17
18	b		7	46	5	18
19	c		7	46	5	19
20	d	Shortest day.	7	46	5	20
21	e	St. Thomas.	7	46	5	21
22	f		7	46	5	22
23	G	4th Sunday in Advent.	7	46	5	23
24	a		7	46	5	24
25	b	Christmas Day.	7	46	5	25
26	c	St. Stephen.	7	46	5	26
27	d	St. John.	7	45	5	27
28	e	Innocents.	7	45	5	28
29	f		7	45	5	29
30	g		7	44	5	30
31	G	Americans defeated.	7	44	5	31

DECEMBRE a XXXI JOURS.

- Le 7 à 9h. 6m. Matin.
 D Le 15 à 2h. 26m. Matin.
 ○ Le 22 à 10h. 26m. Soir.
 C Le 29 à 9h. 55m. Soir.

Jr.	Semaine.	F E T E S.	L O C
1	samedi	De a Ste. Vierge.	7 40 5
2	DIMAN.	1. de l'Avent. sol. F. Xavier.	7 40 5
3	Lundi	François Xavier. M	7 41 5
4	mardi	Pierre Chrsifologue. 2M	7 42 5
5	mercredi	Bibiane. 2M	7 42 5
6	jeudi	Nicolas. ..M	7 43 5
7	Vendredi	Ambroise. ..M	7 43 5
8	samedi	CONCEPTION. O ⁸ . ..M	7 44 5
9	DIMAN.	2. ..M	7 44 5
10	Lundi	2M.	7 45 5
11	mardi	Damase. ..2M	7 45 5
12	mercredi	..M	7 45 5
13	jeudi	Luce. ..2M	7 46 5
14	Vendredi	M	7 46 5
15	samedi	O ⁸ ave. Conception. M..	7 46 5
16	DIMAN.	3.	7 46 5
17	Lundi	Eusebe. ..M	7 46 5
18	mardi		7 45 5
19	mercredi	J. 4 Tems.	7 46 5
20	jeudi	Messe de la Vigile.	7 46 5
21	Vendredi	J. 4 tems. Thomas. . M	7 46 5
22	samedi	Jeune. 4 Tems.	7 46 5
23	DIMAN.	4. Sol. Thomas.	7 46 5
24	Lundi	Jeune. de la Vigile.	7 46 5
25	mardi	NOEL. O ⁸ ave.	7 46 5
26	Mercredi	ETIENNE. O ⁸ ave. ..M	7 46 5
27	jeudi	JEAN. O ⁸ ave. ..2M	7 45 5
28	Vendredi	Innocens. O ⁸ ave. ..3M	7 45 5
29	samedi	Thomas. ..4M	7 45 5
30	DIMAN.	4M	7 44 5
31	Lundi	Silvestre. ..4M	7 44 5

OF THE MOVEABLE FEASTS.

EASTER-DAY, on which the other moveable feasts of the year depend, is always the first Sunday after the Full Moon, which happens upon, or next after the 21st day of March; and if the Full Moon happen upon a Sunday, Easter-day is the Sunday following.

Septuagesima	} is {	Nine	} weeks before Easter.	
Sexagesima		Eight		
Quinquagesima		Seven		
Quadragesima		Six		
Rogation Sunday		Five weeks		
Ascension day		Forty days		} after Easter.
Whit Sunday		Seven weeks		
Trinity Sunday		Eight weeks		

Of the Changes of the Moon.

Many persons, understanding that the mean time between one new Moon and another is 29 days, 12 hours, 44 minutes and a fraction, imagine that, to find the full or quarters of the Moon, they have only to add a half or fourth part of that time; and when they do not find the changes marked in the Calendar to correspond with this method, they impute it to mistake in the calculation of those changes. It is therefore, necessary to put them in mind, that the great inequality of the Moon's motions renders the above rule extremely inaccurate, so that nineteen times in twenty, it must fail in giving the true conjunction or change.

Pâq
Ea: ne
luno, c
qui sui
Dimar
Septua
Sexaga
Quinq
Quadr
Dimar
Ascen
Pentec
Dimar

P
tems
autre
et un
plein
d'ajo
et lon
marq
point
l'erre
est de
la gra
la lur
en lo
quera

DES FÊTES MOBILES:

Pâques, de qui dépendent toutes les Fêtes mobiles de l'année, est toujours le premier Dimanche après la pleine lune, qui arrivent le vingt et unième jour de Mars, ou qui suit ce quantième; et si la pleine lune tombe sur un Dimanche, Pâques vient le Dimanche suivant.

Septuagésime	} est	Neuf	} se mai-	
Sexagésime		Huit		nes de-
Quinquagésime		Sept		vant
Quadragesime		Six		Pâques.
Dimanche des rogations		Cinq semaines	} Après	
Ascension		Quarante jours		Pâques.
Pentecôte		Sept semaines		
Dimanche de la Trinité		Huit semaines		

Changement des Lunaisons.

Plusieurs personnes, comprenant que le tems ordinaire entre une nouvelle lune et une autre est de 29 jours, 12 heures, 44 minutes, et une fraction, croient que pour trouver le plein ou les quartiers de la lune, il suffit d'ajouter la moitié ou le quart de ce tems; et lorsqu'elles trouvent que les chargenens marquées dans le Calendrier ne s'accordent point avec cette methode, elles en imputent l'erreur au calcul de ces changements. Il est donc nécessaire de leur faire observer, que la grande inégalité dans les mouvements de la lune, rend cette règle absolument fausse, en sorte que dix-neuf fois sur vingt, elle manquera de donner la vraie conjonction.

POIDS et TAUX de la Monnoie D'or, tels que réglés par l'Acte du Parlement Provincial, passé Samedi, 7e Mai, 1796.

MONNOIE.	Poids.		Courant. Livres.			
	gros.	grs.	£	s	d	q
La Guinée Angloise	5	6	1	3	4	28 0
La Portugaise de Portugal	18	0	4	0	0	96 0
La Moide de Portugal	6	18	1	10	0	36 0
Le Quadruple d'Espagne, de 4 pistoles	17	0	3	14	0	88 16
Le Louis d'or de France } monnoyé avant 1793. }	5	4	1	2	6	27 0
La Pistole de France, } monnoyée avant 1793. }	4	4	0	18	0	20 8
L'Aigle Américain,	11	6	2	10	0	60 0

Et ainsi en proportion pour chaque dénomination plus haute ou plus basse des dites monnoies. Chaque grain audessus et chaque grain audessous du poids sera alloué à raison de $2\frac{1}{4}$ courant. Après le 1er de Juin 1797, dans les paiements audessus de 500. courant, qui seront faits en espèces d'or, l'or pourra être pesé en gros; c'est à dire, la monnoie d'or de la Grande-Bretagne, de Portugal et de l'Amérique ensemble et passera à raison de 8 $\frac{1}{2}$ courant par once Troye; l'ord'Espagne et de France sera pesé ensemble et passera à raison de 87 $\frac{1}{2}$ courant par once Troye—et il sera fait une déduction de deux tiers d'un grain sur chaque piece ainsi pesé en gros, comme compensation pour la perte qui en resultera en les payant en détail.

MONNOIE D'ARGENT.

La Piafre Americaine passera à cinq chellins, et toute autre piece de monnoie d'argent actuellement de cours en cette Province passera comme ci-devant.

On ne pourra point offrir légalement dans un seul paiement, plus que la valeur d'un chellin en monnoie de cuivre.

Totu

Rule

pre

ren

anc

Nu

Dei

R

serv

the

ver

N. B

Mi

pr.

Here

in {

}

Ti

whic

or 12

16 ar

thus.

fame

2 int

sed f

A GENERAL RULE

To turn any given Currency into any Currency required.

Rule 1. Let the value of the Spanish Dollar be expressed in Shillings, or Pence, in each of the Currencies, writing them in form of a Fraction,

and making the $\left. \begin{array}{l} \text{required} \\ \text{given} \end{array} \right\}$ Currency the Numerator } of the Fraction.
Denominator }

Reduce this Fraction to its *least terms*, and it will serve as a constant Multiplier, by which any sum of the *given* Currency being Multiplied, it will be converted into the Currency required.

N. B. When the Fraction is not an improper one the *Multiplier* will become a Divisor.

EXAMPLE.

To form a rule for changing Sterling at 4/6. pr. Dollar into New-York at 8/ pr. Dollar.

Here *Sterling* is given, and *York* required: The Dollar in $\left\{ \begin{array}{l} \text{York is } 8/ \text{ or } 96 \text{ Pence Numerator,} \\ \text{Sterling } 4/6. \text{ or } 54 \text{ Pence Denominator.} \end{array} \right.$

Therefore $\frac{96}{54}$ is the Multiplier sought, which reduced to its least terms becomes $\frac{16}{9}$ or $1\frac{7}{9}$, therefore if Sterling be multiplied by 16 and divided by 9 the result will be York, thus. $\frac{16}{9}$ is the same as 2 into $\frac{8}{9}$, but $\frac{8}{9}$ is the same as 1 less $\frac{1}{9}$, therefore 2 into $\frac{8}{9}$ is equal to 2 into 1 less $\frac{1}{9}$, which is that Rule, expressed shorter thus, $\frac{16}{9} = 2 \times \frac{8}{9} = 2 \times 1 \frac{1}{9}$.

D

TABLE of INTEREST at 6 per CENT.

TABLE d'INTERETS à 6 par CENT.

	1 Week			Month			3 Mon.			6 Mon.			1 Year.		
	s.	d.	q.	s.	d.	q.	s.	d.	q.	s.	d.	q.	s.	d.	q.
SHILLINGS.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	1	2	0
	3	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	2	0	0
	4	0	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0	2	3	0
	5	0	0	0	1	0	0	3	0	1	3	0	3	2	0
	6	0	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	4	1	0
	7	0	0	0	1	0	1	1	0	2	2	0	5	0	0
	8	0	0	0	2	0	1	1	0	2	3	0	5	2	0
	9	0	0	0	2	0	1	2	0	3	0	0	6	1	0
	10	0	0	0	2	0	1	3	0	3	2	0	7	0	0
POUNDS.	1	0	0	1	0	0	3	2	0	7	0	0	1	2	0
	2	0	0	2	1	0	7	0	1	2	0	0	2	4	0
	3	0	0	3	2	0	10	3	1	9	2	0	3	7	0
	4	0	1	4	3	1	2	1	2	4	2	0	4	9	0
	5	0	1	5	0	1	6	0	3	0	0	0	6	0	0
	6	0	1	6	0	1	9	2	3	7	0	0	7	2	0
	7	0	2	7	0	0	1	0	4	2	0	0	8	4	0
	8	0	2	8	1	0	4	3	4	9	2	0	9	7	0
	9	0	2	9	2	0	8	1	5	4	2	0	10	9	0
	10	0	3	10	0	0	3	0	0	0	0	0	12	0	0
TENS of POUNDS.	20	0	0	2	0	0	6	0	0	12	0	0	1	4	0
	30	0	0	3	0	0	9	0	0	18	0	0	1	16	0
	40	0	1	4	0	0	12	0	1	4	0	0	2	8	0
	50	0	1	5	0	0	15	0	1	10	0	0	3	0	0
	60	0	1	6	0	0	18	0	1	16	0	0	3	12	0
	70	0	1	7	0	1	1	0	2	2	0	0	4	4	0
	80	0	2	8	0	1	4	0	2	8	0	0	4	16	0
	90	0	2	9	0	1	7	0	2	14	0	0	5	8	0
	100	0	2	10	0	1	10	0	3	0	0	0	6	0	0
	1000	1	5	0	0	15	0	0	30	0	0	0	60	0	0

At
de Fa
selon
tous
New
U
fois
mois
U
(Bur
L
Lun
tous

Ta.

De

De

De

De

De

De

BUREAU GENERAL DE LA POSTE

DEPART DES MALLES.

Au commencement de chaque mois il part une Malle de Falmouth pour Québec, et arrive plus tôt ou plus tard selon les circonstances: Une autre part pour Angleterre tous les mois, en hyver, soit par la voie d'Halifax ou de New-York.

Une Malle est acheminée de Québec à Halifax une fois chaque quinze jours en Etc, et une fois tous les mois en Hiver.

Une Malle part de Québec tous les Jeudis pour (Burlington) les Etats Unis.

Le Courier part de Québec et de Montréal tous les Lundis et Jeudis à quatre heures après midi, et arrive tous les Mecredis et Samedis, si le tems le permet.

CHEMINS DE POSTE DANS LA PROVINCE.

Taxe des Prix à payer, et distances de Poste en Poste entre Québec et Montréal.

Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de Relais.	Lieuues.	Taxe	
		s.	d.
De Québec chez Nicolas l'ainé au Cap Rouge, (premiere poste) - - -	3	5	0
De Nicolas l'ainé chez Gingras à Saint Augustin, - - - - -	3	3	0
De Gingras chez Grenier à la Pointe aux Trembles, - - - - -	1½	1	6
De Grenier chez Grenon à ditto, - - -	2	2	0
De Grenon à la riviere Jacques Cartier, Grenon ne mene l'hiver que chez Godin en-deça de la riviere Jacques Cartier; la distance est de - - -	2½	2	6
De Godin chez Marcotte au Cap Santé,	2½	2	6

ixc.

Noms des MAITRES de POSTE
et des endroits de Relais.

d.	Lignes.	Taxe	
		s.	d.
	3	3	0
	2	2	0
	3 $\frac{1}{4}$	3	3
	4	4	0
6	2 $\frac{1}{2}$	2	6
	3 $\frac{1}{2}$	3	6
	2 $\frac{1}{2}$	2	6
	2	2	0
3	2 $\frac{1}{2}$	2	6
	3	5	

(d) Dunoyer n'arrête pas chez Deschamps en hiver. Il traverse la rivière sur la glace et mene chez Dubreuil, au bout de l'Isle de Montréal—et alors on lui paie 256.

Les Traverses se paient séparément des Postes.

PASSAGE.	Une ditto à deux Cheval et		
	Caleche.	Chevaux.	Cavalier.
Du Cap Rouge,	8 fols.	12 fols.	4 fols.
De Jacques Cartier,	18	4	9
De Ste. Anne,	15	0	8
De Batiscan, -	15	0	8
De Champlain,	6	9	8
Des Chenaux, -	18	24	9
De Repentigny au bout de l'Isle de Montreal, -	60	60	40

POSTE ENTRE WILLIAM HENRY ET ST. JEAN.

Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de Relais.	Lignes.	Taxe.	
		s.	d.
De William Henry chez Lanchevin à St. Ours,	3	3	0
De Lanchevin chez Gadbois à St. Dennis,	3	3	0

<i>Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de Relais.</i>	<i>Lieues.</i>	<i>Taxe.</i>	
		<i>s.</i>	<i>d.</i>
De Gadbois chez Plomondon à St Charles,	3	3	
De Plomondon chez Guertin à Belœil.	2½	2	6
De Guertin chez J. B. Touffaint Ferriere } à Chambly, - - - - - }	5	5	
De Touffaint Ferriere à St. Jean, -	4½		

**POSTE ENTRE LA POINTE LEVI
ET LES TROIS PISTOLES.**

<i>Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de Relais.</i>	<i>Lieues.</i>	<i>Arpens.</i>	<i>Taxe.</i>	
			<i>s.</i>	<i>d.</i>
De Begin à la Pointe Levi à Beaumont chez la Veuve Couture, - - -	2½	15	2	8
De la Veuve Couture à St. Michel chez J. Poliquin - - - - -	1¼	13	1	5
De J. Poliquin à St. Valier chez Antoine Fortin, - - - - -	2	20	2	3
De Fortin à Berthier chez Carboneau	1¼	18	1	9½
De Carboneau. chez F. Tetû à S Thomas				
De F. Têtû chez A Dubord côté S.O de la riviere, qui mene en montant chez Tetû				
De J.B. Dupuis au N.E. de la riviere St. Thomas au Cap chez Morancy,	1¾	4	1	9½
De Morancy à l'Islet chez Emanl. Després,	2¾	11	2	10½
D' E. Després à St. Jean chez F. Duval,	2½	20	2	9
De Fs. Duval à St. Roc, chez P. Dubé,	2½	1	2	6
De P. Dubé à Ste. Anne chez Ra- phael Martin, - - - - -	2½	5	2	6½
De R. Martin à la Riviere Ouelle, chez François Boucher, - - -	2¼	16	2	5
De F. Boucher au Haut Kamouraska chez Autoine Le Bel, - - - -	2¾	3	2	9½
D'A. Le Bel au Bas Kamouraska chez Jean Michaud, - - - -	2½	19	2	6

Noms des MAITRES de POSTE
et des endroits de Rclais.

	Lieuens.	Arpens	Taxe.	
			s.	d.
De Jean Michaud à la Riviere des Caps chez Augustin Duplessi, - - }	2½	2		6
D'Aug. Duplessi à l'entrée du Portage, -	1	15	1	
De-là à la Riviere du Loup chez Marquis	1		1	0
De-là chez Saindon à Kakouna, - -	3		3	0
De-là chez Paul Dion à l'Isle Verte, -	3		3	0
De-là chez J.B. Rioux aux Trois Pistoles,	5		5	

N. B. Les trois dernieres Postes se font à cheval ou en canot.
84 Arpens font une Lieue.

Distance de Québec à Saint Jean en Nouveau Brunswick,
et de-là à Halifax en la Nouvelle Ecoffe. (en Miles)

De La Pointe Levi au Portage à la Riviere des Caps,	121½
De-là au Lac Timiskuata, (chez Higginbothom)	36
De-là à l'établissement à Madawaska, -	45
De-là au Grand Sault de la Riviere St. Jean,	45
De-là à Ste. Anne, (présentement Frederickton)	180
De-là à St. Jean (capitale de N. Brunswick)	90
et de-là à Halifax, - - -	189½
Total, 797	



Division of the Province.

BY a Proclamation published in the QUEBEC GAZETTE of the 24th. Novr. 1791, the late Province of Quebec was divided into two distinct Provinces—to be called the PROVINCE of UPPER-CANADA, and the PROVINCE of LOWER-CANADA.

THE LINE OR DIVISION

“ To commence at a Stone Boundary on the
 “ North Bank of the Lake *St. Francis*, at
 “ the Cove West of *Pointe au Bodét*, in the
 “ Limit between the Township of *Lancaster*
 “ and the Seigneurie of *New Longueuil*, run-
 “ ning along the said Limit in the Direction
 “ of North thirty-four Degrees West to the
 “ westernmost Angle of the said Seigneurie
 “ of *New Longueuil*, thence along the North-
 “ western Boundary of the Seigneurie of
 “ *Vaudreuil*, running North twenty-five
 “ Degrees, East, until it strikes the *Otta-*
 “ *was* River, to ascend the said River into
 “ the Lake *Tomiscanning*, and from the Head
 “ of the said Lake by a Line drawn due
 “ North until it strikes the boundary Line of
 “ *Hudson's Bay*, including all the Territory
 “ to the Westward and Southward of the
 “ said Line to the utmost Extent of the
 “ Country commonly called or known by
 “ the Name of *Canada*.”

Division de la Province.

PAR une Proclamation publiée dans la Gazette de Québec du 24 Novembre 1793, la Province ci-devant de Québec a été divisée en deux Province distinctes, -- appelées la PROVINCE du HAUT-CANADA et la PROVINCE du BAS-CANADA.

LA LIGNE DE DIVISION.

“ A commencer à une borne en pierre sur le
 “ bord Nord du Lac St. François, à la Baie
 “ Ouest de la Pointe au Bodét, dans la
 “ limite entre la Jurisdiction (ou Township)
 “ de Lancafter et la Seigneurie de la Nouvel-
 “ le Longueuil, courant le long de la dite
 “ limite dans la direction de Nord trente
 “ quatre degrés Ouest jusqu’à l’Angle le
 “ plus Ouest de la dite Seigneurie de la Nou-
 “ velle Longueuil, de là le long de la borne
 “ Nord Ouest de la Seigneurie de Vaudreuil,
 “ courant Nord vingt cinq degrés est, jus-
 “ qu’à ce qu’elle tombe sur la riviere des
 “ Ottawas pour monter la dite Riviere jus-
 “ qu’au Lac Tomiscanning, et du Haut du
 “ dit Lac par une ligne tirée vrai Nord jus-
 “ qu’à ce qu’elle touche la ligne de borne
 “ de la Baye d’Hudson, renfermant tout le
 “ Territoire à l’Ouest et au Sud de la dite
 “ ligne jusqu’à l’étendue la plus reculée du
 “ Pais communement appelée ou connu
 “ sous le nom de Canada”.

LIST of the Counties in the Province of Lower Canada ; with their respective boundaries, the parishes comprehended in each, and the number of representatives affixed by his Excellency the Lieutenant Governor's Proclamation dated the 7th May 1792.

GASPE', commencing at the north-side of Chaleurs Bay, and all the Bay of Gaspe, and all the tract on the south-shore of the river st. Lawrence; ending north-east side of Cape Cat.—Parishes, none.—Members, one.

Cornwallis. Beginning north-east side of Cape Cat; ending west bounds of st. Anne.—Parishes. Matane, Rimouski, Bic. Cacona, Isle Verte, Trois Pistoles, Riviere des Caps, Riviere du Loup, Kamouraska, Riviere Ouelle, ste. Anne.—Members, two.

Devon. Beginning west bounds of st. Anne's; ending west bounds river du Sud.—Parishes. st. Roc, st. Jean, Islet, Cape st. Ignace, Isle aux Grues, st. Thomas.—Members, two.

Hertford. Beginning west line of the seigniory of riviere du Sud; ending north-east bounds of Lauzon.—Parishes. Berthier st. Pierre, st. Francois, st. Valier, st. Michel, st. Gervais, Beaumont, st. Charles.—Mem. two.

Dorchester. Beginning north-east bounds of Lauzon; ending west boundary of Lauzon.—Parishes. Point Levi, st. Henry, st. Joseph, st. Francois. The three last form Nouvelle Beauce.—Members, two.

Buckinghamshire. Beginning west boundary of Lauzon; ending north-east boundary of Sorel.—Parishes. St. Nicholas, st. Giles, st. Antoine, st. Croix, Lotbiniere, st. Jean, st. Pierre, Gentilly, Becancour, Nicolet, Bay st. Antoine, st. Francis, all Yamaska, except the seigneurie of Madam Barow.—Members, two.

L I S T E des Comtés de la Province du Bas Canada, avec leurs bornes respectives, les paroisses comprises, et le nombre de représentans dans chaque, tel qu'il a été fixé par la Proclamation de son Excellence le Lieutenant Gouverneur, datée le 7 Mai 1792.

GASPE', commence au côté Nord de la baie des Chaleurs, et comprend toute la baie de Gaspé et tout le terrain sur la côte du sud du fleuve st Laurent, allant jusqu'au côté nord-est du cap chat.—Paroisses, il n'y en a point.—membres, un.

Cornwallis, commence au côté nord-est du cap Chat, et finit aux bornes ouest de ste. Anne.—Paroisses Matane, Rimouisk, Bic, Cacons, Isle Verte, trois Pistoles, Riviere des caps, Riviere du loup, Kamouraska, Riviere Ouelle, ste. Anne.—membres, ceux.

Devon, commence aux bornes Ouest de ste. Anne, et finit aux bornes Ouest de la riviere du sud.—Paroisses st. Roc, st. Jean, Islet, cap st. Ignace, Isle aux Grues, st. Thomas. membres, deux.

Hertford, commence à la ligne ouest de la seigneurie de la riviere du sud; finit aux bornes nord-est de Lauzon.—Paroisses, Beathier, st. François, st. Valier, st. Michel, st. Ge vais, Beaumont, st. Charles.—membres deux.

Dorchester, commence aux bornes nord-est de Lauzon; finit à la borne ouest de Lauzon.—Paroisses, Pointe Levi, st. Henri, ste. Marie, st. Joseph, st. François, ces trois dernieres forment la Nouvelle Beauce.—membres, deux.

Buckinghamshire, commence à la borne ouest de Lauzon; finit à la borne nord-est de Sorel.—Paroisses, st. Nicolas, st. Giles, st. Antoine, ste. Croix, Lotbiniere, st. Jean, st. Pierre, Gentilly, Bécancour, Nicolet, baie st. Antoine, st. François, toute la partie d'Yamaska, excepté la seigneurie de Madame Barow.—membres, deux.

Richelieu. Beginning north-east bounds of Sorel; ending south-west boundary of st. Ours, thence east to the river Sorel, on the east side to Rouville.—Parishes. Sorel, l'Isle st. Ignace, part of st. Ours, part of Yamaska, st. Denis, st. Charles, st. Hyacinthe de Yamaska.—Members, two for the county, one for Wm. Henry.

Bedford. Beginning at the east-side of Sorel from Rouville, east bounds to line 45°; ending at the line 45°.—Parishes. Point Olivier, Courant de la l'Ouest, jusque'à la Ligne qui sépare la province des Etas Unis.—Members, one.

Surrey. Beginning at st. Ours west bounds; ending at Varennes west bounds.—Parishes. St. Ours sur le Fleuve, Contrecoeur, Verchere, Varennes, st. Antoine partie de Belœil.—Members, two.

Kent. Beginning at Varenne's west bounds; ending at west bounds of Longueuil.—Parishes. Boucherville, Longueuil, Chambli, Blairfindie.—Members, two.

Huntingdon. beginning at west boundary of Longueuil; ending upon the line 45° N. lat.—Parishes. La Prairie, st. Philippe, st. Pierre, sault st. Louis, Chateaugay, st. Regis, st. Constant.—Members, two.

York. beginning north-side of st. Lawrence from line 45°; ending at boundary of Dumont's seigniory.—Parishes. Soulange, Isle Perrot, Vaudreuil, Lac des deux Montagnes, Riviere du Chêne.—Members, two.

Montreal. beginning at Island of Montreal, city and suburbs; ending Island of Montreal.—Parishes. St. Anne, st. Genevieve, Pte. Claire, La Chine, Sault au Recolet, st. Laurent Riv. des Prairies, Pointe aux Trembles & Long Point.—Members, four for the town, and two for the County.

Essex. beginning at the boundary of Dumont's seigniory; ending at boundary of Terrebonne.—Parishes. Toute l'Isle Jesus, Blainville, et Terrebonne.—Members, two.

Leinster beginning at the boundary of Terrebonne; ending at boundary of st. Sulpice.—Parishes. La Che-

R
fini
l'est
jusq
l'Is
st.
mer
L
con
l'est
qu'
bre
S
et l
Ou
st.
J
au
Lo
fin
Ph
Re
st.
roi
MO
fa
cla
vie
M
D
b
rel

Richelieu, commence aux bornes nord-est de Sorel; finit à la borne sud-ouest de st. Ours, de là allant l'est jusqu'à la rivière Sorel, et montant le côté de l'est jusqu'à la seigneurie de Rouville.—Paroisse, Sorel, l'Isle st. Ignace, partie de st. Ours, partie d'Yamaska, st. Denis, st. Charles, st. Hyacinthe de Yamaska.—membres deux pour le comté, un pour Wm. Henry.

Bedford, commence à la seigneurie de Rouville, et comprend toute cette partie de la Province du côté de l'est de la rivière Richelieu, depuis la dite rivière jusqu'à la ligne 45—paroisses, Pointe Olivier.—membres, un.

Surrey, commence aux bornes Ouest de st. Ours, et finit aux bornes Ouest de Varennes.—Paroisses st. Ours, sur le fleuve, Contrecoeur, Vercheres, Varennes, st. Antoine, partie de belœil.—membres, deux.

Kent, commence aux bornes ouest de Varennes; finit aux bornes ouest de Longueüil—Paroisses, Boucherville, Longueüil, Chambly, Blairfindie. membres, deux.

Huntingdon, commence à la borne ouest de Longueüil, finit à la ligne 45^o. lat. N.—Paroisses, la Prairie, st. Philippe, st. Pierre, st. Louis, Chateauguay, st. Régis, st. Constant. membres, deux.

York, depuis la ligne 45^o. du côté du nord du fleuve st. Laurent, jusqu'à la seigneurie de Dumont.—Paroisses, Soulange, Isle Perrot, Vaudreuil, Lac des deux montagnes, Rivière du chêne.—membres, deux.

Montréal, comprend l'Isle de Montréal, la ville et les fauxbourgs.—Paroisses, st. Anne, ste. Genevieve. Pte. claire, La chine, st. au R. collet, st. Laurent, Rivière des Prairies, Pointe aux Trembles, Longue pointe. Membres, quatre pour la ville et deux pour le comté.

Effingham, commence à la borne de la seigneurie de Dumont, et finit à la borne de la seigneurie de Terrebonne.—Paroisses, toute l'Isle Jesus, Blainville et Terrebonne.—membres, deux.

Leinster, commence à la borne de Terrebonne, et fi-

naye, ste. Anne Mascouche, st. Henry Mascouche, st. Roc de l'Achigan, st. Jacques, st. Pierre, Repentigny and st. Sulpice.—Members, two.

Warwick. beginning at the boundary of st. Sulpice; ending at east boundary of Berthier.—Parishes. La Valtrie, La Norale, Berthier, st. Cuthbert.—Members, two.

St. Maurice. beginning at the east boundary of Berthier; ending at south-east boundary of Batiscan.—Parishes. Malkinone, river du Loup, Yamachiche, Pointe du lac, Trois Rivieres, Ca de la Madelaine, chaplain, Batiscan sur le Fleuve, et riviere Batiscan.—members, two for the county, and two for Three Rivers.

Hampshire. beginning at the south-east boundary of Batiscan; ending at west boundary of st. Gabriel.—Parishes. Ste. Anne, Gondines, Deschambault, cap santé, Les Ecureuils, pointe aux Trembles, st. Augustin jusqu'au cape rouge.—members, two.

Quebec. beginning at the west boundary of st. Gabriel; ending at west boundary of Beauport.—Parishes. Ste. Foi, Ancienne Lorette, jeune Lorette, Charlesbourg, Beauport.—members for the county two, for the town, four.

Northumberland. beginning at the west boundary of Beauport; ending at the most eastern line of the province.—Parishes. Depuis la seigneurie de Beauport, jusqu'aux bornes de la province en descendant.—Members, two.

Orleans. All the Island of Orleans.—One member.

nit
An
l'A
Sub
à la
No
fin
Ri
du
cap
et
det
et
Ar
rev
ca
fin
pri
Lo
le
pre
vii

nit à la borne de st. Sulpice.--Paroisses, La Chenaye, ste. Anne, Mascouche, st. Henri Mascouche, st. Roc de l'Achigan, st. Jacques, st. Pierre, Repentigny et st. Sulpice.--membres, deux.

Warwick, commence à la borne de st. Sulpice; finit à la borne est de Berthier--Paroisses, La Valtrie, La Noraye, Berthier, st. Cuthbert.--membres, deux.

St. Maurice, commence à la borne est de Berthier, finit à la borne sud-est de Batiscan, la ville des Trois Rivieres comprise.--Paroisse, Maskinongé, Riviere du Loup, Yamachiche, Pointe du Lac, Trois Rivieres, cap de la Madelaine, Champlain, Batiscan sur le fleuve, et Riviere Batiscan.--membres, deux pour le comté, et deux pour les Trois Rivieres.

Hampshire, commence à la borne sud-est de Batiscan, et finit à la borne ouest de st. Gabriel.--Paroisses, ste. Anne, Grondines, Deschambault, Cap-santé, les Ecu-reuils, Pointe aux Trembles, st. Augustin jusqu'au cap Rouge.--membres, deux.

Quebec, commence à la borne ouest de st. Gabriel; finit à la borne ouest de Beaupré, la ville de Québec comprise.--Paroisses, ste. Foi, Ancienne Lorette, Jeune Lorette, Charlesbourg, Beauport.--membres, deux pour le comté, et quatre pour la ville.

Northumberland, commence à la borne ouest de Beaupré, et va en descendant jusqu'aux bornes de la Province.--membres, deux.

Orléans, Toute l'Isle d'Orléans.--un membre.

Regulations respecting the granting of Lands
in the Province of Lower Canada.

Executive Council Office, Quebec. 10th Oct. 1794.

WHEREAS several Warrants of Survey of the ungranted Lands of the Crown have been directed to be made out on behalf of divers persons who have applied for the same and their Associates. And whereas it is expedient that prior to the issuing of any Grant of Land, enquiry should be made into the Principles and Character of such persons as may be desirous of becoming Settlers in this Province, before they are admitted to take the Oaths and subscribe the Declaration by His Majesty's instructions directed to be required; **PUBLIC NOTICE** is hereby given, that for the purposes aforesaid, His Excellency **GUY LORD DORCHESTER** the Governor in Council has been pleased to nominate and appoint the following persons to be Commissioners, viz.

William Lindsay, Sen.

Louis Deschenaux,

Nathaniel Taylor,

John Coffin and

Hypolite Laforce, Esqrs.

Le Chevalier Tonnancour, &

George Dame, Esqrs.

James Sawyer, and

François Corbin, Esqrs.

James M'Gill, and

Pierre Guy, Esqrs.

Patrick Conroy Esq. At St. John's.

René Boileau, Esq. At Chambly.

At Missiskoui Bay.

Henry Ruiter, John Ruiter, Phillip Luke, Esqrs.
Messrs. Jesse Pennoyer, Nathaniel Coffin, Calvin May,
and John Ferguson.

Theophilus Fox and

Daniel M'Pherson, Esqs.

} *At Quebec.*

} *At Three Rivers*

} *At William Henry.*

} *At Montreal.*

} *At St. John's.*

} *At Chambly.*

} *At Missiskoui Bay.*

} *At Gaspé.*

Reglemens touchant la concession des Terres dans la Province du Bas Canada.

Bureau du Conseil Executif, Québec, 10 Octobre, 1794.

AT T E N D U qu'il a été ordonné de faire plusieurs *Warrants* ou ordres de melurage des Terres non-concédées de la Couronne, en faveur de diverses personnes qui les ont demandés, ainsi qu'en faveur de leurs associés, et comme il est expedient, avant d'émaner aucune concession de Terre, de s'informer des principes et du caractere de ceux qui pourront désirer s'établir en cette Province, et avant qu'ils soient admis à prêter les sermens et à souscrire les déclarations ordonnées d'être requis par les instructions de Sa Majesté, avis public est donné par le présent, que pour les fins ci-dessus, il a plu à Son Excellence GUY LORD DORCHESTER, le Gouverneur en Conseil de nommer et appointer les personnes suivantes pour être Commissaires, *savoir* ;—

William Lindsay, senior,
Louis Deschenaux,
Nathaniel Taylor,
John Coffin et
Hypolite Laforce, Ecuyer.

} à Québec,

Le Chevalier Tonnancour, et
George Dame, Ecuyers.

} aux Trois Rivieres

James Sawers, et
François Corbin, Ecuyers,

} à William Henry,

James M^cGill, et
Pierre Guy, Ecuyers,

} à Montréal.

Patrick Conroy, Ecuyer,
René Boileau, Ecuyer,

} à St. Jean.

} à Chambly.

Henry Ruitter,

John Ruitter,
Philip Luke, et

} Ecuyers

Mr. Jette Pennoyer,
Nath. Coffin,

} à la Baie Missiskouit

Calvin May,
& J. Ferguson,

Theophilus Fox et

Daniel M^cPuerfon, Esqs.

} à Caspé.

nds
94.
the
di-
who
And
any
rin-
rous
y are
la. a-
quir-
r the
Dor-
ed to
Com-

ver

y.

Esqs.
n May,

And PUBLIC NOTICE is hereby further given, That all persons having obtained a Warrant of Survey as herein before mentioned, or meaning to apply for any such Warrant of Survey, do give in to one of the Commissioners hereinbefore named, a list containing the following particulars respecting them and each of them, and also respecting each and every Associate connected with them, that is to say, the Name, Place of Abode and Occupation, the Religious Denomination, the Number of Persons contained in the Family distinguishing the Males from the Females, and also the Number of those who are under the age of Fourteen from that of those who are above,—and the Township or place wherein he proposes to settle; and likewise that the said parties do transmit a duplicate of the said list, containing such Particulars as aforesaid, to the Clerk of the Executive Council.—And due consideration being had thereof, the said Commissioners shall, with all convenient dispatch, receive Instructions specifying the names of the Parties whom they shall be authorized to admit to take and make the Oaths and Subscription aforesaid, in order to their becoming settlers in this Province.

And PUBLIC NOTICE is hereby further given, That no Person shall be deemed qualified to partake of His Majesty's Bounty, whose Name, together with the particulars hereinbefore required, shall not be included in a list to be delivered in as aforesaid, or to receive any Grant of Lands within this Province, who shall not have given in, or caused to be given in a statement of the particulars hereinbefore set forth.

By command of His Excellency in Council,

J. WILLIAMS.

Et avis est en outre donné par le présent, que tous ceux qui ont obtenu un *Warrant* ou ordre de mesurage comme sus-mentionné, ou ayant dessein de demander tel ordre de mesurage, donnent à un des Commissaires sus-nommés, une liste contenant les particularités suivantes relatives à eux ou à aucun deux, et aussi touchant chacun des affiés connexés avec eux, c'est-à-dire, le nom, le lieu de résidence et l'occupation, la dénomination de religion, le nombre des personnes contenues dans la famille, distinguant les mâles d'avec les femelles, et aussi le nombre de ceux qui sont au-dessous de l'âge de quatorze ans de celui qui sont au-dessus, et la juridiction ou place où il se propose de s'établir; et semblablement que les dites parties transmettent un duplicata de la dite liste, contenant telles particularités que ci-dessus, au Greffier du Conseil Exécutif.—Et ayant duement pris le tout en considération, les dits Commissaires recevront avec toute la diligence convenable, des instructions spécifiant les noms des parties qu'ils seront autorisés d'admettre à prêter les sermens et faire la sousscription ci-dessus, afin qu'ils s'établissent dans cette Province.

Et avis public est en outre donné par le présent, que personne ne sera estimée avoir les qualités nécessaires pour participer aux bienfaits de la Majesté, dont le nom, avec les particularités ci-dessus requises, ne seront pas inclus dans une liste qui sera livrée comme il est dit ci-dessus, ou pour recevoir aucune concession de terres dans la dite Province, s'il n'a pas donné ou fait donner un état des particularités ci-dessus mentionnées.

Par Ordre de son Excellence en Conseil,

J. WILLIAMS.

Bureau du Conseil Exécutif, Québec, 20 Octobre, 1794.

ATTEINDU que par un avertissement, en date du 10 courant, inséré dans la Gazette de Québec du Seize (N^o 1529) avis a été donné au Public, que tous ceux qui ont obtenu un *Warrant* ou ordre de mesurage,

Executive Council Office, Quebec, 20th Oct. 1794.

WHEREAS by an Advertisement, bearing date the 10th instant inserted in the Quebec Gazette of the 16th (No. 1529) Public Notice was given, that all Persons having obtained a Warrant of Survey, as therein mentioned, or meaning to apply for any such Warrant of Survey, should give in to one of the Commissioners therein named, a list containing the following particulars respecting them; and each of them and also respecting each and every Associate connected with them, that is to say, “ the name, place of abode and
 “ occupation; the religious denomination, the number
 “ of persons contained in the family distinguishing the
 “ males from the females, and also the number of
 “ those who are under the age of fourteen; from that
 “ of those who are above, and the Township or
 “ place wherein he proposes to settle; and likewise
 “ that the said Parties should transmit a duplicate of
 “ such list to the Clerk of the Executive Council.”

And whereas it has been represented to His Excellency the Governor in Council, that the ascertaining in such list the occupation, religious denomination and number of persons contained in the family of each Associate, and their sex and age, in the first instance will be attended with much expence and delay: In order to obviate the same, PUBLIC NOTICE is hereby given, that it will be deemed sufficient that the List to be delivered in to one of the Commissioners, and the duplicate to be transmitted to the Clerk of the Executive Council do contain the name and place of abode of the Leaders and their Associates respectively, and the Township or place in which they propose to settle, only. But such of them as shall be approved by the Governor and Council to be admitted Settlers in this Province, shall, at the time of taking and subscribing the Oaths and Declaration directed by His Majesty's Instructions to be required, declare to the Commissioners all the particulars herein-before mentioned.

By Order of His Excellency the Governor in Council,

J. WILLIAMS.

comm
 der to
 une l
 ment
 des at
 " lieu
 " l gi
 " fan
 " aut
 " cel
 " pla
 " par
 " fie
 préfe
 qu'il
 ment
 relig
 fami
 en l
 don
 livre
 tr n
 feu
 et d
 plac
 d'er
 Con
 clar
 decl
 de l
 tés

I

comme il est mentionné, ou qui se proposent de demander tel ordre, donnent à un des Commissaires y nommés une liste contenant les particularités suivantes relativement à eux et chacun d'eux, et aussi touchant chacun des associés à eux connexés, c'est-à-dire, " le nom, le lieu de résidence, l'occupation, la dénomination religieuse, le nombre de personnes contenues dans la famille, distinguant les mâles d'avec les femelles, et aussi le nombre de ceux de l'âge de quatorze ans d'avec celui de ceux qui sont au dessus, et la juridiction ou place où il se propose de s'établir, aussi que les dites parties transmettent un duplicata de telle liste au Greffier du Conseil Exécutif." Et attendu qu'il a été représenté à Son Excellence le Gouverneur en Conseil, qu'il résultera beaucoup de frais et de délai du constatement dans telle liste de l'occupation, dénomination de religion, et du nombre de personnes contenues dans la famille de chaque associé, ainsi que de leur sexe et âge, en première instance; afin d'y obvier, avis Public est donné, qu'il sera estimé suffisant, que la liste qui sera livrée à un des Commissaires et le duplicata qui sera transmis au Greffier du Conseil Exécutif, contiennent seulement le nom et le lieu de résidence des conducteurs et de leurs associés respectivement, et la juridiction ou place dans laquelle ils se proposent de s'établir. Mais ceux d'entr'eux qui seront approuvés par le Gouverneur et le Conseil pour être admis à s'établir en cette Province, déclareront lorsqu'ils prêteront les sermens et souscriront la déclaration ordonnés d'être requis par les instructions de sa Majesté, aux Commissaires, toutes les particularités ci-dessus mentionnées.

Par Ordre de Son Excellence, le Gouverneur en Conseil.

J. WILLIAMS.

P R É C I S

D'un Acte du Parlement Provincial du Bas-Canada, passé dans la trente-fixième année du règne de sa présente Majesté, intitulé, " *Acte pour faire, réparer et changer les Grands Chemins et Ponts dans cette Province, &c.*" en autant qu'il a rapport aux cités et paroisses de Québec et Montréal.

LES Chemins, Rues, Ponts, &c. doivent être établis et réglés par les Juges à Paix.

Ils nommeront dans le mois d'Octobre de chaque année les Trésoriers des chemins, qui donneront caution pour la fidèle exécution de leur charge, et auront droit à un chelling par livre, sur tout l'argent qu'ils recevront.

Ils nommeront un inspecteur des chemins qui servira pendant une année et recevra un salaire de 40*l*. Ils nommeront aussi des sous-inspecteurs, à qui il sera alloué un salaire de dix livres par année. Chaque sous-inspecteur servira pendant une année, après lequel temps il ne sera point sujet à être nommé de nouveau pendant sept années. Quiconque refusera de servir comme sous-inspecteur paiera une amende de 5*l*.

L'Inspecteur sera soumis aux ordres des Juges à Paix; les sous-inspecteurs suivront les directions de l'Inspecteur et seront pareillement soumis aux Juges à Paix en tout ce qui regarde leur devoir; et tout inspecteur ou sous-inspecteur qui ne s'acquittera point de son devoir payera une amende qui n'excédera pas 5*l*. et qui ne sera pas moins de 20*s*.

Tout homme de l'âge de dix-huit ans et au-dessous de soixante ans, est tenu de donner six journées de travail par année, soit par lui-même ou par un substitut.

Quiconque tient un ou plusieurs chevaux donnera chaque année quatre journées de travail avec son cheval

et charette ou tombreau par chaque cheval qu'il tiendra.

Toute personne appelée pour s'acquitter de ses journées de travail apportera avec elle une pioche, pèle, bêche ou hache, si on le requiert.

Les journées de travail seront, entre le 1^{er} de Mai et le premier d'Août, depuis 5 heures du matin jusqu'à sept heures du soir, accordant trois heures de relâche; et entre le 1^{er} d'Août et le 1^{er} de Mai, depuis le soleil levé jusqu'au soleil couché, accordant deux heures de relâche.

Les sous-inspecteurs donneront à chaque particulier au moins trois jours d'avis du tems et lieu qu'il doit travailler. Quiconque après en avoir été averti ne se fera point rendu au tems et au lieu appointés, si c'est avec deux chevaux payera 6s. d'amende, si c'est avec un 4s. et si c'est pour lui seul 2s. par chaque jour de défaut.

Toute personne pourra entrer en composition pour son travail, en payant à l'inspecteur ou au Sous-inspecteur de sa division, dans un mois après qu'avis public en aura été donné $\frac{1}{3}$ pour chaque jour de travail qu'il fera tenu de donner, soit pour lui-même ou pour ses chevaux.

Les officiers, officiers non commissionés, ou soldats ne seront point sujets au travail ci-dessus prescrit, à moins qu'ils n'appartiennent à l'Etat Major de l'armée en service dans la Province, ou à l'Etat Major dans la Garnison.

Le Sous-inspecteur de chaque division ira dans le mois de janvier de chaque année chez chaque particulier et lui demandera un compte du nombre de chevaux qu'il aura tenu pendant deux mois de l'année précédente, et si dans les dix jours suivans il refuse de donner telle information, le Sous-inspecteur fera lui-même l'estimation, laquelle sera décisive, à moins qu'elle ne soit prouvée être surchargée devant un juge à Paix.

Dans le cas où le travail ci-dessus ou l'argent de composition ne sera pas suffisant pour la réparation

des chemins, les Juges à paix fixeront le taux d'une cotisation qui sera répartie sur tous les propriétaires dans les villes de Québec et Montréal et laquelle n'excédera en aucun teins quatre deniers par livre de valeur annuelle; et dans la Séance de Quartier en Octobre ils nommeront cinq personnes honêtes d'entre une liste de quinze personnes présentée par les Grands Jurés, qui, après avoir prêté serment devant eux, feront une estimation de la valeur annuelle de chaque maison, emplacement, bâtiment &c. et spécifieront la somme qui sera payée par chaque propriétaire. Les personnes ainsi nommées seront obligées de signifier au Greffier de la paix, leur acceptation de la charge dans dix jours après en avoir eu avis, sous peine de dix livres d'amende; et ils continueront en charge pendant une année, à compter du premier de Janvier qui suivra leur nomination. Toute personne qui se croira lésée par l'estimation susdite pourra en appeller à la prochaine Session Générale de Quartier. La cotisation sera recueillie par les Sous-inspecteurs, sous la direction de l'Inspecteur, et remise entre les mains du Trésorier.

Les Juges à paix nommeront d'autres personnes pour être cotiseurs à la place de ceux qui mourront ou deviendront incapables de servir, lesquelles serviront jusqu'au premier de Janvier prochain: mais quiconque aura servi comme cotiseur, ne sera point sujet à être nommé de nouveau pendant sept ans.

Les cotiseurs feront une estimation des pavés déjà faits dont il sera tenu compte par l'Inspecteur aux propriétaires d'iceux.

Tout locataire pourra déduire du loyer le montant de la cotisation, à moins qu'il n'y ait eu un accord au contraire.

Les communautés de Religieuses, les terrains en dehors des fortifications servant à la pâture des animaux, ou étant en prairies ou pour semer du grain les terrains (compris les bâtiments, qui n'excéderont point la valeur annuelle de cinq livres, ne seront point sujets à la cotisation.

Toutes les Eglises, Cimétieres, Chapelles, maisons destinées au culte divin, Ecoles, Couvents, Casernes, Prisons, Murailles, espaces de terrain vacants, appartenants au Gouvernement, ou à quelques corps ou communautés ou à des sociétés publiques ou à des particuliers, seront sujets à la cotisation, en proportion de l'étendue du pavé joignant tels bâtimens murailles ou, espaces de terrain vacants.

Si quelqu'un refuse ou néglige de payer la somme cotisée, dans trente jours après qu'elle lui sera demandée, l'Inspecteur ou le Sous-inspecteur pourra la prélever par saisie et vente de ses effets mobiliers.

Si une maison est occupée par plusieurs personnes, la cotisation sera payée par le propriétaire ou occupant d'aucune partie d'icelle; si elle appartient à plusieurs propriétaires, celui qui aura payé toute la cotisation pourra recouvrer des autres ce qu'ils auroient du payer; et tout occupant qui aura payé plus que sa proportion, pourra en faire une déduction sur la rente, à moins qu'il n'y ait un accord à ce sujet.

Si quelqu'un refuse ou néglige de payer la cotisation faite sur les prémisses qu'il aura abandonnées, elle sera prélevée par saisie et vente de ses effets mobiliers.

Toute personne commettant de l'embarras, empêchement ou obstacle qui, après en avoir été avertie par l'Inspecteur ou Sous-inspecteur, n'y remédiera dans un tems raisonnable, encourra une amende de 20s. outre qu'elle sera obligée de rembourser à l'Inspecteur ou Sous-inspecteur les frais qu'il aura faits pour le faire faire, mais l'Aête ne s'étend point aux personnes qui mettent sur les chemins ou pavés des matériaux pour des bâtimens ou réparations, pourvu qu'il soit laissé un passage suffisant, et que les matériaux soient enlevés immédiatement après que la bâtisse ou les réparations seront achevées.

Lorsque les fossés, canaux ou cours d'eau ci devant faits, après avoir été réparés, ne seront point suffisants.

pour la décharge de l'eau sur les grands chemins et rues, les Inspecteurs ou Sous-Inspecteurs, par ordre de Juges à paix, en ouvriront de nouveaux sur les terrains voisins ou autres, n'étant point en jardin ou verger, sur lesquels ils feront des ponts convenables, et s'il en résulte quelque dommage au propriétaire, il sera estimé et payé.

Les propriétaires répareront les canaux passant sous leurs maisons ou bâtiments, dans huit jours après en avoir été requis, sinon ils seront réparés aux frais publics.

Les chemins neufs n'auront pas moins de trente pieds de largeur entre les deux fossés, et les rues neuves, ou celles qui seront élargies n'auront pas moins de trente pieds; et lorsqu'il sera nécessaire de faire passer un chemin, rue, marché ou place publique sur des terres en culture, le propriétaire en sera indemnisé, mais ces pouvoirs ne s'étendent point à démolir aucun bâtiment, ni à prendre le terrain d'aucune cour, jardin ou verger.

Les Inspecteurs et Sous-inspecteurs pourront enlever des carrières autant de vuidanges et pierres de rebut qui seront nécessaires, sans la permission des propriétaires, mais ils ne pourront tirer de la pierre sans permission. Ils peuvent aussi creuser aucune terre inculte, rivière, ou ruisseau, et amasser les pierres qui se trouvent sur les terres, sans être tenus à aucune compensation, si ce n'est pour dommage fait en les enlevant. Si en creusant pour avoir des matériaux, il arrive du dommage à quelque pont, chaussée, mur ou bâtiment, celui qui aura conduit l'ouvrage pourra être poursuivi pour icelui, et payera en outre une amende qui n'excédera pas cinq livres. Si les Inspecteurs ou Sous-inspecteurs font des creux ou fossés sujets à des accidents, ils les feront aplanir, combler ou clôturer, sous peine d'encourir une amende qui n'excédera point deux livres.

Les Juges à paix pourront fixer une somme pour l'achat des matériaux et outils propres à paver les rues

et les
des Ju
paix n
une pé

Les

et tou

plus d

d'ici

feront

fait a

escalie

temen

gnant

des m

en del

jour c

Les

aux p

droit

grand

chemi

grand

maiso

Les

premi

bie, c

chemi

lises

penes

lant c

où de

l'entr

des c

fares

la diff

teurs

est né

et les Inspecteurs pourront cont'acter sous la direction des Juges à paix pour tels matériaux, mais les Juges à paix ne pourront être concernés dans tel contrat sous une pénalité de cinq livres.

Les pas de porte, escaliers, marches, trapes de cave et tous autres ouvrages empiétant sur les trottoirs, plus de vingt pouces, mesure Française, seront enlevés d'ici au premier de Janvier 1800; les portes de cave seront mises de niveau avec les trottoirs; et il ne sera fait aucune bâtisse à l'avenir avec des pas de porte, escaliers ou autres projectures, ni commis d'empiètement sur aucune rue, place publique ou ruelle, joignant des Bâtimens déjà érigé, à moins que ce ne soit des marches qui n'avanceront pas plus de vingt pouces en dehors, sous la pénalité de £2. outre 5s. par chaque jour que l'empiètement restera.

Les Grands chemins devenus inutiles seront rendus aux propriétaires originaires, à moins qu'ils n'aient droit à une compensation rapport à quelque nouveau grand chemin, dans lequel cas, la valeur de l'ancien chemin sera déduite de la compensation; et l'ancien grand chemin sera sujet à livrer un passage à aucune maison ou terre, s'il est nécessaire.

Les Inspecteurs et sous-inspecteurs, aussitôt après la première bordée de neige, traceront, où il sera praticable, deux chemins publics d'hiver dans chaque grand chemin qui conduit aux dites cités, planteront des balises pour les diviser et feront applanir les cahots et pentes; chaque voiture prendra la droite, soit en allant ou en venant; partie du travail ci-dessus prescrit, où de l'argent de composition, pourra être employée à l'entret en des chemins publics d'hiver dans les limites des cités et paroisses sus-dites, et des chemins nécessaires pour faire la traverse du fleuve St Laurent, à la distance de trois arpents des dites cités. Les Inspecteurs et sous-inspecteurs, pourront faire abattre, s'il est nécessaire, dix pieds de clôture pour détourner le che-

min d'hiver, mais ne pourront le faire passer sur aucun jardin, verger ou champ enclos d'une haie vive sans le consentement du propriétaire. Les Inspecteurs pourront contracter avec aucune personne pour l'entretien des chemins d'hiver.

Les pénalités pour offenses qui ne sont pas spécialement pourvues, n'excéderont point dix chellins, et ne feront pas moins de cinq chellins. Moitié des pénalités prélevées en vertu de l'acte sera payée au dénonciateur, et moitié au trésorier des chemins, pour être employée aux fins de l'Acte. Mais si le dénonciateur est Inspecteur ou sous-inspecteur, toute la pénalité sera employée pour la réparation des chemins, (excepté dans le cas où des chevaux seront omis ou recelés)

Rien dans l'acte ne doit s'étendre au Pont Dorchester, ni à aucun pont ou chemin privé.

Terms or sittings of the Courts of original Jurisdiction.

COURT OF KING'S BENCH.

THE Court of King's Bench for criminal causes, is to be held in the city of Quebec, for the district of Quebec, two terms annually, viz. the last ten days of the months of March and September (Sundays and holidays excepted.)

The King's Bench at Montreal, for causes of the same kind, is to be held also two terms annually, which shall be the first ten days of March and September (Sundays and holidays excepted.)

The Court of King's Bench for civil causes, is to be held, at four superior terms, in the cities of Quebec and Montreal, for each district respectively, viz. the first twenty days in the months of February, April, June and October, every year, (Sundays and holidays excepted.)

The Court of King's Bench for the district of Three Rivers, is to sit two terms annually, in the town of

Three Rivers, for trial of all causes criminal and civil, viz. all the days of the months of *March* and *September*, after the thirteenth, (Sundays and holidays excepted.) The first four days of each term to be employed in trial of Criminal causes, and the rest in civil causes.

INFERIOR TERMS.

There are to be held six inferior terms, by one or more Judges of the said Court of King's Bench annually, for civil causes under 10*l.* sterling, viz. In the city of *Quebec*, for the District of *Quebec*, the remaining days of the months of *January*, *May*, *August* and *November*, after the 21st; in the month of *March*, from the 11th to the 19th day, and in the month of *June*, from the 24th, to the end of the month (Sundays and holidays excepted.)—In the city and for the District of *Montreal*, at the same times as mentioned above, also from the 11th to the 19th *September*.

PROVINCIAL COURTS.

The Provincial judge for the District of *Three Rivers* is to hold a Court of civil pleas, six inferior terms annually, in the town of *Three Rivers*, viz. the first ten days in the months of *February*, *April*, *June*, *August*, *October* and *December* (Sundays and holidays excepted.)

The Provincial judge of the District of *Gaspé*, is to hold a Court of civil Pleas four terms annually, viz. At *Bonaventure* in *Chaleur Bay*, from the 16th to the 31 of *May*: At *Carleton*, from the 16th to the 31st of *July*: At *Percé*, at the entrance of the bay of *Gaspé*, from the 16th to the 31st of *August*: At *Douglas Town*, from the 16th to the 30th of *September*, (Sundays and holidays excepted.)

The Act appropriates all the month of *July* for holding Courts of *Tournée*, in the Districts of *Quebec*, *Montreal* and *Three Rivers*.

*Termes ou Séances fixés pour les différentes
Cours de Jurisdiction originelle.*

COUR DU BANC DU ROI.

LA Cour du Banc du Roi pour les Plaidoyers de la Couronne, ou causes criminelles, sera tenue dans la Ville de Québec, pour ce District en deux Termes chaque année, les dix derniers jours de Mars et de Septembre (les fêtes et Dimanches exceptés.)

Et le Banc du Roi à Montreal, pour les mêmes causes, tiendra aussi deux termes chaque année, qui seront les dix premiers jours de Mars et Septembre (les fêtes et Dimanches exceptés.)

Le Banc du Roi pour les Plaidoyers ou causes civiles, se tiendra à quatre termes supérieurs dans les villes de Québec et de Montreal, pour chaque District respectivement, savoir.

Les premiers vingt jours dans les mois de Fevrier, d'Avril, de Juin et d'Octobre, chaque année (les fêtes, et Dimanches exceptés.)

La Cour du Banc du Roi pour le district des Trois-Rivieres, siégera deux termes chaque année dans la Ville des Trois Rivieres, pour juger toutes les causes Criminelles et Civiles, savoir, tous les jours dans les mois de Mars et de Septembre depuis le Treizieme (les fêtes et les Dimanches exceptés.)

Les premiers quatre jour de chaque terme seront employés aux causes criminelles, et les jours restans pour juger les causes civiles.

TERMES INFÉRIEURS:

Il sera tenu six termes inférieurs, par un ou plusieurs des juges des dites Cours du Banc du Roi, annuellement pour les causes au dessous de £.50 sterling, savoir:

Dans la Ville de Québec, pour le district de Québec depuis le 2^{me} jusqu'au dernier jour dans les mois de Janvier, Mai, Août et Novembre, et depuis le 1^{er} jusqu'au 19^{me} jour de Mars, et depuis le 24^{me} jusqu'au dernier jour de Juin, Dimanches et Fêtes exceptés.

Da
les m
de ja
ime.

Le
tiend
mes i
Rivie
Févr
fêtes
Le
dra u
annu
A
16^{me}
A
jusqu
A
16^{me}
A
jusqu
jours
Le
des C
bac.

Dans la ville et pour le District de Montréal, durant les mêmes périodes, que sus-mentionnées, dans les mois de janvier, Mars, Mai, juin et Novembre, et depuis le 11^{me} jusqu'au dix-neuvième jour de Septembre.

COURS PROVINCIALES.

Le juge Provincial du District des Trois Rivieres tiendra une Cour pour les Plaidoyers Civils, de six termes inférieurs annuellement, dans la ville des Trois Rivieres, les premiers dix jours dans les mois de Février, Avril, juin, Août, Octobre et Décembre. (les fêtes et Dimanches exceptés.)

Le juge Provincial, dans le District de Gaspé, tiendra une Cour pour les Plaidoyers Civils des quatre termes annuellement, savoir ;

A Bonaventure dans la Baie des Chaleurs, depuis le 16^{me} jusqu'au 31^{me} jour de Mai.

A Carleton, dans la même Baie, depuis le 16^{me} jusqu'au 31^{me} jour de juillet.

A Percé, à l'en ree de la Baie de Gaspé, depuis le 16^{me} jusqu'au 31^{me} jour d'Août.

A Doug as Town, dans la dite Baie, depuis le 16^{me} jusqu'au 30^{me} jour de Septembre. Tous les sus-dits jours inclus, à l'exception des Dimanches et Fêtes.

Le Bill approuve tout le mois de Juillet pour tenir des Cours de Tournée dans les trois Districts de Québec, Montreal et Trois Rivieres.

OF THE TABLE OF COURT TERMS.

THE following table exhibits, at one view, all the court Terms and Sessions of the Peace, for the different Districts throughout the Province.

Look at the left hand of the table for the Court whose terms you wish to find out: and in the same line, towards the right hand, you will find the days of its meeting and rising, in each of the months marked at the top of the table, exactly over said days. The first number in the square is the day of meeting, the second the day on which the court ends.

TABLE DES TERMES DE COUR.

LA table suivante montre, au premier coup d'œil, tous les termes de Cour et Sessions de la Paix, dans les différents Districts de la province.

Pour la cour dont vous désirez trouver les termes, regardez à main gauche de la table: et dans la même ligne, en allant à main droite, vous trouverez les jours qu'elle commence et qu'elle finit dans chacun des mois marqués au haut de la table, exactement au-dessus des dits jours. Le premier nombre dans le carré, désigne le jour que la Cour commence, et le second celui où elle finit.

TABLE

TERME

Dans les DISTRICTS de

QUEBEC.

Cour d'Appel	-	-	-
Cr. du Banc du Roi pour les caus. crim			
Causes civiles audeffus de 10l.	-	-	-
Ditto de 10l. et audeffous	-	-	-

Sessions de Quartier de la Paix - -

Banc du Roi à MONTREAL.

Causes Criminelles.	-	-	-
Causes Civ. audeffus de 10l.	-	-	-
Ditto de 10l. et audeffous	-	-	-

Sessions de Quartier de la Paix - -

Banc du Roi TROIS RIVIERES.

Causes Crim. et Civ. audeffus de £10			
Cour Provinciale pour 10l. et audeffous			

Sessions de Quartier de la Paix -

Cour Provincial à Gaspé - -

TERMES DES COURS DE JUSTICE

Dans les DISTRICTS de QUEBEC, MONTREAL, TROIS-RIVIERES et GASPE

QUEBEC.	Janv.	Fevr.	Mars.	Avril	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Decr.
Cour d'Appel				20-21			20-30				10-20	
Cr. du Banc du Roi pour les caus. crim	10-20		21-31				Pour		20-30			
Causés civiles audeffus de 101.		1-20		1-20		1-20	les			1-20		
Ditto de 101. et audeffous	21-31		11-19		21-31	21-30	tourn.	21-31			21-30	
Sessions de Quartier de la Paix	10-19			21-30			10-19			21-30		
Banc du Roi à MONTREAL.												
Causés Criminelles.			1-10						1-10			
Causés Civ. audeffus de 101.		1-20		1-20		1-20	Les			1-20		
Ditto de 101. et audeffous	21-31		11-19		21-31	21-30	tourn.		11-19		21-30	
Sessions de Quartier de la Paix	10-19			21-30			10-19			21-30		
Banc du Roi TROIS RIVIERES.												
Causés Crim. et Civ. audeffus de 101			13-31				Les		13-30			
Cour Provinciale pour 101. et audeffous		1-10		1-10		1-10	tourn.	1-10		1-10		1-10
Sessions de Quartier de la Paix	10-1			21-30			10-19			21-30		
Cour Provincial à Gaspé					16-31		16-31	16-31	15-30			

Bonaven.

Carleton

Percé

Douglas
Town.

DATE	DESCRIPTION	AMOUNT	CHECK NO.	BANK
1-1-19
1-15-19
2-1-19
2-15-19
3-1-19
3-15-19
4-1-19
4-15-19
5-1-19
5-15-19
6-1-19
6-15-19
7-1-19
7-15-19
8-1-19
8-15-19
9-1-19
9-15-19
10-1-19
10-15-19
11-1-19
11-15-19
12-1-19
12-15-19

T2
 For
 th
 For
 w
 o
 I
 For
 sh
 of
 A
 For
 S
 br
 For
 d
 or
 ce
 ty
 G
 For e
 sh
 vir
 M
 lar
 Pr
 For e
 sh
 vir
 the
 AD
 Pr
 H
 For ev
 rit

TABLE of DUTIES paid on Articles im-
ported into this Province, by Act of the
14th GEO. III. Cap. 88.

For every gallon of Brandy or other Spirits of
the manufacture of Great Britain - - 0 0 3

For every gallon of Rum or other Spirits
which shall be imported or brought from any
of his Majesty's Sugar Colonies in the West
Indes - - - - - 0 0 6

For every gallon of Rum or other Spirits which
shall be imported or brought from any other
of his Majesty's Colonies or dominions in
America - - - - - 0 0 9

For every gallon of foreign Brandy, or other
Spirits of foreign manufacture imported or
brought from Great Britain - - - 0 1 0

For every gallon of Rum or Spirits of the pro-
duce or manufacture of any of the Colonies
or Plantations in America, not in the pos-
session or under the dominion of his Maje-
sty, imported from any other place except
Great Britain - - - - - 0 1 0

For every gallon of Molasses and Syrups which
shall be imported or brought into the Pro-
vince in ships or vessels belonging to his
Majesty's subjects in Great Britain or Ire-
land, or to his Majesty's subjects in this
Province - - - - - 0 0 3

For every gallon of Molasses and Syrups which
shall be imported or brought into the Pro-
vince, in any other ships or vessels, in which
the same may be legally imported - - 0 0 6

ADDITIONAL DUTIES laid on by the
Provincial Parliament; Acts 33d GEO.
III. Cap. 8, and 35th GEO. III. Cap. 9.

For every gallon foreign Brandy or other Spi-
rits of foreign manufacture - - - 0 0 3

For every gallon Rum or other Spirits except British manufactured Spirits, imported from Great Britain or Ireland	0 0 3
For every gallon of Molasses and Syrups	0 0 3
For every gallon Madeira Wine, by one Act 4d, by another 2d	0 0 6
For every gallon other Wine, by one Act 2d by another 1d	0 0 3
For every pound Loaf or Lump Sugar	0 0 1
For every pound Muscovado or Clayed Sugar	0 0 $\frac{1}{2}$
For every pound Coffee	0 0 2
For every pound Leaf Tobacco	0 0 2
For every pack of Playing Cards	0 0 2
For every minot of Salt	0 0 4

DEDUCTION OF WEIGHT.

On Coffee Bags or Bales, 3 pounds for every 100lb.
 In Casks 12 ditto. for every 100lb.
 Muscovado and $\frac{7}{8}$ in Casks or Boxes, 12 pounds for
 Clayed Sugar } every 100lb.
 Loaf and Lump Sugar in Casks or Boxes, 15 pounds
 for every 100lb.
 Leaf Tobacco in Casks ——— 12 pounds for every
 100lb.

*Leakage on Wines, Spiritous Liquors and Mo-
lasses,*

Three Gallons on every Hundred Gallons.

Waste of Articles subject to Duties by Weight.

An allowance of three pounds on every hundred pounds
 On Salt—an allowance of waste of three Minots on
 every 100 Minots.

Salt landed below the east Bank of the River Saguenai, on the north side of the St. Lawrence and below the east Bank of the River of the Grand Mirs on the south side is not subject to duty.

DRAWBACK.

There shall be allowed by the Collector, four pence on every Bushel of Salt exported from the Port of Quebec to any place beyond the above Limits.

Seven pence on every Tierce of Salmon, and four pence on every Barrel of salted Beef or Pork, or Silted Fish of any sort exported from this Province.

One penny on every pound of Leaf or Carrot Tobacco manufactured in Quebec, Montreal or Three Rivers, or in the Suburbs or Precincts of either of the said places, by observing certain rules prescribed by the Act.

Fees to be taken by the Officers of Customs at the Port of St. John's according to the order of the Governor and Council of the 7th July, 1796.

For every Report of the arrival of and permit to unload any vessel, Boat or Bateau under five tons burthen.	1/3
For ditto of any vessel, Boat or Bateau of five Tons or upwards and not exceeding fifty tons burthen	2/6
For ditto of any vessel exceeding fifty tons burthen	1c/
For ditto any Waggon, Cart, Sleigh or other Carriage	4d
For every entry of Goods imported by water communication	1/3
For do. of do. subject to duty by any Cart, Sleigh or other Carriage	6d
For every Certificate of Goods having paid duty and protection for the same	6d
For every Bond for payment of Duties	2/6

By a subsequent order of the Governor in Council of the 22d August 1797, the following Additional Fees are allowed at the Port of St. John's.

For every Report of the departure of any vessel, boat or bateau under five tons burthen, towards the United States of America, subject to be reported at the Custom House of the Port of Saint John's by the Order of His Excellency the Governor in Council bearing date the seventh day of July, one thousand seven hundred and ninety six.	£ 0 1 3
For ditto of any vessel, boat or bateau of five Tons or upwards, and not exceeding fifty Tons burthen,	0 2 6
For ditto of any vessel, exceeding fifty Tons burthen	0 10 0
For ditto of any waggon, cart, sleigh or other carriage,	0 0 4
For every entry of Goods exported by water communication,	0 1 3

And if any Officer of the Customs at the said Port of Saint John's, shall demand or receive an greater or other Fee, Compensation or Reward, for executing any Duty or Service required of him by law, he shall forfeit and pay the sum of fifty Pounds, for each offence recoverable in any of His Majesty's Courts of King's Bench in this Province, to the use of the party grieved.

ORDINANCE for preventing persons leaving
the Province without a Pass. [23d April
1777.]

BY this Ordinance no person (military persons excepted) is to leave the Province without a pass from the Secretary of the Province, which is to be obtained by putting up his name in the Secretary's Office thirty days previous to his departure, or by giving two good securities for the payment of all debts that may appear against him in the said Office within the said Thirty days, after which period the bond is to become null and void.

The Master or Captain of every vessel arriving in and departing from the Province, is required to deliver in a list of his Officers and Seamen together with the Passengers arriving or departing in his vessel to the Commander in Chief: and to obtain from the Governor or Commander in Chief a permission in writing for his departure under penalty of Fifty pounds.

Every Captain or Master of a vessel who shall carry away any person not having a pass, except the crew of his vessel brought with him at his last arrival, is liable to pay all the debts which such person may have contracted in the Province.



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



PE

CIVIL LIST
OF THE
PROVINCE OF LOWER-CANADA:

LISTE CIVILE
DE LA
PROVINCE DU BAS-CANADA:

1798.

HIS EXCELLENCY

ROBERT PRESCOTT, Esquire;

Captain-General and Governor in Chief of the Provinces of Upper and Lower-Canada, &c. &c. &c.

FRANCIS LE MAISTRE, Esq. Lt. Governor of Gatpé.

MEMBERS OF THE EXECUTIVE COUNCIL

Chief Justice Osgoode,

Rt. Revd. Jacob Lord Bishop of Quebec.

<i>The Hon.</i>	{	P. R. de St. Ours,	James M'Gill.	}	<i>Esquires.</i>
		Hugh Finlay,	Chief Justice Monk,		
		François Baby,	P. A. Debonne,		
		Thomas Dunn,	John Lees,		
		Joseph de Longueuil,	A. J. Duchesnay,		
		Pierre Panet,	John Young,		

Adam Lymburner,

Herman Wilfius Ryland, Esq. Clerk.

Xavier de Lanaudiere, French Translator and Secr.

Robt. Wood, Door keeper.—F. Romain Messenger.

MEMBERS OF THE LEGISLATIVE COUNCIL

Honorable Chief Justice Osgoode, Speaker.

Rt. Revd. Jacob Lord Bishop of Quebec.

<i>The Honble.</i>	{	G. Chausségros Delery	Sir George Pownall, Kt.
		Hugh Finlay,	R. A. De Boucherville,
		Thomas Dunn,	Henry Caldwell.
		Paul Roc de St. Ours,	Chief Justice Monk,
		François Baby,	Sir J. Johnston,
		Joseph De Longueuil.	Chartier De Lotbiniere,

Charles De Lanaudiere,

William Smith, Junr. Esq. Clerk.

Chas. Et. De Lesy Esq. T. D. C. L. C.

asst. translator. writing clerk &

Mr. Wm. Boutillier, Gent. Usher of the Black Rod.

Mr. James Grossman, Serjeant at Arms.

MEMBRES DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE
DU BAS-CANADA.

L'Hon. J. A. Panet, ORATEUR.

Gaspé,

Edward O'Hara.

Cornwallis,

et Alexandre Menut.

Devon,

Nicholas Dorion et Francois Bernier.

Hertford,

Louis Duniere et Felix Têtu, fils.

Dorchester,

Charles Begin et Alexandre Dumas.

Buckinghamshire,

John Cragie et G. W. Allsopp.

Borough of William Henry,

Jonathian Sewell.

Richelieu,

Benjamin Cherrier et Charles Millet.

Bedford.

Nathaniel Coffin.

Surrey,

Philippe de Rocheblave et Olivier Durocher,

Kent.

Antoine Menard Lafontaine et Jacques Vigé

Huntingdon.

Joseph Perinault et Joseph Perrault.

York,

Hubert La Croix et Joseph Hetier.

Westward,

Joseph Papineault et Denis Vigé.

Eastward,

Alexandre Auldjo et L. C. Foucher:

Comté.

J. M. Ducharme et Etienne Guy.

Effingham.

Jacob Jordan et Ch. Bap. Bouté.

Montreal.

Estiers

Leinster.

Joseph Vigé et Bonaventure Panet.

Warwick.

James Cuthbert, Jun. et C. Gasp. De Lanaudiere.

Trois Rivières.

John Lees et P. A. de Bonne.

St. Maurice.

Thomas Coffin et Nicolas Montour.

Hampshire.

Joseph Planté et François Huot.

Comté.

John Black et Louis Paquet.

Haute Ville.

William Grant et J. A. Panet.

Basse Ville.

J. Young et J. A Raby.

Northumberland.

J. Fisher, M. D. et Pierre Bedard.

Orléans.

Jerôme Martineau.

Québec.

Ecuiers.

OFFICERS of the HOUSE of ASSEMBLY.

OFFICIERS DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Samuel Phillips, Esquire, Clerk.

Mr. W. Lindsay, Junr. Clerk Assistant.

Mr. P. E. Desbarats, acting French translator and engrossing clerk.

Mr. Oliver Perrault, acting clerk to attend Committees, and copying clerk.

Mr. Hugh McKay, Serjeant at Arms.

Mr Ant. Parent, Messenger.

Augustus Welling,

Jam es Wiltse and

Nicholas Backup,

} Door-Keepers.

COURS DE JUSTICE DANS LA PROVINCE.

COUR PROVINCIALE D'APPEL.

Le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur, ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement, les Membres du Conseil Exécutif, le Juge en Chef de la Province, et le Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de Montréal ou cinq d'entr'eux (les Juges de la Cour du District dans laquelle le Jugement dont est Appel, a été rendu, exceptés)

Jacques Shepherd, Ecuier, *Greffier*.

COUR SUPREME

A QUEBEC.

L'Honorable William Osgoode, Ecuier, Juge en Chef de la Province, et juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de Québec.

Jon. S-well, Ecuier, *Procureur Général & Avocat Général*.

Louis Chs. Foucher, Ecuier, *Solliciteur Général*.

Wm. Pollock, Ecuier, *Clerc de la Couronne*.

David Lynd, Ecuier, *Député*

A MONTREAL.

L'Honorable James Monk, Ecuier juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de Montréal.

COUR DE VICE-AMIRANTE'.

Le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur, les Membres du Conseil Législatif, et autres nommés dans la commission, Juges.—La Cour doit être composée de sept Membres au moins.

Jonathan Sewel, Ecuier, *Juge*.

David Lynd, Ecuier, *Greffier*.

Mr. Hugh Mackay, *Maréchal*.

Ecuiers.

en-
ces,

COUR DU BANC DU ROI
pour le District de Québec.

Le juge en Chef de sa Majesté pour la Province
Thomas Dunn,
jenkin Williams, et } Ecuïers, juges.
P. A De Bonne,
D. Lynd & J. F. Perrault, Ecuïers, *Greffiers*.
Ja. Shepherd, Ecuïer, *Sberiff*.
John Wm. Woolsey, Ecuïer, *Coronaire*.

COUR DU BANC DU ROI

Pour le District de Montréal.

Le juge en Chef pour le District de Montréal.
James Walker,
P. L. Panet, et } Ecuïers, juges.
Isaac Ogden.
J. Reid, J. Burke, & S. de Beaujeu, Ecuïers, *Greffiers*.
Edouard Guillaume Gray Ecuïer, *Sberiff*.
Jean Burke, Ecuïer, *Coronaire*.

COUR PROVINCIALE

Pour le District des Trois-Rivieres.

Pierre-Louis Deschenaux, Ecuïer, un des juges de
la Cour du Banc du Roi pour le District des Trois-
Rivieres et juge Provincial.

Charles Thomas, Ecuïer, *Greffier*.
Antoine Isidore Badaeux, Ecuïer, *Sberiff*.

COUR PROVINCIALE

Pour le District Inférieur de GASPE'.

Felix O'Hara, Ecr. Juge Provincial.

Henry Johnstone, Ecr. *Greffier*.

Thomas Mann, Ecr. *Sberiff*. — J. Jefferies, Ecr. *Coron.*

LISTE DES AVOCATS DANS LA PROVINCE.

A Québec.	}	Jon. Sewell, Pro. Gén.	}	Ecuïers.
		Berthelot D'Artigny,		
		J. A. Panet,		
		Pierre Bedard.		
		Alexis Caron,		
		James Ker.		
		George Pyke,		
A Montréal.	}	G. G. S. Franklin,	}	Ecuïers.
		L. C. Foucher, Sol. Gén.		
		Arthur Davidson,		
		Thomas Walker,		
		Robert Russell,		
		Stephen Sewell,		
		John Antill,		
		Charles François Hamelin		
		David Rois,		
		James Reid.		
	}	Francis Levesque,		
		Joseph Bedard.		
		Alexander Perry,		
		Narcisse Panet,		

Commissioners appointed by *de dimis potestatem*, to administer *Oaths* to any persons being in office within the Province of *Lower-Canada*.

Quebec	}	Hon. Sir Geo. Pownall, Kt.	}	Esquires:
		Jenkin Williams,		
		H. W. Ryland.		
Mont.	}	John Reid,	}	Esquires.
		P. Fortier,		
		J. B. Adhemar.		
Riv.	}	Pierre Louis Deschenaux,	}	Esquires,
		Charles Thomas,		
Gaspé.	}	Felix O'Hara,	}	Esquires.
		Hugh Munro,		
		Daniel M ^c Pherson and		
		Theophilus Fox.		

Nathaniel Taylor, Louis Langlois and John Coffin,
Seniors, Esquires, Commissioners appointed by *Dedimus*
potestatem to administer Oaths to Members of the *Leg-*
islative Council and House of Assembly.

Commissaires pour executer le pouvoir de faire
réparer les Eglises, &c. &c.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Pierre Panet,		Jenkin Williams, et
G. Elz. Tachereau,		William Grant.
P. Louis Descheneaux,		

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Pierre Panet,		Pierre Guy et
Pierre Louis Panet,		Pierre Fortier.
James M ^c Gill,		

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Pierre L. Descheneaux,		Cha. de Tonnancour et
Jos. C. de Niverville,		Pierre St. Cyr.
Thomas Coffin,		

SURINTENDANS DE LA NAVIGATION
INTERIEURE.

William Grant, Ecuier, Québec.		
Hon. Sir John Johnson, Baronet,	Montréal	
Arthur Davidson, Ecuier,		
Louis Carignan, Michilimackinac.		
Gregor M ^c Gregor, Détroit.		
William Mackay, Kingston.		
John Warren, Fort Erie.		
C. M ^c Nab, Niagara.		
John Duncan,		} <i>Insp. du Poisson</i> <i>pour le District</i> <i>de Gaspé.</i>
Jas. Durward,		
J. Duthie,		
		William Duthie,
		J. Paterson,
		Robert Ascha,

JUGES à PAIX

Pour le DISTRICT de QUEBEC.

Les Membres du Conseil Législatif ou Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Districts
de Québec, Montreal & Trois Rivieres, et

G. E. Taschereau,
 Thomas Scott,
 Malcolm Fraser,
 Jean Coffin,
 Nathaniel Taylor,
 Guillaume Lindsay,
 P. Louis Deschenaux,
 John Lees,
 Jacques Perrault,
 Pierre Stuart,
 Ant. Juch. Duchesnay
 Louis de Salaberry,
 Nicolas Boisseau,
 Jean Nairne,
 François Dambourges
 J. B. Couillard,
 Ignace Aubert de Gaspé
 James Frost,
 Hypolite La Force,
 Lauchlin Smith,
 Augustin Trudel,
 John Blackwood
 John Painter,

Du Quorum.

Louis Langlois,
 Charles Pinguet,
 Louis Turgeon,
 Paschal Taché,
 Pierre Duchouquet,
 J. Baptiste Morin,
 Charles Riverin,
 Joseph Riverin,
 Joseph de la Fontaine
 Jh. Launiere,
 Gamelin Launiere,
 Ls. de la Gorgendiere
 Isäie Boudrot,
 Mathew M'Nider,
 G. Alisopp, younger,
 Louis Belair,
 Donald McLean,
 Robert Slade,
 Louis Chaperon,
 A. J. Duchesnay, fils
 Thomas Wilson,
 Peter Fraser,
 Felix Teau,

Ecuïers.

David Lynd & J. F. Perrault, Ecuïers, Greffiers de la
Paix.

Lt. Gen. G. Christie
 John Richardson,
 Isaac W. Clarke,
 Alexander Auldjo,
 Thomas Forsyth,
 William Maitland,
 Joseph Papinault,
 Simon M'Tavish,
 Robert Jones,
 James Hughes,
 — Perrinault,
 James Dunlop,
 Henry Hardy,
 Duncan Cameron,

Du Quorum.

Joseph Turgeon,
 Ignace Bourassa,
 John Lilly,
 James Finlay
 William Lindsay
 Nathaniel Coffin,
 Jesse Pennoyer,
 Calvin May,
 Gilbert Jennie,
 Philip Ruiter,
 Daniel Brunson,
 Pierre Guerout,
 Alexander Hay,
 Jacques Jorand, Ecrs.

Jean Burke, }
 Jean Reid, } Ecuers, Greffiers de la Paix.

JUGES à PAIX

Pour le DISTRICT des TROIS RIVIERES.

Les Membres des Conseils Législatif et Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Districts de Québec, Montréal et Trois Rivières, et

J Bou. de Niverville }
 J M. de Tonnancour }
 Thomas Coffin, }
 Chs. Tonnancour, }
 J. Bte. Destimauville,
 George Dame,
 J. Bte. Perrault,
 P. F. C. d'Orvilliers,
 Nic. St. Martin,
 Pierre Cressé,

Du Quorum.

Amable Belaire,
 Luc Schmidt,
 Pierre St. Cire,
 Augustin Rivard,
 Godfroy Tonnancour,
 P. Antoine Basin,
 Nicholas Montour,
 John Antrobus,
 Zachary Macaulay,
 Joachim Lapouette,
 Louis Picard.

Ecuers.

Charles Thomas Ecuier, Coronaire et Greffier de la Paix.

H.

f. Dis.

Du Quorum.

- Mr. Valentine, *Officier de Marine à Oswego.*
- Jean Coffin, *Ecr. Insp. des Forêts et Police à Québec.*
- St. Geo. Dupré, *Ecuier, Insp. de Police à Montréal.*
- Philip de Rocheblave, *Esq; Greffier du Papier Terrier.*
- Mr. William Fraser, *Inspecteur au coteau du Lac.*
- A. J. Raby, *Ecuier, Surintendant des Pilotes.*
- Mr. William Burns, *Encanteur à Québec.*
- Mr. F. Hamelin, *Encanteur à Montréal.*
- Mr. John Lochart Wiseman, *Inspecteur de Potasse: Perlasse à Montreal.*
- Mr. James Glenny ditto à Quebec.
- Mr. J. Duval, *Inspecteur des Marchés à Québec.*
- Mr. William Martin, *Insp. des Cheminées à Montréal.*
- David. Auldjo, *Inspecteur des Cheminées à Québec.*
- Mr. Louis Joseph Le Proust, *Inspecteur des Cheminées et des marchés aux Trois Rivières.*
- William Vondenvelden *Printer of the Laws.*
- Mr. Hugh M'Kay, *Keeper of the Special Prison under the Alien Act.*
- John Hill, *Geolier à Québec.*
- Joseph Ray, *Geolier aux Trois Rivières.*
- Jacob Kuhn, *Geolier à Mantreal.*

**OFFICIERS
DU BUREAU DE LA POSTE.**

- HUGUES FINLAY, *Ecuier, Directeur-général de la Poste pour les Provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et dépendances.*
- Mr. E. Edwards, *son Député à Montréal.*
- Mr. Samuel Sills, *idem aux Trois-Rivières.*
- Mr. Louis Aimé, *idem à Berthier.*
- Mr. Samuel Anderson, *idem à Cornwall.*
- John Munro, *idem à Matilda.*
- John Jones, *idem à Augusta.*
- Peter Clarke, *idem à Kingston.*

SPE.
utif.
Districts

Ecuier.

MENS.
Greffier,
Chancel.
en Chef.
Inspecteur

al.

winca.
énéral.
énéral.
née.

ec.

ébec.
ivrières.
Montréal.
Passé.

- Mr. Joseph Edwards, idem à Niagara.
- George Leith, idem au Détroit.
- — Mitchel, idem à Michilimackinac.
- Hugh Munro, idem à la Baie des Chaleurs.

OFFICIERS DE LA DOUANE,

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

THOMAS AINSLIE, Ecuier, Collecteur.

THOMAS SCOTT, Ecuier, Contrôleur.

Mr. Lauchlin Smith,

Mr. Joseph Mayson,

Mr. Charles Stewart,

Mr. Joseph Mayson, jaugeur.

James Todd,

Augustus Welling,

Mr. Jean Gerbrand Beek, Surveillant à Montréal.

Mr. William Hall, Inspecteur et Visiteur à ditto.

William Lindsay, Ecuier, Collecteur des Droits au port de St. Jean.

Henry Blackstone, Ecuier, Contrôleur à ditto.

William Lindsay, Ecuier, jaugeur à ditto.

Oliver O'Hara, Ecr. député Collecteur à New Carissime.

Felix O'Hara, Ecuier, Député Collecteur à Gaspé.

} Inspecteurs et Visiteurs.

Chercheurs.

LISTE DES NOTAIRES.

DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA.

Maîtres.

Résidence.

Charles Stewart,

Alex. Dumas.

Charles Voyer,

Joseph B. Planté,

Louis Turgeon fils,

Roger le Lievre.

Felix Tétû.

Barth. Faribault,

Michel Bertheot.

} Ville de Québec, pour toute la Province.

François
Louis R
Joseph
Louis C
Jean N
me
Louis M
la M
Be
Antoine
Ste
de
Jean Pe
Jac
Gro
Lau
Jean Bte
Joseph C
Jean Lev
Joseph E
Nicolas
Henry C
Augustin

Antoine
John Del
J. Gerbra
J. Papine
J. Jacque
Pierre Lu
— Del
Louis Ch
— Thi
François
Edme H

DISTRICT DE QUEBEC.

- François Xavier Larue, La Pointe aux Trembles.
- Louis Robin, St. François.
- Joseph Riverin, St. Valier.
- Louis Cazes, Cap St. Ignace jusqu'à Kamouraska,
- Jean Neron, Petite Riviere, Baie St. Paul, les Eboulements, l'Isle aux Coudres et la Mal Baie,
- Louis Miray, Ste. Marie, St. Joseph, St. François en la Nouvelle Beauce, St. Nicholas, l'Isle d'Orléans, Beauport et Gaudarville,
- Antoine Crespin, fils, Ange Gardien, Chateau Richer, Ste. Anne, St. Féreol, St. Joachim et les paroisses de l'Isle d'Orléans,
- Jean Perreault, Pointe aux Trembles, les Ecuruils, Jacques Cartier, Cap Santé, Deschambault, et Grondines du côté du Nord de la Riviere Saint Laurent, et Ste. Croix et Lotbiniere côte du Sud.
- Jean Bte. Panet, Charlesbourg, Lorette et St. Augustin.
- Joseph Cadet, pour toute la Province.
- Jean Levesque, St. Thomas.
- Joseph Edouard Faribault,
- Nicolas Gaspard Boitseau,
- Henry Chebassa, junr.
- Augustin Dionne

} Pour la Province,

DISTRICT DE MONTREAL.

- Antoine Foucher,
- John Delisle, pere,
- J. Gerbrand Beek,
- J. Papineau,
- J. Jacques Jorand,
- Pierre Luki,
- Delisle, fils,
- Louis Chaboillez,
- Thibandeau,
- François le Guay.
- Edme Henry,

} Ville de Montréal pour toute la Province.

Maurice Desdévans de Glandon } Ville de Montréal pour toute la Province.
Jean M. Mondelet }
Jon. A. Gray, }
Louis Raymond, }

Jean Joseph Saupin, l'Assomption pour toute Province.

Mathurin Bouvet,
Barthelmy Farribault, pere, Berthier du Nord,
Joseph Turgeon - - Terrebonne
Joseph Raimond,
Henry Jessup,
J. B. Desève,
Augustin Chatellier,

Joseph Gabrion, } La Prairie la Magdelaine,
Pierre Lalanne }
Ignace Bourassa }
Pierre Gauthier,
Louis Bonnet,

Jacques Dufaut, Isle Jesus, Terrebonne, Lachenaye,
Milles Isles et la Riviere Duchesne,

Charles Etienne Le Têtu, dans les seigneuries de Rouville, Delorme, Belœil et St. Charles,

Michel Gamelin Gaucher, dans les Paroisses du Sud depuis Châteaugay jusqu'à Sorel inclusivement, la Baronie de Longueuil et Seigneurie de Belœil exceptés,

Louis l'Oiseau Chalons fils, Boucherville,

Joseph Turgeon,

Christophe Michau, les différentes paroisses sur la Riviere Chambly,

P. Crevier Duvernay, Varenne, Verchere, Contrecoeur,

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Ant. Isidore Badeaux, pour la Province.

Antoine Gagnon, ditto.

Antoine Robin, Nicolet, Baie st. Antoine, st. François, Yamaska,

Messrs. { Jas.
Jan
Frai

Messrs. { Igna
P. C
P. L
Joh
Joh
Frai
Josep

Thomas

Messieurs { char
Geor
R. J
Rich
Xavi
J. nt
Henr
John

MEDECINS, CHIRURGIENS, &c.

Pour le District de Québec.

Messrs. { Jas. Fisher, M. D. } Chirurgiens appointés pour
 { James Davidson, } examiner ceux qui de-
 { François Lajus, } mandent des Licences.

LICENCIÉS.

Messrs. { Ignace Friedell, } Fred. Besserer, }
 { P. Chicou Duvert, } F. Dohren, }
 { P. L. B. dit Lalancet } J. A. Blunkee, } Chirurgiens et
 { John Danglade, } Liveright Pize, } Apothicaires.
 { John Costé. Just, } F. Potdevin, }
 { François Suzar, } J. Denéchaud, }
 { Joseph Karsh, }

Thomas Prendergast, Physicien et Chirurgien.

Pour le District de Montréal.

Messieurs { Charles Blake, }
 { George Selby, }
 { R. Jones, }
 { Richard Symes }
 { Xavier Bender, }
 { J. Ste. Jaubert, }
 { Henry Loedel & }
 { John Rowand. }

Chirurgiens appointés pour examiner ceux qui demandent des Licences.

LICENCIÉS.

- | | | |
|--|---|---|
| John Bowand, | } | chirurgiens, Apothicaires,
et Accoucheurs. |
| jean claude Lehoulier, | | |
| jean Ducondue, | } | chirurgiens et apothicaires. |
| Robert jones, | | |
| Hern. melchior Eberts, | | |
| George stubenger, | | |
| Henry Loedel, | | |
| George Meyers, | } | Chirurgiens. |
| Marie Antoine Vigneau, | | |
| François Rieutord, | | |
| Daniel Arnoldi, | | |
| Henry munro. | } | Accoucheuses. |
| J. Bte. Rieutord, | | |
| Alexander Talham, | | |
| Aug. Benj. Schiller, | | |
| marie la Victoire, | | |
| Joseph boismenu, | | |
| marie major, | | |
| catherine Partridge, | | |
| Mary Hybart, | | |
| Joseph borgne, | | |
| August Globenskynd, | } | saigneurs et aracheurs de
dents. |
| Theodore stein, | | |
| charles schiller, | | |
| charles Grezingher, | | |
| charles Thenel, | | |
| Guillaume La Bat, | } | |
| Anthony berthe, | | |
| josiah Pommeroy, Apothicaire, | | |
| John Kinlaid, Apothicaire. | | |
| Simon Frazer, Chirurgien et Apothicaire. | | |

↳ Tous ceux qui ont pris leurs degrés dans aucune U-
niversité, ou qui ont été comissionnés et nommés chi-

JBE
tant
nan
en p
voye
infe

LISTE
Samuel

Jesse Pe
William
James R
Theodor
Jean Bte
Amable
Charles
François
H. le M
M. D. d
Luis Pé
Jean Bte
Nathanie
John Ste
Joseph B
Pierre B
Jean Bte
John Col
Louis Ch

FOR
Martin C
André T
Charles S
Pierre St.
Guillaum

urgiens dans l'armée ou la marine de sa Majesté n'étant point sujets à l'examen prescrit dans l'Ordonnance concernant la médecine, nous n'avons pas pu en procurer une liste—si ces Messieurs veulent envoyer leurs noms à l'Imprimerie a Québec, ils seront inférés dans l'Almanac de l'année prochaine.

LISTE DES ARPENTEURS DANS LA PROVINCE.

Samuel Holland, Ecuier, Arpenteur Général de la Province.

Jesse Pennoyer,	Benjamin Ecuyer,
William Fortune,	Ignace Plomondon, fils,
James Rankin,	Jeremiah M'Carthy,
Theodore de Pencier,	Modeste Pratte.
Jean Bte. Demers,	Joseph Whitman,
Amable Dezery,	Joel Ackley,
Charles Tourgeon,	William Sax,
François Le Gendre,	Joseph Frazer,
H. le Maire St. Germain	Ignace Plomondon, fils.
M. D. de Glandons,	Jean Bte. Courval,
Louis Pérrault,	John Gaudet,
Jean Bte. Bedard,	William Waller,
Nathaniel Coffin,	Joseph Fortune,
John Stegmann,	Joseph Martel,
Joseph Bouchette,	F. Desdevens de Glandons
Pierre Beaupré,	Jeremiah McCarthy, Jr.
Jean Bte. La Rue,	Henry O'Hara,
John Collins Antill,	Pierre Lambert,
Louis Charland,	

LIST OF PILOTS

FOR THE RIVER ST. LAURENCE.

Martin Chinniquy, pere,	Charles Le Cour,
André Tremblé,	François Bouché, pere,
Charles Savarre, le jeune,	Louis Gilbert,
Pierre St. Hilaire,	A. Tremblé,
Guillaume Lapointe,	Louis Le Claire,

Pierre Lapointe,
 Pierre Bouché,
 Charles Le Cour, fils,
 François Savarres,
 F. Dominique Harvé,
 Louis Bourbon,
 Jos. Lavoie,
 André Rolet,
 Joseph Bonet,
 William Ross,
 Dominique Marié,
 Guillaume Deluga,
 William Pettycrew,
 Joseph Langlois,
 Bazile Prejeant,
 Jean Le Brun,
 J. Savarre,
 J. Lavoie Petit,
 J. M. Lavoie,
 Joseph Beaulieu,
 B. Rioux,
 Joseph La Brie,
 Antoine Petit,
 Barthelmy La Chance,

Jean Baptiste Thibierge,
 Bellaire Dussaut,
 Joseph Doiron, fils.
 François Fisher,
 Peter Fraser,
 Charles Seward, junior.
 Alexander Ross.
 Daniel Ross,
 François Doiron,
 Joseph Doiron,
 Pierre Martinet.
 Pierre Lavoie, fils,
 Charles Dorion,
 Bazile Lapointe,
 Joseph Pouliot,
 Jean Dumas.
 Gabriel Chasseur,
 Abraham Chasseur,
 François Lapointe,
 James Forbes,
 Jean Bte. Chaloux,
 Pierre Rouleau,
 John Ross.

Rates of Pilotage for the River St. Lawrence as regulated by the Ordinance of the 28th. Geo. III. and the Provincial Statute of the 37th. Geo. III. Chap. IV.

From Bic to Quebec, per foot, - £ : 15 :
 From Quebec to Bic, - : 13 :



MILITARY REGISTER

FOR THE

PROVINCES

OF

UPPER AND LOWER CANADA,

Ec. Ec. Ec.

1798.

*Law-
of the
l Sta-
IV.*

: 15 :

: 13 :

LIST of General & Staff Officers in Upper and Lower Canada.

Commander in Chief, GEN. ROBT. PRESCOTT.
 Aids de Camp, { Major Wm. Geo. Daëres,
 { Capt. John Baldwin,
 Military Secretary, Captain James Green,
 Assist. Military Secretary, Captain Charles Duke,
 Dy. Adjutant General, Major William Doyle,
 Deputy Qr. Master Gen. Lieut. Col. John Barnes,
 Major of Brigade, Lieut. Fran. de Bouillé,
 Deputy Comst. of Musters, Mr. Lewis Foy,

HOSPITAL STAFF.

Superintendent Gen. J. Mervin Nooth, Esq; ;
 Surgeon, Samuel Sone.

Apothecary, George Longmoie.

Mates,	{	George Graham,	James Latham,
		David Fleming,	David Brown,
		Christr. Carter,	John Durham,
		John Gould,	George Michelson,

STAFF of the Garrison of QUEBEC and MONTREAL.

Governor,
 Town Major,
 Chaplain,
 Surgeon,
 Mate,
 Barrack Master,
 Town serjeant,

Gen. JAMES JOHNSTON,
 Thomas Faunce,
 Rev. Herbert Croft,
 James Fisher,
 Philippe Badelard,
 Kenelm Chandler,
 Jn. Gossich.

MONTREAL.

Town Major,
 Chaplain,
 Barrack-Master,

Jas. Hughes,
 Revd. James Tunstall,
 James Hughes.

Capta

1st Lieut

Storeke

Clerk o

Clerk o

Clerk, C

Surgeon

D

Lt. Col.

Lieut. J

Superi

mandi

Maite

1st. Lieut

2d. Lts.

Cor

Commiss

Assit. Co

Dy. Com

Assitiant

Assist in

Gents.

Royal Engineers.

Colonel Gother Mann,

Captain John Humfrey, Ditto, Alexander Bryce,

1st Lieutenants. { Robert Pilkington,
Robert Cooper,
Thomas Lacey,

Ordnance Department.

Storekeeper, Kenelm Chandier, Esq.

Clerk of Survey, Jacob Danford,

Clerk of Ch. qu., George Heriot,

Clerk, Charles R. M'Gee,

Surgeon, A. Wilson,

Deputy-Quarter-Master-General's
and Marine Departments.

Lt. Col. John Barnes, Deputy Quarter Master Gen.

Lieut. John Br. mhead, Assist. Dy. Qr. Mr. Genl.

Superintending the Transport, the Sub. Officer com-
manding at Fort chippawa.

Masters & Commanders Alexr. Grant,

J. B. Bouchette, do.

1st. Lieutenants,

David Cowan,

Pierre M. Foretier.

Thomas Paxton,

William Eleming,

2d. Lts. & Mates,

Hugh Earle,

James Feet.

Commissary General's Department.

Commissary Gen. John Craigie, Esq. Quebec.

Assit. Comy. Gen. Isaac W. Clarke, Esq. Montreal.

Dy. Comy. John Coffin, Quebec.

_____ Nathl. Taylor, Kingiton.

_____ James Coffin, Fort George

_____ Thos. Reynolds, Amherstburg

Assistant Comsary, Samuel Sills, Three Rivers

_____ Wm. Agnew, Wm. Henry

_____ Paul Dennis, Coteau du Lac

_____ John Warren, Fort George.

Assist. in the Comy. } Geo: M. Taylor, Quebec. I
Gens. Office,

Store-Keeper General's Department.

Store Keeper General,	John Craigie,	Quebec
Assist. Store-Keeper Gen.	Geo. Heriot.	ditto.

Barrack Master General's Department.

Dep. Barr. Master Gen.	Capt. James Green,
Barr. Master,	Kenelm Chandler
ditto	- Jas. Hughes,
Acting ditto	- Robt. Jones,
ditto	- Thos. Radenhurst,
Barrack Master,	Thos. Sparham, sen.
do.	Thos. Wallace, acting for do. James Clarke.
Dy. do.	- John Sparkman.

Paymaster General's Department.

Acting Dy. Paymaster General,	J. Winslow,
Assist. to ditto	- Capt. Lewis Genevay,
Assist. to ditto	- Wm. Coffin,

Indian Department.

Superintendent Gen. and	} sir J. Johnston Bart.
Inspr. Gen. Indn. affairs	
Dy. Superintend. Gen	} Alex. M'Kee,
& Inspect. Gen. Do.	
Store-keeper General,	- John Lees,
Dy. Agent,	- Jos. Bunbury,
Superintendent,	- Fleury Dechambault,
Secretary,	- Joseph Chew
Superintendent,	- William Claus,
Surgeon	- Robert Kerr,
Assistant Secy.	Prideaux Selby
Superintendents	Matthew Elliot, T. M'Kee,
Store Keeper & Clk.	Wm. Johnson chew.
Storekeeper & Clk.	Geo. Ironside,
Ditto	Thomas Duggan.

Chevalier
Nathl.
David P
John N
George
J. B. P

Interpreters.

Chevalier Lorimier,
 Nathl. Lines,
 David Price,
 John Norton,
 George Cown,
 J. B. Rousseau,

Alex. Clarke,
 Simon Girty.
 Chs. Reaume,
 Wm. La Mothe,
 Basil Belisle,
 Mons. La Motte.



LIST OF THE OFFICERS
Of the several Regiments serving in Canada.

Twenty-fourth (or the 2d Warwicksh.) Regt. of Foot.

Colonel, Richard Whyte, Lt. Genl.

Lt. Colonel, Richard England, Maj. Genl.

Lt. Colonel, John Blake,

Majors, { Charles Erle,
 { Robert Stiel.

CAPTAINS.

William Doyle, Major,

Ferguson Spears, do.

Charles Wm. Short,

Wm. Robinson,

Edmund Henn,

Cha. Savory Andrews,

William Kelly,

Charles Penfold,

Thomas Chamberlain,

Captain Lieut. Edw. Jas. O'Brien.

LIEUTENANTS.

Allan Bellingham,

Charles W. Parker,

Andrew Foster,

Francis Wemyss,

T. Watkin Foster,

John Bromhead,

Robert Whyte,

Lionel Smith,

Henry Andrews,

Thos. M. Perryn,

Edward Francis,

Wm. Robison,

Henry White,

Richard England,

Thomas Farrar,

Wm. Langworthy,

Thomas Ware,

Oliver Mills,

W. Fitzgerald,

H. D. Tolley,

Chas. Hughes,

Frederick Crofton,

John Evans.

ENSIGNS.

Thomas Abbott,

Richard Armstrong,

Wm. McIntosh,

Robt. Huish,

John Gilbert,

Wm. L. G. Thomas

Peter Forster,

Richard Andrews.

Chaplain, J. F. Howell.—Adjutant, W. Kelly.—

Quarter-Master, Paul Greenwood.—Surgeon, J. Buffa.

Assistant surgeon, Wm. Lee.—

Majors

Wm. C

James

Charles

Duncan

Hugh

Frederi

Thoma

James

Jephson

A. W.

Charles

Wm. A

E. Ada

Chs. St

Wm. H

Chaplain

Quar

Assist

Twenty-sixth (or Cameronian) Regt. Foot:

Colonel, Hon. Charles Steuart,
Lieut. Colonels, Hildebrand Oakes,
George Duke,

Majors, William B. Borrough,
Erskine Hope,

CAPTAINS.

Wm. G. Dacres,	Thomas Boyes,
James Green,	Christopher Davidson
Charles Duke,	John Daniell,
Duncan Campbell,	W. Gifford,
Hugh H. Mitchell,	
Captain Lieutenant, Edward V. Eyre.	

LIEUTENANTS.

Frederick Jones,	Edward Shearman,
Thomas Batt,	Fontaine Hogg,
James Miller,	William Hoggins,
Jephson G. Forth	James Connolly,
A. W. Wainhouse,	William Connolly,
Charles Stuart,	John Boyes,
Wm. A. Gordon,	George Gifford.
F. Adam.	Thomas Mathews,

ENSIGNS.

Chs. Stuart Campbell,	James Leslie,
Wm. H. Everest,	
Chaplain, Thos. H. Tidey,—Adjutant, Fred. Jones,	
Quarter Master, J. Robertson,—Surgeon, F. Miller,	
Assistant Surgeon, Duncan Campbell.	

2d. Battalion both (or Royal American) Regt. of Foot.

Colonel, Thomas Carleton,
Lieut. Colonels, Duncan M'Kintosh,
J. De Bernier,
Majors, G. T. Walker,
J. Hughes.

CAPTAINS.

j. F. W. Desbarres,	Edward Cartwright
T. A. Schœdde,	John Robertson
Gabl. Gordon,	Jacob Jordan.
Wm. Claus *	Gordon. Maxwell.
John Lenox	Hon. H. J. Flower.
Captain Lieut. Jas. Grant.	

LIEUTENANTS.

William Frazer	James Maffey
Wm. Pienderleath	Peter M'Arthur
Robert Hazon	james M'Arthur
Parry Jones	james Cuthbert
V. G de Homspech,	John Cartwright,
Charles Shearer,	

ENSIGNS.

R. G. Griffith	Henry Winchcombe
Robert Paterson	John Germain
B. Naught	John Fargues,
— Nares	Wm. Walther;
J. L. Gallie	T. R. Swincy,
Chaplain George Bowie.—	Adjutant, Wm. Kell.
Quarter Master Isaac Germain.—	Surgeon — M'Dowall
Mate, Thos. Hutton.	

1st Battalion Royal Canadian Volunteers.

Lieut. Colonel, J. De Longueuil,
Major, Louis De Salaberry,

CAPTAINS.

Francis Dambourges	C. S. De Bleury
Desaunier Beaubien	Louigny Montigny
Francis Piedmont	Francois Vassal
Pierre Marcoux	J. Bte. Desfinauville

Daniel I
Peter Du
A. J. D
Joseph d
C. G. L

Ant. Pet
Louis M
Honoré I
Antoine
Richard
Chapl
derfon—
James D

Peter Dr
Hector M
Hugh M
Niel M'A

Richard
William
William
Thomas
Ranald I

Pierre B
William
Peter G
George
Charles
Chaplain
Quart
David

L I E U T E N A N T S.

Daniel Dupré	Hipolite Hertelle
Peter Duchoquet	Pierre Bazin
A. J. Duchesnay	Henry Hay
Joseph de Beaujeux	Joseph Bouchette
C. G. Lanaudiere	Benjamin Jobert

E N S I G N S.

Ant. Petrimoux	Francois Boucher
Louis Montisambert	Robert Anderson
Honoré Baillé	Francis Duval
Antoine Lanaudiere	Denis Alexander,
Richard Hay	M. R. de Salaberry

Chaplain, Salter Mountain—Adjutant Rober. Anderson—Quarter Master, Louis Fromenteau—Surgeon, James Davidson—Mate, Henry Leqdel.

2d Battalion Royal Canadian Volunteers.

Lieut. Col. John M'Donell,

Major, Hazelton Spencer,

CAPTAINS.

Peter Drummond	Miles M'Donell
Hector M'Lean	Richard Wilkinson
Hugh M'Donell	Alexander McMillan
Niel M'Lean	Joseph Vignau,

L I E U T E N A N T S.

Richard Farguson	William Johnson
William Fraser	Angus M'Donell
William Crawford	— Taschereau
Thomas Fraser	Pierre Ignace Malhiot
Ranald M'Donell	J. B. J. Duchesnay

E N S I G N S.

Pierre Boucherville	Joseph Boardwine
William Deace	Robert Woolsey
Peter Grant	Stephen M Kay
George Ermatinger	Fred. Dame
Charles Launiere	J. B. P. d'Estimauville

Chaplain, — Duval. Adjutant, John Crampton. Quarter Master, Andrew Cameron. Surgeon, James Davidson. Mate, Cyrus Anderson.

*List of Officers belonging to the Royal Artillery
serving in Canada.*

MAJORS.

G. L. Hamilton,
Geo. Glasgow,
J. A. Schalch,

Thomas Dodd,
Edward Trelawney,

CAPTAINS.

Wm. Cox,
Richd. Dickinson,

J. Bentham.

1st. LIEUTENANTS.

H. Douglas,
J. Caddy,
Wm. Hall,
Robert Truscott,
F. Forbes,

John Kiggell,
John Sinclair,
T. Paterfon,
T. Rogers.

2d. LIEUTENANTS.

John Campbell,
Hugh Carncross,

H. F. Faquier,
James Worley.



OFFICERS

F.

Thom

Hugh Finlay
John Lees,
Thomas Sco
James Sheph
William Lin

John Purfs,
John Blackw
John Coffin,
William Lan
William Bur
Andrew Can
John Munro,
James Tod,
Mathew Lym
Robert Morro
John Young,

John Painter
Charles Stewa
John M'Cord
John Davie.

Wm. Li
James Si
James D
Thomas

BRITISH MILITIA.

OFFICERS OF THE QUEBEC BATTALION.

Francis Le Maître, Esq. Colonel.

Thomas Ainslie, Esq. Lieutenant-Colonel.

Robert Lester, Esq. Major.

CAPTAINS.

Hugh Finlay,	Samuel Phillips,
John Lees,	John Coffin,
Thomas Scott.	Simon Fraser,
James Shepherd,	Robert Woolsey,
William Lindsay,	J. Lynd,

LIEUTENANTS.

John Purfs,	Henry Cull,
John Blackwood,	William Smith,
John Coffin, junior,	John Caldwell,
William Lane,	William Lindsay, junior.
William Burns,	David Lynd,
Andrew Cameron,	Godfrey King,
John Munro,	John Ross.
James Tod,	James Glenny.
Mathew Lymburner,	Isaac Roberts,
Robert Morrough,	Murdoch Stuart,
John Young,	John Crawford,

ENSIGNS.

John Painter,	A. Ferguson,
Charles Stewart,	John Pagan,
John M'Cord,	Wm. Roxburg,
John Davie.	John Jones.

Wm. Lindsay, junior, Adjutant,

James Sinclair, Qr. Master,

James Davidson, Surgeon.

Thomas Richards, Serjeant Major.

Lieutenant Peter Beatson commanding a Company of Artillery, attached to the Quebec Battalion of British Militia.

MONTREAL BATTALION.

Colonel Commandant	Edward William Gray, Esq.
Lieutenant Colonel	James M ^c Gill, Esq.
Major	Richard Dobie,

CAPTAINS.

Joseph Frobisher,	John M ^c Gill,
Alexander Auldjo,	Wm. Maitland.
George King,	James Caldwell,
Thomas Forsyth.	

LIEUTENANTS.

Edward Edwards,	John Gray,
James Grant,	Alex. Robertson.
Andrew Todd,	John Lilly,
Daniel Sutherland,	James Hallowell,
Jonathan A. Gray.	John Richardson,
Thomas M ^c Cord,	Andrew M ^c Gill,
Alexander Henry,	Robert Griffin,
James Dunlop,	Francis Badgley,
Francis Desfrivieres,	

ENSIGNS.

James Jordan.	John Gregory,
Fred. Wm. Ermatinger,	John Forsyth,
William Parker.	Alex. M ^c Kenzie.
F. W. Ermatinger	Ajutant,
John Turner,	Quarter-Master,
Charles Blake.	Surgeon.

OFFIC
DE LA
Pr
Pi
Pr
Pierre Val
Jean Bapti
Jacques H
St. Lauren
Sault au R
St. M
La Chine.
Ste. Genev
Pointe Clai
Ste. Anne.
Isle Perrault

MILICES CANADIENNES.

OFFICIERS DE LA MILICE CANADIENNE
DE LA VILLE ET BANLIEUE DE MONTREAL.

Premier Etat Major de la Ville de Montréal.

OFFICIERS MAJORS.

Pierre Neveu Sevestre, Ecuyer, Colonel.

Pierre Guy, Lieutenant Colonel.

Pierre Fortier, Major.

Etienne St. Dizier, Aide-Major.

Pr. miere Division de la Ville de Montréal.

CAPITAINES.

Pierre Vallé,

Jean Baptiste Adhémar.

Jacques Hervieux.

Chirurgien, J. Bte. Jobert.

Charles Désery.

Ignace Lacroix.

Daniel Dupré.

Capitaines dans les Paroisses.

St. Laurent.

{ Jean Baptiste Roy,

{ Gabriel Crevier.

{ Pierre Demers.

Sault au Recollet.

Louis D'Agenay.

St. Michel

Laurent d'Agenay.

La Chine.

{ Pierre Depelteau.

{ Paul Dumouchelle.

Ste. Genevieve.

{ Joseph Martin Hilaire.

{ Ant. Clem. Lariviere,

Pointe Claire.

{ Dominique l'Etang, pe. e

{ Dominique l'Etang, fils.

Ste. Anne.

Phillipe De, elteau,

Ile Perrault,

Louis Préjeant.

Deuxieme Etat Major de la Ville de Montréal.

OFFICIERS MAJORS.

Louis Porlier, Lieutenant Colonel.
Maurice Blondeau, Major.
E. Guy Aide Major.

Deuxieme Division de la Ville de Montréal.

CAPITAINES.

Pierre Lacote,		Jean Baptiste Durocher,
Charles Chaboiller,		Louis Chaboiller,
Hip. St. George Dupré,		Gabl. Franchere.
Chirurgien, François X. Bender.		

Capitaines dans les Paroisses.

Longue Pointe,	Dominique Truteau,
St. Léonard,	Guillaume Longpré.
Pointe aux Trembles,	Pierre Archambault,
St. Léonard,	François Bricault,
Bout de l'Isle,	Jean Baptiste Millard,
Rivieres des Prairies,	{ Jacques Monarque,
	{ Jean Bte. Monarque,
Terre-bonne,	{ Pierre Raby,
	{ Joseph Limoge,
Maskouche Terre-bonne,	{ Gabriel Cuvillon,
	{ Germain Lepage,
	{ Charles Cote.
La Chenaye,	{ Felix Jolie,
Maskouche la Chenaye,	{ Pierre M. Beauchamp,
	Alexis Carron,

Etat Major de Vaudreuil.

OFFICIERS MAJORS.

Joseph De Longueuil, Colone'.
Michel Chartier De Lotbiniere, Lieutenant Colonel.
Lambert Dumont, } Majors.
Joseph Lacroix, }
Lambert Dumont fils, Aide-major.

Isle Bizar

Isle jesus

Isle jesus

Blainville.

Riviere du

Du Lac,
Argenteuil

Soulange,

Nouvelle L

Vaudreuil,

Quinchiens,

Pie

Paul

Charles Gal
Jos. de St. C

Capitaines dans les Paroisses

Isle Bizard.	Eustache Boyer,
Isle Jesus.	{ Augustin Dazé.
	{ Charles Filiatros,
Isle Jesus.	{ Vincent Constantin,
	{ Joseph Lacase,
	{ Boniface Paquet,
	{ Julien Leblanc,
Blainville.	{ Ciprien Ouimet.
	{ L. Brien Derochers,
	{ Simon Hotte,
Riviere du Chêne.	{ Pierre Filiatros.
	{ Pierre Peignet,
	{ Joseph Hétier,
	{ Gabriel Hétier,
Du Lac,	{ Etienne Doré,
	{ Joseph Meilleur,
Argenteuil,	{ Joseph Normand,
Soulange,	Hyacinthe Séguin,
	Ant. Landriaux,
Nouvelle Longueuil,	{ Gabri el Leroux,
	{ J. Montpetit dit Poitvin,
Vaudreuil,	Antoine Bissonnet.
Quinchien,	{ François Cadieux.
	{ Joachim Genus,
	Simon Villeneuve,

Etat Major de La Valtrie.

OFFICIERS MAJORS.

Pierre Margane de la Valtrie, Colonel.
Paul Roc de St. Ours, Lieutenant Colonel.

Jean Baptiste Hervieux, } Majors.
George M'Beath, }

Charles Gaspard Lanaudiere capitaine } & A. de-Majors.
Jos. de St. Ours, fils. Lieutenant }

Capitaines dans les Paroisses.

Repentigny,	{ François Payet, Antoine Deschamps,
La Valtrie,	{ Charles Laporte, Louis Laporte, André Mondor,
J. Ducondu Enseigne & Aide Major des Compagnies de la Valtrie et St. Paul.	
St. Sulpice.	{ J. M. Rivais. Jacques Lacombe.
Lanaray et Dautre,	{ Joseph Robillard, Pierre Laroche, Louis Olivier, Pierre Martin Pelland,
Berthier,	{ Joseph Roque, Ant. Guérard François Geoffroy, Nicolas Geoffroy, Louis Vadenet,
St. Cuthbert,	{ Antoine Desrampe, fils, Pritique Ferland, André Laferrière.
Isle Dupas,	{ P. Joinville, Jean Baptiste Bruguier,
L'Assomption.	{ Joseph Archambault, Jacques Derazier, Bonaventur Marsolet, J. Bte. Senet, Fouhaint Pothier,
St. Roch.	{ Louis Chaput, Etienné Turgeon, Balthemy Rocher,
St. Jacques.	{ Pierre Dupuis, Michel Prevost,

Premier Etat Major de Boucherville.

OFFICIERS MAJORS

R. A. Boucherville, Colonel,

Fr
Franco
Boucherville
Longueuil.
La Prairie,
Blairfindie,
St. Philippe,
St. Constan
Chateau Gu
Beauharnais
Deu
Monta
P
F
J. Francois
C. F. Cont
Isle St. Igra

François Malhiot, Lieutenant Colonel.

Etienne Dechambault, } Majors,
Paul Lacroix, }

François Malhiot fils, Lieutenant et Aide-Major.
Capitaines dans les Paroisses.

Boucherville,	{ Charles Rafficot, Louis Senécal, Pierre Walburner,
Longueuil.	{ Jean Harras, François Surprenant, Joseph Bouchellier, François Trudeau,
La Prairie,	{ Louis Drainville, Joseph Hébert, Joseph Brouseaud, Jacques Brouseaud,
Blairfindie,	{ Laurent Roy, Julien Depelteau, Albert Dupuis, Pierre Lefebvre, Pierre Pinsonneau, Jacques Robert,
St. Phillippe,	{ Joseph Lancto, Alexis Lancto, Vital Pomainville, Amable Foucher, Charles Bourdon,
St. Constant,	
Chateau Guay,	
Beauharnais,	

Deuxieme Etat Major de Boucherville.

OFFICIERS MAJORS.

François de la Perrière, Colonel.

Monta ville de la Bruere, Lieutenant Colonel.

Pierre le Gras Pierreville, } Majors.
François Corbin, }

J. François De La Perrière, Lieutenant & Aide-Major.

C. F. Contreccœur de la Perrière Enseigne & Aide-Maj.

Capitaines dans les Paroisses.

Ile St. Ignace, Jean Baptiste Lincourt,

Sorel ou William Henry,	{ Pierre Cournoyer, Alexis Cardin, Charles Millet,	Pointe C
St. Ours, Riviere Chambly,	{ Joseph Lariviere, François Giard, Michel Lariviere.	Belœil, Rouville
St. Antoine de Chambly,	{ Pierre Cheval, Christophe Marchesseau Charles Berthiaume,	St. Char
Grand St. Ours, Contre-cœur,	Phillipe St. Laurent, { François Duhamel, François Dupuis,	St. Marc, St. Denis
Verchere,	{ Nicolas Millote, Joseph Amiot, François Langevin,	St. Hyac
Louis Cursole, Enseigne et Aide-Major des Compagnies de Vercheres.		
Varenne,	{ Joseph Messier, Jean Martin, Joseph Girard, Alexandre Hébert, Alexis Richard,	Etat God

Etat Major de Chambly.

OFFICIERS MAJORS.

- Jean Baptiste Melchior Hertl de Rouville, Colonel.
- Charles Chevalier de St. Ours, Lieutenant Colonel.
- Louis Marie Marchand, Major.
- Louis Bourdage, Aide-major.

Capitaines dans les Paroisses.

Ste. Therese de Chambly,	François Petrimoult,	Pointe du
St. Joseph Chambly,	{ Julien Pied d'Alue. J. Bte Toussaint Ferriere Michel Lamoureux, Joseph Pied d'Alue.	Machiche Riviere d

Pointe Olivier,	}	Pierre Domingue,
		Joseph Carreau,
Belœil,	}	Pierre Brunet, pere,
		André Vandandaigue,
Rouville de Belœil,	}	Joseph Dyon,
		Leopold Remy,
St. Charles,	}	Michel Privé,
		J. Baptiste Lataille,
St. Marc, ci-devant St. Charles	}	J. Charles Drolette,
		J. la Chapelle,
St. Denis.	}	Louis Courtemanche,
		Louis Gouette,
St. Hyacinthe.	}	François St. François,
		Joseph Coiteux,
	}	Jh. Jacques Beaulac,
		Nicholas Pronc.

Etat Major des TROIS RIVIERES au Nord.
OFFICIERS MAJORS.

Jean Baptiste de Niverville, Colonel.
Godfroy de Tonnancour, Lieutenant Colonel.
Thomas Coffin, } Majors.
Louis Joseph Leproust, }

Ville des Trois Rivieres.

CAPITAINES.
Joseph Niverville,
Antoine Courval,

Capitaines dans les Paroisses.

Pointe du Lac,	André Leguay,	
Machiche,	}	Antoine Lesieur,
		Joseph Lacerte,
Riviere du Loup,	}	Antoine Augé.
		Alexis Leclair,
		Joseph Lesage,

Maskinongé,
L'Ormiere,
Cap la Magdelaine,
Champlain,

Etienne Leblanc,

Batiscan,
Riviere Batiscan,
Riviere des Envies,
Ste. Anne,
Forges St. Maurice,

Amable Bellaire,
Pie re Marchand,
Antoine Crevier,
Jos. Alexandre,
Aide-Major.

Antoine Marchand,
Jean Trepanier,
Pierre Trépanier,
Joachim Lanouette,
Lt. M'Cauly.

Etat Major de St. François, District des 3 Rivières au Sud.

OFFICIERS MAJORS.

Joseph Marie Tonnancour, Colonel.
Jean Baptiste Destimauville, Lieutenant Colonel.
J. A. C. St. François, Major,

Capitaines dans les Paroisses.

D'Yamaska,
St. Michel,
St Thomas d'Yamaska,
St. François,

Baie St. Antoine,
Nicolet,

Village St. Paul et Margue-
rite,
Bécancour,

Gentilly,
St. Pierre les Becquets,

Louis Schmidt,
Pierre Basile Pelissier,
J. Bte. Brouillard,
Fs. Descheneaux,
Joseph Lemaitre,
Jean Bte. Lafond,
Augustin Clair Houd,
J. Bte. Pinaud,
François Pitre,
Pierre Poirier,
Joseph Bourgeois,
Bonaventure Beauchêne
Daniel La Bissonniere,
Pierre Roberge,

Premie

Xavier L
Olivier I
P. E. De

Barthy. F
Chs. Fre
A. Carro

Ine d'orléans {
St. I
Ste.
St. I
St. J
St. I
Beaumont,

St. Charle

St. Gervai

St. Michel,

St. Valiers,

— Maillou
Berthier.
Le

*Premier Etat Major de la Ville, Fauxbourgs et
BANLIEUE DE QUEBEC.*

Premier Etat Major de la Ville de Québec.

OFFICIERS MAJORS.

Jean Baptiste Lecomte Dupré, Colonel,

Hypolite Laforce, Lieutenant Colonel,

Louis Langlois, Major.

Jos. Planté Capitaine et Aide-Major.

Xavier Lanaudiere, Capt.

Olivier Perrault, Lt.

P. E. Desbarats, Enf.

} & Aide Majors.

Phillipe Badelard, Chirurgien.

Premiere Division de la Ville de Québec.

CAPITAINES.

Barthy. Faribault,

Chs. Fremont,

A. Carron,

Augustin Jérôme Raby.

An. C. St. Germain,

Capitaines dans les Paroisses.

Isle d'Orléans

{ St. Pierre,
Ste. Famille,
St. François,
St. Jean,
St. Laurent,

Beaumont,

St. Charles,

St. Gervais,

St. Michel,

St. Valier,

Prisque Plante,
Pierre de Belois,
Joseph Lepage,
Louis Genest,
Louis Rouleau,
Joseph Girard,

Louis Godebou,

Etienne Carrier,

Louis Gosselin,

J. Bte. Perrault,

Dominique Poliquain,

Joseph Marceau,

Pierre Bouchard,

Germain Blondeau,

Pierre Bonneau,

— Mailloux Lt. et Aide-Major des Compagnies de Berthier.

Le Reverend Pere Berrey, Aumonier.

Deuxieme Etat Major de la Ville de Québec.

OFFICIERS MAJORS.

Gabriel Eléazard Taschereau, Colonel.

Alex. Dumas Lieutenant Colonel.

Charles Liard }
Pierre Boucher } Majors.

P. L. Descheneaux capitaine et Aide-major.

L. Fromenteau, Lt. } Aide

F. Duval, fils, Enf. } Majors.

Deuxieme Division de la Ville de Québec.

CAPITAINES.

Joseph Duval,
Charles Pinguet,
Louis Turgeon,

Louis Duniere,
François Fillion,

Capitaines dans les Paroisses.

Pointe Levy, St. Joseph,

{ François Bourassa,
Etienne Bégin,
Louis Cantin,

St. Henry,

{ Jean Crèpeau,
Germain Beaudouin,
François Verreau,
Guillaume Provost,

Ste. Marie Nouvelle Beauce,

St. Joseph idem,

Joseph Poulin,
Jean Bolduc,

St. François ditto,

Capt. et Aide Major pour
les 4 compagnies de la
Nouvelle Beauce.

} Fr. Bonneville.

Nicolas et St. Gilles.

Jean Bte. Demers,

St. Antoine,

J. B. Noel, fils.

Ste. Croix,

Antoine Hamel,

Lotbiniere,

François Beilanger,

St. Jean l'Echailon,

Jos. Laliberté,

Etat Major de Québec.

OFFICIERS MAJORS.

François Baby, Colonel.

Pier

Les Gron
Deschambl

Cap Santé

Lt. et Aid

les 3 co

Cap Sa

Ecureuils,

Pointe aux

Enf. et Ai

les deux

St. August

Ste. Foy,

Ancienne l

Jeune Lor

Ant

J.

Charlesbour

Bourg Roy

Pierre Anable Debonne, Lieutenant Colonel.
Louis de Salaberry, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Les Grondines,
Deschambault,

Joseph Hamelin,
Pierre Greleau,

Cap Santé,

{ Pierre Mercure,
François Mercure, fils,
Antoine Colette,

Lt. et Aide Major pour
les 3 compagnies du }
Cap Santé.

Augustin Merceau,

Ecureuils,

François Trépanier,

Pointe aux Trembles,

{ Jacques Garneau,
Charles Garneau,

Enf. et Aide Major pour
les deux compagnies.

{ Augustin Larue,

St. Augustin,

{ François Coté,
Augustin Constantin,

Ste. Foy,

Antoine Samson,

Ancienne Lorette,

{ Charles Noreau,
Joseph Dufresne,

Jeune Lorette.

{ Louis L'Hero,
J. B. Parent;

Etat Major de Beauport.

OFFICIERS MAJORS.

Antoine Juchereau Duchesnay, Colonel.

J. Antoine Panet, Lieutenant Colonel.

Joseph Paré, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Charlesbourg,
Bourg Royal,

Jacques Jobin,
Raphael Giroux,

Beauport,	{ Paul Rainville,
L'Ange Gardien,	{ Litfard Parent,
Château Richer,	Michel Haot,
Ste. Anne du Nord,	Joseph Cazeau.
S. Fereol,	François Lessard,
St. Joachim,	Pierre Dupont,
	Guillaume Gosselin,

L'Iflet,
St. Jean
St. Roch

Etat Major de la Baie St. Paul.

OFFICIERS MAJORS.

Jean Nairne, Colonel.
Joseph Dufour, Lieutenant Colonel.
Jean Baptiste Menard, Major.
Capitaines dans les Paroisses.

La Petite Riviere,	Jean Baptiste Fortin,
L'Isle aux Coudres,	Marc Gagnon,
Baie St. Paul,	{ Jean Baptiste Menard,
Les Eboulemens,	{ Jacques Fortin,
La Malbaie,	Jean F. Tremblay,
	Louis Bouchard,

Ste. Anne
Riviere
Kamour
Islette du
Cacona e
Riviere d
Rimouk
Trois Pil

Etat Major de St. Thomas.

OFFICIERS MAJORS.

François Dambourgès, Colonel.
Pierre Marcoux, Lieutenant Colonel,
Aubert de Gaspé, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Berthier,	François Mercier,
St. François,	Louis Blay,
St. Pierre,	{ Michel Blay,
	{ Louis Blay,
St. Thomas,	{ Jacques Nicole,
	{ Joseph Couture,
	{ Charles Taché,
Cap St. Ignace,	{ Joseph Fournier,
	{ Charles Riverin,

L'Iflet,	{ J. Bte. Depré Couillard
	{ Paschal Bernier,
St. Jean,	{ François Duval,
	{ François Verreau,
St. Roch,	{ Jean Marie Castonguay,
	{ Jean Baptiste Morin,

Etat Major de Kamouraska.

OFFICIERS MAJORS.

Malcom Frazer, Colonel.

Jacque Perrault, Lieutenant Colonel.

Pierre Duchouquet, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Ste. Anne,	{ Sebastien Ouellette,
	{ Joseph Peletier,
Riviere Ouelle,	{ Joseph Boucher
	{ Joseph Boucher,
Kamouraska,	{ Alexandre D'yon,
	{ Alexandre Roy,
Islette du Portage,	Benjamin Michaud,
Cacona et Isle Verte	Pierre Siray,
Riviere des Caps et du Loup,	Anselm Robitseau,
Rimousky,	Joseph Lepage,
Trois Pistoles,	Paul Rioux.



ECCLESIASTICAL STATE

OF CANADA

Catholic and Protestant.

ETAT ECCLESIASTIQUE

DU CANADA

Catholique et Protestant.

CATHOLIQUE.

Monseigneur PIERRE DENAUT,
Evêque de Québec.

Messire JOSEPH OCTAVE PLESSIS, Coadjuteur élu.

VICAIRES-GE'NE'RAUX.

Monfr. Gravé,		Monfr. Roux.
Monfr. Brassier,		Mr. Noisieux,
Mr Desjardins, l'ainé.		

Sécrétaires du Diocèse.

Mr. Chaboillez,		Mr. Maguire.
-----------------	--	--------------

AU SEMINAIRE DE QUEBEC.

Monfr. Robert, Supérieur.
 Monfr. Lahaille, Procureur.
 Mr. Gravé, Directeur.
 A. Bedard, Professeur de Rhétorique.
 Mr. Bessu, Professeur de Philosophie.
 Mr. Demers, }
 Mr. F. Gatién, } Professeurs d'Humanités.
 Mr. Bardy, }
 Aumônier du Regt. R.C.V. 2d battalion, Mr. Duval.

Mr. Bra
 Mr. Pon
 Mr. Guil
 Mr. Moli
 Mr. Rou
 Mr. Jaho
 Mr. Lefat
 Mr. Roqu
 Mr. Thas
 Mr. Hum
 Mr. Borne
 Mr. Mich
 Mr. Malat
 Mr. Sauva
 Mr. Lami
 Mr. Charl
 Mr. Satin.
 Mr. Robjn

Mr. Chicoi
 Mr. Rivière
 Mr. Houde
 Mr. Desgare
 Mr. Bergin

Le P. Casot

R

Le R. P. F
 Le R. P. Lo
 Le P. D. Pet
 Le P. Chrife
 d'Yama

AU SEMINAIRE DE MONTREAL.

- Mr. Brassier, Supérieur et Curé.
- Mr. Poncin,
- Mr. Guillimin,
- Mr. Molin,
- Mr. Roux, Procureur.
- Mr. Jahouen,
- Mr. Lefaulnier, curé d'Office.
- Mr. Roque,
- Mr. Thavenet,
- Mr. Humbert,
- Mr. Borneuf,
- Mr. Michel Le Clair, } Missionnaires au Lac des deux
- Mr. Malard, } Montagnes.
- Mr. Sauvage.
- Mr. Lami Hubert.
- Mr. Charles Bedard,
- Mr. Satin.
- Mr. Robin.

AU COLLEGE DE MONTREAL.

- Mr. Chicoineau, Principal du Collège.
- Mr. Rivière, } Professeurs des Humanités,
- Mr. Houdet, }
- Mr. Desgarets, }
- Mr. Bergin, Maître de langue Angloise.

Maison des Jesuites.

Le P. Casot,

RECOLLETS OU FRANCISCAINS.

- Le R. P. Felix Berrey, Commissaire Provincial.
- Le R. P. Louis Demers, Supérieur à Montréal.
- Le P. D. Petrimoult, Vicaire, à St. Pierre du Portage.
- Le P. Christofome Dugast, Missionnaire à St. Michel d'Yamaska

L

E

JE

ur élu.

Duval

Curés et Missionnaires du Diocèse.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Mr. le Coadjuteur, Curé de Québec.

Mr. Alex Dorval, }
Mr. Renvoyzé, } Vicaires.

Chaplain de l'Hopital-Général, Mr. Malavergne.

ISLE D'ORLEANS.

Mr. Boiffoneau, St. Pierre et St. Laurent.

Mr. Pinet, St. Jean,

Mr. Gatién, Ste. Famille,

Mr. Gagnon, St. François.

Mr. Le François, les Grondines. CÔTE DU NORD.

Mr. Dénéchau, Deschambault.

Mr. Dubord, le Cap Sante.

Mr. Daule, les Ecurcuis.

Mr. Poulind Courval, la Pointe aux Trembles,

Mr. Beriau St. Augustin.

Mr. Deschenaux, l'Ancienne Lorette. Mr. Joyet, Vic.

Mr. Fortin, Ste. Foye.

Mr. Joseph Pâquet, la Jeune Lorette et St. Ambroise.

Mr. Derome, Charlesbourg.

Mr. Renauld, Beauport.

Mr. Berthiaume, le Château Riché,

Mr. Raimbault, l'Ange Gardien,

Mr. Gaillard, Ste. Anne et St. Ferréol.

Mr. Corbin, St. Joachim.

Mr. Le Lièvre, Baie St. Paul, desservant la Petite Rivière.

Mr. Raphael Paquet, les Eboulements,

Mr. Keller, la Malbaye.

Mr. Langlois, l'Île aux Coudres,

Mr. Vidal, Lobiniere, CÔTE DU SUD.

Mr. Tatchereau, Ste. Croix.

Mr. Marcheteau, St. Antoine.

Mr. Lecourtois, St. Nicolas.

Mr. Mâsse Pointe Levi.

Mr. Compain, Beaumont.

Mr. Roy, St. Charles.

Mr. Alinotte, St. Gervais.

Mr. Ignac

Mr. Villad

Mr. Ant. J

Mr. Degui

Mr. Vézin

Mr. Landr

Mr. Verrea

Mr. Miche

Mr. Lauren

Mr. Griaul

Mr. Jacqu

Mr. Perras

Mr. Verrea

Mr. Fouch

Mr. Bernar

Mr. Trutat

Mr. Amiot

Mr. Genes

Mr. Robitai

Mr. Cazene

Mr. Dumou

Mr. Raimba

Mr. Girouat

Mr. ———

Mr. Prévoft

Mr. Perina

Mr. Vallé,

Mr. Toupin

Mr. Marcha

Mr. Le Mai

Mr. François

Mr. Chenet,

Mr. Ignace Leclerc, St. Henry de Lauzon.

Mr. Villade, Ste. Marie,
Mr. Ant. Lamotte, St. Joseph, et St. François } Nlle.
Beauce

Mr. Deguise, St. Michel.

Mr. Vézina, St. Vallier.

Mr. Landriaux, Bellechasse.

Mr. Verreau, l'ainé, St. Thomas.

Mr. Michel Paquet, St. Pierre. } Riviere du Sud.
Mr. Laurent Bedard, St. François.

Mr. Griault, St. Ignace et l'Isle aux Grues.

Mr. Jacques Panet, l'Islet.

Mr. Perras, St. Jean Port-joli.

Mr. Verreau, le jeune, St. Roch des Aulnets.

Mr. Foucher, Ste. Anne de la Grande Anse.

Mr. Bernard Panet, la Riviere Ouelle.

Mr. Trutaut, Kamouraska.

Mr. Amiot, St. André et la Riviere du Loup.

Mr. Genest, l'Isle Verte, et les Trois Pistoles.

Mr. Robitaille, Rimousky, et les Postes du Roi.

DISTRICT DE MONTREAL.

ISLE DE MONTREAL.

Mr. Cazeneuve, St. Laurent.

Mr. Duinouchelle, Ste. Geneviève. } et partie de Ste.

Mr. Raimbault, La Pointe Claire. } Anne.

Mr. Girouard, la Pointe aux Trembles,

Mr. ——— la Longue Pointe.

Mr. Prévost, le Sault au Récollet,

Mr. Perrault, la Riviere des Prairies.

Mr. Vallé, la Chine.

Mr. Toupin, Ile Perrot.

ISLE JESUS.

Mr. Marchand, Curé de St. François de Sales.

Mr. Le Maire, St. Martin.

Mr. François Brunet, Ste. Rose.

Mr. Chenet, St. Vincent de Paul. E 2

ocèse.

ne.

NORD.

es,

net, Vig.

nbroise.

Riviera.

CÔTE DU NORD.

Mr. Lorimier, St. Cuthbert.
 Mr. Pouget, Berthier.
 Mr. Louis Lamotte, La Valtrie, desservant Lanoraie.
 Mr. Serrand, St. Paul.
 Mr. Desforges, St. Sulpice.
 Mr. Ecuiez, Repentigny.
 Mr. Pétrimoux, St. Pierre du Portage.
 Mr. Bro, St. Jacques.
 Mr. Raizenne St. Roch de l'Achigan.
 Mr. Berthelot, St. Henri de Maskouche.
 Mr. De Sabrevois, la Chenaie.
 Mr. Coyteux, Ste. Anne de Maskouche.
 Mr. Beaumont, Terrebonne.
 Mr. Arcenaud, Blainville.
 Mr. Maillou, St. Eustache.
 Mr. Deguire, |
 Mr. Fournier Vicaire | Vaudreuil.
 Mr. Laurent Archambault, Soulange

CÔTE DU SUD.

Mr. Rodrigue Macdonell, Missionnaire à St. Régis.
 Mr. Bruguier, Châteaugay.
 Mr. Rinfret, Sault St. Louis.
 Mr. Gamelin, St. Philippe. Mr. Gosselin, Vicaire.
 Mr. Bégin, St. Constant.
 Mr. Lancto, Blairfindie.
 Mr. Boucher, Prairie de la Madeleine.
 Mr. Chaboillez, Vicaire à Longueuil.
 Mr. Conefroy, Boucherville.
 Mr. Duburon, Varennes.
 Mr. Janvier Leclerc, Vicaire.
 Mr. Carpentier, Verchères.
 Mr. Labroquerie, Vicaire.
 Mr. Aubri, Contre-cœur

Mr. Dobo
 Mr. J. Br
 Mr. Picar
 Mr. Frech
 Mr. Josep
 Mr. Mich
 Mr. Payet
 Mr. Cher
 Mr. Duch
 Mr. Hebe
 Mr. Pierr
 du Pas,

Mr. Noife
 Mr. Felix,
 Mr. De St

Mr. Vinet
 Mr. Bertra
 Mr. Kimb
 Mr. Orfre
 Mr. Gaillet
 Mr. Jean,
 Mr. Morin

Mr. Le N
 Mr. Ls. B
 Mr. Brassa
 Mr. Duroc
 Mr. Labad
 Mr. Court
 Mr. Jos. I
 Déchailh

RIVIERE CHAMBLY.

- Mr. Dubois, St. Joseph.
Mr. J. Bre. Bedard, Riv. aux Hurons.
Mr. Picard, St. Olivier.
Mr. Frechette, Belœil.
Mr. Joseph Martel, St. Marc.
Mr. Michel Brunet, St. Charles,
Mr. Payet, St. Antoine.
Mr. Cherrier, St. Denis. Mr. Létang, Vicaire.
Mr. Duchouquet, St. Hyacinte d'Yamaska.
Mr. Hebert, St. Ours.
Mr. Pierre Martel, William Henry, desservant l'île
du Pas,

DISTRICT DES TROIS RIVIERES.

LA VILLE.

- Mr. Noifeaux, Curé.
Mr. Felix, Vicaire.
Mr. De St. Marc, Chapelain des Ursulines.

CÔTE DU NORD.

- Mr. Vinet, Maskinongé.
Mr. Bertrand, Riviere du Loup. Mr. Bélair, Vicaire.
Mr. Kimbert, Yamachiche.
Mr. Orfroy, Pointe du Lac
Mr. Gaillet, Champlain, & Baptiscan.
Mr. Jean, Ste. Geneviève, desservant St. Stanislas.
Mr. Morin, Ste. Anne de la Pérade.

CÔTE DU SUD.

- Mr. Le Noir, St. François, et la mission des Abenakis.
Mr. Ls. Bedard Baie du Febvre.
Mr. Brassard, Nicolet.
Mr. Durocher, Vicaire.
Mr. Labadie, Békancour.
Mr. Courtain, Gentilly.
Mr. Jos. Dorval St. Pierre les Becquets, et Saint Jean
Déschaillons.

DISTRICT DE GASPE.

Mr. Desjardins le jeune, }
Mr. Delavaivre, } Missionnaires dans la Baie
Mr. Castanet, } des Chaleurs.

Mission du HAUT CANADA:

Mr. Edmond Burke, Grand-Vicaire, desservant Ni-
gara.

Mr. Alexander Macdonell, New-Johnson.

Mr. Marchand, le Jeune, le Détroit.

Mission de l'Acadie.

Mr. Jones, supérieur, résident à Halifax.

Mr. Power, } Missionnaires Subalternes.

Mr. Grace, }

Mr. M'Eacharn, l'Isle St. Jean.

Mr. Ciquard, Missionnaire des Sauvages du Nouveau-
Brunswick.

Mr. Allain, les Isles de la Magdelaine,

Mr. Lejamtel, Arischat.

MORTS DEPUIS LE DERNIER TABLEAU.

Monseigneur Jean François Hubert, Ev. de Québec.

Mr. René Hubert, Curé du Château Riché.

Mr. Noël, ancien Curé de St. Antoine.

Mr. Bourg, Curé de St. Laurent.

COUVENS DE RELIGIEUSES ET
COMMUNAUTE'S.

HÔPITAL GE'NERAL A QUEBEC.

Fondé par M. de St. Vallier Evêque de
Québec, en 1693 pour les pauvres
mendians et invalides.

La Rde. Me. St. Alexis (Catherine Noyan)

Supérieure depuis 1797.

37 Religieuses

Fondé par
1751
inva
Mlle Thé
depu

Fondé par
en :
La Re. M
sup

Fondé par
pour
La Sœur

Fondée p
vers
La Sœur
Sup

Fondées p
Quél
et po
La Re. M

Fondées p
pour
La Re. M
(Dil)
179

HÔPITAL GÉNÉRAL A MONTRÉAL.

Fondé par Madame veuve Youville en
1753 pour les pauvres infirmes et
invalides.

Mlle Thérèse Coutlée Supérieure
depuis 1792,

18 Sœurs.

HÔTEL-DIEU A QUÉBEC.

Fondé par Me. la Duchesse d'Aiguillon
en 1637 pour les pauvres malades.

La Re. Me. St. François (Marie Geneviève Parent)
supérieure, depuis 1795. 27 Religieuses.

HÔTEL-DIEU A MONTRÉAL.

Fondé par Madame de Bullion en 1644,
pour les pauvres malades.

La Sœur Charlotte Dezéry supérieure depuis 1796.

30 Religieuses.

Congrégation de Notre Dame à Montréal.

Fondée par Dlle. Marguerite Bourgeois,
vers 1650 pour l'instruction des petites filles.

La Sœur St. Augustin (Marie Compain.)
Supérieure depuis 1796.

57 Sœurs.

Ursulines des Trois-Rivieres.

Fondées par M. de St. Vallier Evêque de
Québec, en 1677 pour l'instruction
et pour les pauvres malades,

La Re. Me. Ste. Ursule Supérieure depuis 1795.

18 Religieuses.

Ursulines de Québec.

Fondées par Mde. de la Peltrie en 1639
pour l'instruction des petites filles.

La Re. Me. St. François Xavier
(Dlle. Taschereau) supérieure depuis
1793.

36 Religieuses.

A List of the Clergy of the Established Church of England, officiating in the Province of Lower Canada.

The Right Reverend JACOB Lord Bishop of Quebec.

Quebec { The Reverend S. J. Mountain, Chaplain & Secretary to the Lord Bishop, and Rector of the English Church at Quebec.

Quebec { The Reverend D. F. De Montmollin French Reader and Preacher to the Canadian Protestants in Quebec,

Quebec { The Reverend Hebert Croft Chaplain to the Garrison of Quebec, (Not Resident)

3 Rivers. { The Reverend Mr. Mountain, Official of Lower Canada, and Minister of the English Church at Three Rivers.

3 Rivers. { The Reverend J. B. Veysiere, French Reader and Preacher to the Canadian Protestants.

William Henry { The Reverend Mr. Doty, Minister of Christ Church, William Henry.

Montreal. { The Reverend Mr. Tunstall, Rector of Christ Church, Montreal.

Kingston Upper Canada. { The Revd. Mr. Stuart, Commissary of Upper Canada, and Minister of Kingston.

Frederickburg & East Town { The Revd. Mr. Langhorne.

Niagara, { The Rev. Mr. Addison, Minister of Newark.

Upper Canada. Rev. Mr. Reddish, Minister of —

CHURCH OF SCOTLAND.

The Revd. Mr. Alexander Spark, Quebec.

— Mr. Young, Montreal.

— Mr. John Bethune, New Oswegatchie.

ENGLISH SCHOOLS IN QUEBEC.

James Tasswell,
John Fraser,

John Jones,
Thomas Tasswell.

Jean

Séminaire
Séminaire

Ecole pour

Les

Eco

Lo

FOR TH

Conrade W
George Wil
Jean Bte.
Charles Des
Pierre Belle
Joseph Kin
Charles Dre
Frederick C
Augustin L
Michel Test
Présigne Lo

FRENCH SCHOOLS.

Jean Bte. Corbin, — James Johnston.

THREE RIVERS.

Mr. Selby Burns.

ECOLES FRANÇOISES.

Séminaire de Québec,
Séminaire de Montréal,

A VAUDREUIL,

Ecole pour la Lecture, | Ecole pour l'écriture,

A VERCHERES.

Les. Labadie, pour la Lecture, et l'écriture,

L'ASSOMPTION.

Alexander Clifford.

WILLIAM HENRY.

William Nelson.

ECOLES ELEMENTAIRES A QUEBEC.

Paquet, et Pontant.

A LORETTE.

Louis Vincent, Ecole des Sauvages,

CONSTABLES

FOR THE CITY AND SUBURBS OF QUEBEC.

Hugh Mackay, High Constable.

Conrade Wagan,
George Wilds,
Jean Bte. Chavallier,
Charles Derome,
Pierre Bellville,
Joseph Kimbert,
Charles Drolet,
Frederick Glackmeyer,
Augustin Laveau,
Michel Tessier,
Prosper Lefard,

Charles Vallée,
Nicolas Saint Jean,
Edward Redfall,
Charles St. Laurent,
Patrick Herald,
Andrew Dostie,
Pierre Couture,
Augustin Jourdan,
Joseph Gagnon,
Pierre Fortier,
Gabriel Landrie,

SOCIÉTÉ DU FEU POUR 1798.

Mr. John Crawford, Président.

Mr. Wm. Buras, Trésorier.

Mr. John Jones, Merch. Secrétaire.

Comité.

Messrs. J. M. Goddard,
Louis Boucher,
John Chillas,
François Filon,
Alex. Muny,
J. B. Corbin,
* L. Germain,

Messrs. J. B. Normand,
Nicholas Dorion,
John Macnider,
George Poyer,
Doctor Denechau,
Claude Gouveau,
* Bel. & Irvine.

Augustin J. Raby, Ecr. Inspecteur.

* *Membres du Comité de l'année dernière qui sont restés de droit.*

Les Officiers de cette société sont élus annuellement dans le mois de Mars, par les Membres qui ont souscrit pour dix Shelin, par an. Ceux qui souscrivent pour moins de 10 shelins n'ont point de voix dans la manutention des affaires de la Société. La Société a maintenant six bons Engins (c'est à dire, six bonnes Pompes à feu) avec leur appareil, lepotés à des distances convenables, pour arrêter les funestes effets du feu, savoir,—2 au Réservoir de la Haute Ville, sur la place du marché.—1 Au Réservoir près de la vieille prison,—1 au Réservoir près de l'Evêché,—2 sur la place du marché de la Basse Ville.

PAR une Ordonnance passée dans la 17me année du Règne de sa Majesté.

Le Inspecteur feront ramoner les cheminées une fois chaque mois dans les villes de Quebec, Montréal et Trois Rivieres sous peine de 5s. et si une cheminée prend en feu faute d'avoir été ramonée et gratée, l'Inspecteur encourra une amende de 40s.

Tout locataire qui refusera de faire ramoner ses che-

minées, n
qu'il aura
payer un
chaque
cuir ou d
dix pieds
ra autant
aura de ch
de 40s. f
ces utenc
en bois, l
teurs.

Qu' qu
foin ou d
de bois ou
amende d

Qui qu
apenti en
dre, sous
et la confi

Il n'est
nées deve
forges au
passer à
peine d'u
jour pend
subsistero
employé

Les m
verts en l
des chem
de dix liv
jur pend

Il n'est
villes, de
vingt liv
tre l'entr

minées, payera une amende de 5s. et si la cheminée, qu'il aura retule de faire ramoner, prend en feu; il payera une amende de 40s.

Chaque locataire aura dans sa maison deux seaux de cuir ou de toile peinte, unes hache et deux beliers de dix pieds de longueur et cinq pouces de diamètre, et aura autant d'échenes à chaque côté de sa maison qu'il y aura de cheminée — sous peine d'une amende de 5s. et de 40s. si une maison ou cheminée prend en feu, où ces ustencils manqueront; où les maisons seront bâties en bois, le nombre d'échelles sera au gré de l'Inspecteur.

Qui que ce soit ne pourra garder dans sa maison, du foin ou de la paille ni des cendres sur des planchers de bois ou dans des vaisseaux de bois, sous peine d'une amende de 40s.

Qui que ce soit ne peut garder dans sa maison, ou apenti en dépendant, plus de vingt cinq livres de poudre, sous peine d'encourir une amende de cinq livres et la confiscation de toute la poudre qui s'y trouvera.

Il n'est permis à quique ce soit de bâtir des cheminées devoyées, ni de construire des foyers à feu ou forges auprès des maîtres cheminiées, pour en faire passer la fumée dans les dites maîtresses cheminées, sous peine d'une amende de dix livres et de cinq chellins par jour pendant le tems que telles cheminées et tels foyers subsisteront, et de trois livres contre l'ouvrier qui sera employé à leur construction.

Les maisons ou apentis ne doivent point être couverts en bardeaux, excepté sur les lucarne, l'entourage des cheminées et pour joindre les renvers, sous peine de dix livres d'amende, et en outre de cinq chellins par jour pendant le tems que telles couvertures subsisteront.

Il n'est point permis de bâtir, dans aucune des dites villes, de maisons en bois à peine d'une amende de vingt livres contre le propriétaire et de dix livres contre l'entrepreneur, et de démolition des dites maisons.

ni de faire de feu dans aucun apenti de bois sous peine d'une amende de 40s.

Il est défendu de passer des tuiaux de poêles dans des cloisons de planches ou de latage, sans laisser six pouces de porteur en taule entre les tuyaux et planches. Les tuyaux passeront toujours dans les cheminées; le tout sous peine de 20s. d'amende.

Dans les maisons bâties à l'avenir, les pignons doivent être exhaussés de trois pieds audessus des toits, sous peine d'une amende de dix livres contre le propriétaire et de cinq livres contre l'entrepreneur.

Les Inspecteurs feront la visite des maisons une fois tous les trois mois, sous peine de 5s. d'amende pour chaque maison qu'ils négligeront. Il sera permis aux dits Inspecteurs de visiter les maisons une fois le mois en tout tems, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir; et quiconque refusera l'entrée de sa maison, payera une amende de 5s.—Il est encore permis à l'Inspecteur de visiter les maisons en tout autre tems, avec un ordre à cet effet d'un Commissaire de paix, sous peine d'une amende de £5. contre tout locataire qui s'y opposera; et le dit Inspecteur pourra mener avec lui une personne pour l'accompagner dans telle visite.

Les peines ou amendes ordonnées par cette Ordonnance se ont poursuivies dans dix jours après la contravention commise.

Les Inspecteurs des Cheminées sont tenus de ramoner les cheminées des pauvres gratis, en produisant un certificat de leur pauvreté, sous peine d'une amende de 5s.

Les Inspecteurs ne pourront exiger que la somme de trois deniers pour chaque ramonage dans les fauxbourgs des villes de Quebec et Montreal, dans les maisons dont la hauteur n'excedera pas le rez de chaussées; et ils ne pourront insister à ramoner plus d'une fois dans deux mois, sans le consentement du propriétaire.

EPOCHS

Chronologi

Moveable I

Commence

Éclipses, M

Explanation

Tide Table

Times of F

The Calen

Of the Mo

Changes of

Weight of

A General

Interest Ta

Departure c

Post Roads

Division of

Counties in

contain

Regulation

of the C

purpose

Abstract of

Court Tern

Table of C

Duties paid

Province

Fees of the

Additional

Ordinance

Province

CONTENTS.

CALENDAR, &c.

	<i>Pages.</i>
EPOCHS and Common Notes - - -	4
Chronological Cycles - - -	d.
Moveable Feasts - - -	d.
Commencement of the four Seasons -	id.
Eclipses, Moon's aspects, Signs - -	id.
Explanation of the Calendar - - -	id.
Tide Table for the Harbour of Quebec	8
Times of High Water in the River St. Lawrence	id.
The Calendar from - - -	9-33
Of the Moveable Feasts - - -	34
Changes of the Moon - - -	id.

MISCELLANEOUS.

Weight of the Current Monies in the Province	36
A General Rule to turn one Currency into another	37
Interest Table - - -	38
Departure of the Mails - - -	39
Post Roads in the Province with the Post rates	39-43
Division of the Province - - -	44
Counties in the Province with the Parishes contained in each. - - -	} 46-50
Regulations for Granting Lands, with a list of the Commissioners appointed for that purpose - - -	} 52-57
Abstract of the Road Act. - - -	58-64
Court Terms within the Province - -	id.
Table of Court Terms and explanation	68
Duties paid on Articles imported into the Province - - -	} 69
Fees of the Custom-House Officers at St. John's	71
Additional ditto - - -	72
Ordinance for preventing persons leaving the Province without a Pass - - -	} 73

CIVIL LIST, &c.

Members of the Executive and Legislative	76
Councils	}
Members of the House of Assembly	77-78
Officers of ditto	id.
Judges and Officers of the Courts of Justice	79-80
within the Province	}
Advocates	81
Commissioners for administering Oaths to	}
Persons in Office	id.
Commissioners for repairing Churches	82
Superintendants of Inland Navigation	id.
Justices of the Peace for the Districts of	}
Quebec, Three Rivers and Gaspé	83-86
Officers of different departments	86-87
Post-Office	id.
Custom-House	88
Notaries	88-90
Physicians, Surgeons, Midwives, &c.	91-92
Surveyors	93
Pilots, Rates of Pilotage for the Riv. St. Lawrence	94

MILITARY REGISTER, &c.

The General and Staff-Officers in the Canada's	96
Staff of the Garrisons of Quebec and Montreal	id.
Royal Engineers, Ordnance Department, De-	}
puty Quarter-Master-Gens. & Commissary	97
General's Departments	}
Storekeeper General, Barrack Master Gene-	}
ral, Paymaster General & Indian Depart-	98
ments	}
Officers of the Regiments in Canada	100-3
Officers of Artillery	104
British Militia	105-8
Canadian do.	107-119
Ecclesiastical state of Canada & Convents	120-126
Schools and List of Constables	129
Fire Society, with an Abstract of the Ordi-	}
nance for preventing accidents by Fire	130-2

EPOQUE

Mobile
Eclipses
Françoi
cher du
Des Fêtes

Poids et t
Table d'I
Depart de
Division
Liste des
Regleme
avec u
pour a
Précis de
Termes c
Table de
Table de
dans la
Membres

Membres
Officiers
Juges de
Avocats
Commiss
person
Commiss
Surinten
Juges à

TABLE DES MATIERES.

	CALENDRIER, &c.	Page.
76		
77-78 id.	E POQUES, Cycles Chronologiques, Fêtes Mobiles, les quatre Saisons de l'Année,	
79-80	Eclipses, Table des Marées, Calendrier	
81	François et Anglois, avec le lever et cou-	
id.	cher du Soleil de	2. à 35.
82 id.	Des Fêtes Mobiles et Lunaisons	ib
83-86	Poids et taux de la Monnoie -	36
86-87 id.	Table d'Intérêt -	38
88	Depart des Malles et Chemins de Poste	39
88-90	Division de la Province -	45
91-92	Liste des Comtés dans le Bas Canada	47
93	Reglements touchant la concession des Terres	
nce 94	avec une Liste des Commissaires nommes pour administrer les serments à cet effet	53
96 id.	Précis de l'Acte des Chemins -	58
97	Termes ou Sances des Cours -	66
98	Table des termes de Cour -	68
100-3 104 105-8	Table des Droits sur les Articles importées dans la Province -	69
107-119 120-126 129 130-2	Membres des Conseils Exécutif et Législatif -	76
	LISTE CIVILE, &c.	
	Membres de la Chambre d'Assemblée	77
	Officiers de la Chambre d'Assemblée	78
	Juges des différentes cours, Officiers en Loi, &c.	7
	Avocat: - - -	81
	Commissaires pour administrer les serments aux personnes en office -	ib.
	Commissaires pour la réparation des Eglises	82
	Surintendants de la Navigation intérieure	ib
	Juges à Paix pour le District de Quebec	83
	_____ pour le District de Montréal	84
	_____ pour le District des Trois Rivieres	85
	_____ pour le District de Gaspe	86

Officiers des différents départements	86
Officiers des B reaux de Poste	87
Officiers de la Douane	88
Notaires	ib
Chirurgiens, Medecins & Accoucheurs	91
Arpenteurs	93
Pilotes et le taux de Pilotage	ib

REGISTRE MILITAIRE.

Etat Major, Hôpital, &c.	96
Ingénieurs, Ordonnance, Département du Quartier Maitre General, et de la Marine, Département du Commissaire Général	97
Département de la Garde Magasin Général, Casernes et des Sauvages	98
Interprètes	99
Officiers des Régiments en service dans le Canada	100
Milice Britannique et Canadienne	105
Etat Ecclésiastique du Bas Canada, Catholique et Protestant, Couvens, Ecoles, &c	120
Cennétables	129
Société du Feu. et Précis de l'Ordonnance pour prévenir les accidents du Feu	130